

Projet Dumont

RAPPORT DES DÉMARCHES – PHASE II

(couvrant la période de février 2012 à février 2013)

Consultation sur l'étude d'impact environnemental et social

Février 2013

Présenté à :

Royal Nickel Corporation

Préparé par



Note au lecteur :

Le rapport a été rédigé par Transfert Environnement, qui a soutenu Royal Nickel Corporation dans la mise en place de démarches de consultation sur les impacts s'étant traduite par la poursuite des activités du Comité consultatif de l'avancement du projet nickélique Dumont. D'autres démarches ont été entreprises par Royal Nickel Corporation, tel que les rencontres avec des représentants des municipalités locales ainsi que de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan, et ont été rapportées à Transfert Environnement, aux fins de production du présent document.

Le rapport fait référence à plusieurs reprises au terme « mesures d'atténuation », il s'agit de mesures d'atténuation courantes et particulières du projet Dumont prévues dans l'étude d'impact environnemental et social, celles-ci sont sujettes à modification ou bonification en fonction de l'analyse finale de l'étude d'impact par le MDDEFP.

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE.....	1
2.	ACTIVITÉ D'INFORMATION.....	3
2.1	SÉANCE D'INFORMATION À PIKOGAN.....	3
3.	PROCESSUS DE CONSULTATION.....	4
3.1	COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	4
3.2	TABLE MUNICIPALITÉS-COMPAGNIE.....	8
3.3	RENCONTRES D'ÉCHANGES AVEC PIKOGAN.....	9
3.4	MUNICIPALITÉ DE LAUNAY.....	10
3.5	AUTRES DÉMARCHES.....	11
4.	SUJETS DISCUTÉS.....	12
4.1	COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	12
4.2	TABLE MUNICIPALITÉS-COMPAGNIE.....	14
4.3	SÉANCE D'INFORMATION ET RENCONTRES D'ÉCHANGES AVEC PIKOGAN.....	14
4.4	SYNTHÈSE.....	14
5.	RÉSULTATS.....	17
5.1	CRITÈRES DE LOCALISATION ISSUS DES CONSULTATIONS ET ÉVOLUTION DE L'EMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PROJET.....	17
5.2	ÉVALUATION DES IMPACTS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	20
5.3	ATTENTION PORTÉE PAR RNC AUX PRÉOCCUPATIONS ET AUX PROPOSITIONS IDENTIFIÉES.....	22
6.	CONCLUSION.....	69

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	TABLEAU GLOBAL DES SUJETS DISCUTÉS.....	70
ANNEXE 2 :	DOCUMENTS DISTRIBUÉS LORS DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	90
ANNEXE 3 :	REGROUPEMENT DES IMPACTS POTENTIELS RÉALISÉ POUR L'EXERCICE D'ÉVALUATION DES IMPACTS PAR LE CCÉ	92
ANNEXE 4 :	ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS DU COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	119
ANNEXE 5 :	CARTES DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DU PROJET DUMONT	134

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1	PHASES DE CONSULTATION RÉALISÉES	2
TABLEAU 3.2	COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI	5
TABLEAU 3.1	CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	6
TABLEAU 3.3	PARTICIPATION AUX RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI.....	8
TABLEAU 4.1	PRINCIPAUX SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS	15
TABLEAU 5.1	CRITÈRES DE LOCALISATION ISSUS DES CONSULTATIONS	17
TABLEAU 5.2	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION SOCIALE DES IMPACTS.....	21

1. MISE EN CONTEXTE

Plusieurs démarches d'information et de consultation ont été entreprises par Royal Nickel Corporation (ci-après « RNC ») au début de l'année 2011. Celles-ci ont permis de bonifier le contenu d'études et plusieurs aspects du projet Dumont. La phase I, incluant la rétroaction, s'est déroulée de février 2011 à janvier 2012 et portait sur l'étude de pré faisabilité du projet Dumont. Deux rapports ont été produits à cet effet :

- Le rapport des démarches de la première phase de consultation sur l'étude de pré faisabilité (daté de juillet 2011)
- Le rapport des activités de la rétroaction sur la phase I (daté de décembre 2012)

En 2012, RNC a poursuivi son approche volontaire et participative dans le développement du projet Dumont en invitant les citoyens et organismes concernés à collaborer au processus d'évaluation des impacts. Ainsi, une seconde démarche de consultation, portant cette fois-ci sur l'étude d'impact environnemental et social (ci-après « EIES ») du projet Dumont, a été initiée.

Les principaux objectifs de cette démarche étaient de :

- faire de l'évaluation environnementale un processus respectant les principes du développement durable en y maximisant l'intégration du volet social;
- fournir une information vulgarisée et transparente aux parties intéressées;
- permettre l'examen, par les représentants de citoyens et d'organismes, des divers aspects du projet, de ses impacts et contribuer à son optimisation;
- adresser les préoccupations, commentaires et suggestions des parties prenantes de façon proactive.

Le présent rapport se concentre sur cette deuxième phase, qui s'est déroulée de février 2012 à février 2013. Les rencontres organisées ainsi que la contribution des gens ayant participé à celles-ci y sont reflétées. Les préoccupations, les commentaires et les suggestions émis dans le cadre de cette démarche ont pu être pris en considération dans l'élaboration du projet par l'entremise de la complétion de l'EIES. Il est à noter que le contenu de l'EIES avait été préalablement bonifié suite à la première phase de consultation.

L'activité d'information ainsi que les processus de consultation mis en place sont présentés aux 2^e et 3^e chapitres. Le 4^e chapitre fait état des sujets discutés lors des périodes d'échange des différentes activités ou notés dans les documents des participants. Une liste d'éléments à considérer dans le développement du projet Dumont et dans le cadre de l'EIES a par la suite été produite. Cette liste est détaillée au chapitre 5 et est accompagnée d'information concernant l'attention que RNC a portée à chaque élément.

Le rapport lié aux démarches d'information et de consultation ainsi qu'aux activités de rétroaction constitue une annexe à l'EIES qui est transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Tous les documents liés aux démarches de consultation sur les impacts sont disponibles sur le site Internet de RNC à l'adresse suivante : <http://www.royalnickel.com/fr/documents.php>.

Tableau 1.1 Phases de consultation réalisées		
Période couverte	Phase	Rapport associé
Février à juin 2011	Phase I – Information et consultation sur l'étude de pré faisabilité	Rapport des démarches de la première phase de consultation sur l'étude de pré faisabilité (daté de juillet 2011)
Octobre 2011 à janvier 2012	Rétroaction sur la phase I	Rapport des activités de la rétroaction sur la phase I (daté de décembre 2012)
Février 2012 à février 2013	Phase II – Consultation sur les impacts	Rapport des démarches de la deuxième phase de consultation sur l'étude d'impact environnemental et social



2. ACTIVITÉ D'INFORMATION

Deux séances d'information publiques organisées dans le cadre de la rétroaction sur la phase I ont initié les activités d'information et de consultation de la phase II. Les grandes lignes de la démarche et l'avancement du projet ont été présentés à la population. Plus de détails se trouvent dans le rapport de la rétroaction de la phase I.

Dans le cadre de la phase 2, une séance d'information publique a été organisée dans le cadre de la consultation sur les impacts. Il s'agissait d'une séance tenue à Pikogan spécifiquement pour la Première Nation Abitibiwinni (ci-après « PNA ») de Pikogan.

2.1 SÉANCE D'INFORMATION À PIKOGAN

Une séance d'information publique organisée par le service Culture et Patrimoine s'est déroulée à la salle communautaire de Pikogan le 6 décembre 2012. Le directeur du développement durable de RNC a amorcé la séance par une présentation sommaire de l'entreprise, du développement du projet Dumont, des démarches de consultation ainsi que des impacts et des retombées. Puis, un expert de Génivar, le chargé de projet de l'EIES, invité par le service Culture et Patrimoine, est venu présenter les grandes lignes des impacts potentiels du projet, notamment sur le milieu naturel et sur l'utilisation du territoire par la PNA de Pikogan. Une période d'échanges a eu lieu en après-midi. Les participants ont aussi pu prendre connaissance de divers éléments du projet par le biais de cartes rendues disponibles par RNC lors de l'activité et remises à la communauté. Les présentations de RNC et de Génivar ont été traduites en algonquin et remises aux participants. Un service de traduction simultanée était aussi disponible pour favoriser les échanges entre les membres de la communauté qui utilisent l'algonquin comme langue principale. L'objectif de cette rencontre était de présenter le projet et ses impacts, mais également de recueillir les commentaires, les questions et les préoccupations des participants sur les éléments présentés ou sur toutes autres préoccupations des membres de la communauté.

Afin de favoriser la participation à cette séance, le service Culture et Patrimoine de Pikogan a envoyé un avis dans toutes les boîtes aux lettres de la communauté et fait des annonces à la radio communautaire de Pikogan. Un peu plus de 20 personnes ont participé à cette activité.

3. PROCESSUS DE CONSULTATION

Deux structures de consultation implantées de manière volontaire par l'entreprise en 2011 dans le cadre des démarches de consultation sur l'étude de pré faisabilité (phase I) ont poursuivi leurs activités en 2012 dans le cadre de la consultation sur les impacts (phase II). Il s'agit du Comité consultatif de l'avancement du projet Dumont, devenu le Comité consultatif élargi, ainsi que la Table Municipalités-Compagnie. Un comité consultatif autochtone a été mis sur pied avec la Première Nation Abitibiwinni et des rencontres d'échanges ont également été tenues avec la communauté de Pikogan. Les frais de déplacement et les frais de garde occasionnés aux participants, à l'exception des membres de la Table Municipalités-Compagnie, ont entièrement été pris en charge par RNC.

3.1 COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI

Lors de la rencontre-bilan de la phase 1 de la démarche de consultation avec le Comité consultatif, les membres ont exprimé leur souhait de participer à la consultation sur les impacts du projet Dumont. À la demande de ceux-ci, le comité a été élargi en augmentant le nombre de représentants dans les catégories existantes, mais aussi en ajoutant deux catégories, soit, des représentants des secteurs « jeunesse » et « aînés ».

Le Comité consultatif élargi de l'avancement du projet Dumont (ci-après « Comité élargi ») avait pour objectifs d'informer la communauté sur le projet et ses impacts ainsi que de connaître les opinions et les préoccupations des participants à l'égard de ceux-ci afin de bonifier l'EIES et divers aspects du projet. Les membres étaient également invités à se prononcer sur l'évaluation de l'importance des impacts réalisée par la firme mandatée par RNC pour l'EIES.

3.1.1 Composition

Durant la rencontre de création du Comité élargi, les participants ont été invités à se rassembler par catégorie d'acteurs (organismes socio-économiques, représentants du voisinage, représentants d'associations récréatives ou touristiques, etc.) afin de désigner leurs représentants. La composition choisie par les participants est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.2 Composition des membres du Comité consultatif élargi		
Catégorie	Membres	Observateurs
Représentants du voisinage	8	-
Représentants d'âinés	2	
Groupes environnementaux	4	-
Milieu municipal	4	-
Institutions de recherche et d'enseignement	2	-
Organismes socio-économiques ¹	3	-
Représentants du milieu agricole ou forestier	3	-
Associations et entreprises récréatives	2	-
Organismes liés à la santé	2	-
Groupes jeunesse	2	
Ministères		2
Représentants des Premières Nations ²		2
TOTAL		36

3.1.1 Déroulement des rencontres

Une rencontre de création ainsi que sept ateliers thématiques ont été organisés avec le Comité élargi. En plus des membres fondateurs du Comité consultatif, les personnes ayant signifié leur intérêt à devenir membre du Comité élargi lors des séances d'information organisées dans le cadre de la rétroaction sur la première phase de consultation ont été conviées à la rencontre de création qui se déroulait le 20 février 2012. À la demande du Comité, certains contacts personnalisés ont été effectués avec des intervenants spécifiques afin de vérifier leur intérêt à participer aux activités. Cette première rencontre a permis aux participants d'échanger sur différents aspects en lien avec la création du Comité élargi ainsi que sur les thèmes qu'ils désiraient aborder lors des prochaines réunions. Ces thèmes ont permis aux représentants de RNC de préparer les ateliers thématiques autour de sujets qui préoccupaient et intéressaient les membres. Le tableau 3.1 présente le calendrier des séances de travail du Comité élargi.

¹ En cours de démarche, certains organismes socio-économiques ont souhaité participer au Comité élargi. Ainsi, à la fin de la phase 2, le Comité comprenait 5 membres de cette catégorie.

² Malgré la composition initiale choisie lors de la première rencontre, aucun représentant de cette catégorie de membres n'a pris part aux rencontres.

Tableau 3.1 Calendrier des rencontres du Comité consultatif élargi

20 février 2012	<p>Rencontre de formation du comité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet - Modalités de fonctionnement et composition du Comité élargi
21 mars 2012	<p>Atelier n°1 – Justification et variantes du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification - Variantes - Infrastructures connexes
16 avril 2012	<p>Atelier n°2 – Méthodologie et milieu naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de l'étude d'impact environnemental et social - Milieu naturel (situation actuelle, impacts et mesures d'atténuation)
11 juin 2012	<p>Atelier n°3 – Paysage, bruit et vibration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysage, bruit et vibrations (situation actuelle, simulations, impacts et mesures d'atténuation)
1 ^{er} octobre 2012	<p>Atelier n°4 – Qualité de l'air et nouvelle variante du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle variante retenue comme mesure d'atténuation - Qualité de l'air (situation actuelle, impacts et mesures d'atténuation)
26 novembre 2012	<p>Atelier n°5 – Eau de surface et eau souterraine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'eau sur le site - Eaux souterraines et de surface (situation actuelle, impacts et mesures d'atténuation)
10 décembre 2012	<p>Atelier n°6 – Milieu humain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Milieu humain et circulation routière (situation actuelle, impacts et mesures d'atténuation) - Simulations visuelles et sonores de la nouvelle variante retenue
11 février 2013	<p>Atelier n°7 – Bris de digue et après-mine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement du parc à résidus de Launay et impact d'un bris de digue potentiel - Restauration et après-mine (cadre légal, orientations préliminaires de RNC et amorce de la réflexion collective sur l'après-mine)
25 février 2013	<p>Atelier n°8 – Bilan et évaluation des impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la phase 2 de la démarche d'information et de consultation - Exercice d'évaluation des impacts

La majorité des ateliers se déroulaient en présence des experts de GENIVAR impliqués dans la réalisation de l'EIES. Cette approche où les ateliers sont animés par un tiers (*Transfert Environnement*) et où les experts sont présents pour présenter les résultats des études réalisées et les impacts associés a été privilégiée par RNC afin de répondre aux attentes des citoyens qui souhaitaient une démarche objective et transparente. Ainsi, lors des ateliers, des questions ou des demandes de précisions ont pu être adressées directement aux experts de GENIVAR ou aux représentants de RNC en complément des présentations qu'ils donnaient sur l'état de situation et l'évaluation des impacts du projet Dumont. Les échanges ont amené RNC à réaliser des évaluations complémentaires, notamment la réalisation de travaux de terrain (ex. : pêches dans certains ruisseaux pour vérifier la présence de l'omble de fontaine), au niveau des impacts potentiels des vibrations générées par les sautages ainsi qu'à l'ajout de points de vue pour l'appréciation des impacts sur le paysage.

Les membres du Comité élargi étaient invités à se prononcer individuellement sur l'importance qu'ils accordaient aux impacts présentés ainsi qu'à commenter ou compléter les mesures d'atténuation envisagées. Toutefois, en raison d'un faible taux de participation à cette activité à la fin des ateliers, un nouvel exercice global d'évaluation de l'importance des impacts a été repris à la rencontre-bilan avec le Comité élargi. Les résultats sont présentés au chapitre 5 du présent rapport.



RNC a privilégié une approche par petits groupes de travail (8 à 15 personnes) lors de la plupart des ateliers afin de rendre la démarche plus participative. La synthèse des échanges était présentée et discutée en plénière en fin de séance. L'ensemble des rencontres du Comité élargi a eu lieu à la salle communautaire de Launay. La préparation des rencontres, la réalisation des comptes-rendus ainsi que l'animation des séances ont été effectuées par *Transfert Environnement*, une firme spécialisée en concertation et en participation du public.

La liste des documents mis à disposition des participants dans le cadre des différentes rencontres est fournie à l'annexe 2. Les rapports produits par les experts dans le cadre de la réalisation de l'EIES ont servi de référence pour la rédaction des différents documents remis aux participants. Les comptes-rendus et les documents relatifs aux séances sont disponibles sur le site Internet de RNC à l'adresse suivante : <http://www.royalnichel.com/fr/documents.php>.

La participation des membres aux différentes rencontres du Comité élargie est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.3 Participation aux rencontres du Comité consultatif élargi	
Atelier	Nombre de participants (membres du Comité élargi)
Atelier n°1 – Justification et variantes du projet	31
Atelier n°2 – Méthodologie et milieu naturel	27
Atelier n°3 – Paysage, bruit et vibration	26
Atelier n°4 – Qualité de l’air et nouvelle variante du projet	25
Atelier n°5 – Eau de surface et eau souterraine	20
Atelier n°6 – Milieu humain	23
Atelier n°7 – Bris de digue et après-mine	20
Atelier n°8 – Bilan et évaluation des impacts	23

3.2 TABLE MUNICIPALITÉS-COMPAGNIE

La Table Municipalités-Compagnie (ci-après « TMC ») a été mise en place en 2011, sur la base de suggestions reçues de participants à la rencontre de lancement de la démarche le 2 mars 2011. Il s’agit d’un lieu d’échanges distinct avec les représentants municipaux des communautés environnantes du projet où sont discutés les enjeux politiques ou municipaux.

3.2.1. Composition

La TMC rassemble les maires et directeurs généraux des municipalités de Launay, de Trécesson, d’Amos et de Taschereau ainsi que le sous-préfet et le directeur général de la MRC d’Abitibi.

3.2.2 Déroulement des rencontres

Deux rencontres ont été organisées avec les membres de la TMC en 2012. La première a eu lieu le 25 avril à Amos, suivi d’une visite des installations du bureau régional de RNC. Une deuxième rencontre s’est tenue le 16 octobre à Launay. Ces deux rencontres ont permis d’aborder différents sujets dont : l’avancement du projet, l’EIES, l’entente provisoire de collaboration et de partenariat avec la

municipalité de Launay, le zonage, les investissements, les retombées économiques. Une rencontre s'est également déroulée le 27 novembre à Amos, où un expert de GENIVAR est venu présenter les impacts potentiels du projet sur l'eau de surface et les eaux souterraines. Cette présentation répondait à une demande des membres de la TMC qui porte une attention particulière à ce sujet.

3.3 RENCONTRES D'ÉCHANGES AVEC PIKOGAN

Dans l'optique de développer son projet minier de façon responsable et concertée, et d'intégrer les connaissances autochtones traditionnelles et contemporaines du territoire dans l'EIES, RNC a aussi mis en place différents processus d'information et de consultation avec la PNA de Pikogan. Dans le cadre de la phase 2, trois rencontres ont ainsi été réalisées avec le comité consultatif PNA et s'ajoutent aux échanges tenus dans le cadre de la séance d'information publique du 6 décembre 2012. De plus, depuis 2009, des représentants de la PNA de Pikogan et de RNC ont formé un groupe de travail afin d'élaborer un partenariat durable entre la communauté et l'entreprise. L'issue des discussions devrait mener à l'élaboration d'une entente de pré-exploitation entre les deux parties.

3.3.1 Composition

Les participants habituels des rencontres d'échanges avec Pikogan étaient deux représentants de RNC, un représentant de GENIVAR et cinq représentants de la PNA de Pikogan, surtout de la famille Mapachee, qui utilisent le territoire à proximité du site projeté du projet Dumont.

La création du Comité consultatif PNA est le fruit d'une décision conjointe entre la compagnie et le conseil de la PNA de Pikogan.

3.3.2 Déroulement des rencontres du Comité consultatif PNA

Chaque rencontre d'échanges avec Pikogan traitait de thématiques particulières dans le but de faciliter les échanges et de bonifier l'EIES du projet.

Une première rencontre avec le Comité consultatif PNA a eu lieu dans les bureaux de RNC le 21 mai 2012. Une visite du site du projet Dumont et des installations de RNC a également été réalisée à cette occasion. Cette rencontre avait pour objectif de présenter le projet et d'établir les bases du groupe de travail. Elle a permis de recueillir, de manière informelle, les premiers commentaires et préoccupations des participants.

Une deuxième rencontre a eu lieu au Bureau de la culture, du patrimoine et du territoire de Pikogan le 4 juillet 2012. La thématique abordée concernait le milieu naturel et les participants ont pu assister à une présentation des résultats des travaux de terrain réalisés dans le cadre de l'EIES du projet Dumont. L'objectif de cette seconde rencontre était d'ouvrir la discussion sur les données recueillies au terrain, notamment la valeur des espèces floristiques répertoriées, le prélèvement des ressources fauniques, les sites d'intérêts, etc. La participation des représentants du comité au développement de projets de compensation pour les habitats du poisson est un sujet qui a également été abordé durant cette rencontre.

Enfin, une troisième rencontre, plus informelle, s'est déroulée le 24 novembre 2012 au camp principal de la famille Mapachee situé au lac Chicobi. Outre les membres du comité, d'autres membres de la PNA de Pikogan étaient présents. Au total, neuf personnes ont participé à cette journée. L'objectif de la rencontre était de documenter l'utilisation actuelle et historique du territoire, de visiter les sites d'intérêt de la famille Mapachee et de valider la cartographie des sites d'intérêt résultant des rencontres précédentes.

Les informations colligées durant les rencontres avec les membres du Comité consultatif PNA incluent des connaissances traditionnelles sur le territoire ainsi que sur l'utilisation qu'ils en font dans la zone d'étude locale du projet Dumont. Un compte-rendu de chaque rencontre a été produit et approuvé par les cinq représentants du comité.

3.4 MUNICIPALITÉ DE LAUNAY

Le 25 septembre 2012, RNC et Launay ont conclu une entente provisoire de collaboration et de partenariat encadrant leurs échanges et la mise en œuvre d'actions communes en lien avec le développement du projet Dumont. Cette entente met l'accent sur les impacts générés par le développement du projet sur la communauté locale. L'entente prévoit différentes modalités de collaboration. Ainsi, un comité restreint composé du maire de Launay, d'un conseiller ou d'une conseillère, de la directrice générale et de représentants de RNC se rencontre de façon régulière pour aborder différents sujets et s'assurer d'un échange constant entre les parties. Une conseillère et l'agent de développement de la municipalité se sont joints au comité restreint afin de faciliter les échanges sur les projets communs et assurer une présence de représentants de la municipalité à ces rencontres, et ce, malgré les horaires chargés du maire et des conseillers. L'entente prévoit aussi des rencontres périodiques avec le conseil municipal. Cette entente précise également des modalités relatives à la présence de RNC dans la collectivité et encadre le développement de projets en partenariat. Cette entente a des répercussions concrètes, par exemple, un bureau de liaison a été mis en place à Launay où RNC répond aux questions et aux préoccupations de la population. De la documentation relative au projet, à ses impacts et aux consultations réalisées y est également rendue disponible.

RNC communique de façon régulière avec la municipalité de Launay sur les activités en lien avec le développement du projet. Pour sa part, la municipalité de Launay s'est engagée à jouer un rôle de relais des demandes d'information et des préoccupations des citoyens.

3.5 AUTRES DÉMARCHES

RNC a eu des rencontres spécifiques avec plusieurs intervenants et particuliers en fonction des actions liées au développement du projet Dumont ou à des préoccupations soulevées au cours des différentes démarches d'information et de consultation. Les échanges suivants ont notamment eu lieu :

- Rencontres et collaboration avec le Club de motoneige et la MRC d'Abitibi pour établir le tracé de la portion déplacée du sentier de motoneige présent dans le secteur où sont menées les activités d'exploration (démarrage des travaux en décembre 2012)
- Échanges avec des propriétaires privés pour la plantation d'arbres et le maintien de bandes boisées à l'été 2012 afin de constituer un écran visuel au projet le long de la Route 111
- Échanges avec les municipalités, la MRC d'Abitibi et l'Union des producteurs agricoles (UPA) sur des questions de zonage
- Échanges avec des propriétaires privés relativement aux travaux effectués sur leurs propriétés et dans le cadre des démarches relatives aux acquisitions
- Rencontre avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue sur les préoccupations des membres du Comité élargi par rapport à la présence de chrysotile
- Échanges avec plusieurs organisations, dont le service Culture et Patrimoine de la PNA de Pikogan, la MRC et l'organisme de bassin versant, pour identifier des projets potentiels de compensation pour la perte de milieux humides ainsi que de l'habitat du poisson.
- Publication depuis janvier 2013 dans les journaux locaux de Launay et Trécesson d'une page d'information sur le projet Dumont
- Présentation, en janvier 2013, à la communauté d'affaires d'Amos-région sur le projet Dumont et rencontres d'introduction entre plus de 60 entrepreneurs et Mme Rachel Yang, directrice de projet, pour connaître l'offre de services des entrepreneurs locaux dans un objectif de maximiser les retombées économiques du projet
- Journée maillage minière le 7 février 2013, permettant à des entreprises de faire valoir leurs produits et services auprès des compagnies minières.

4. SUJETS DISCUTÉS

Les démarches de consultation sur les impacts ont donné lieu à des échanges entre les participants et les représentants de RNC. Une synthèse des sujets abordés lors des différentes activités ou inscrits par les participants dans leurs documents de travail distribués lors des ateliers thématiques est présentée dans les sections suivantes. Les notes des participants constituent principalement des commentaires, des questionnements et des préoccupations. Les comptes-rendus des différentes rencontres ont servi de références principales pour la rédaction du présent chapitre.

4.1 COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI

La rencontre de création du Comité élargi a permis aux participants d'échanger sur différents aspects en lien avec ce processus de consultation. Des questions, des commentaires et des suggestions ont été faits en rapport avec son mandat, sa composition et ses règles de fonctionnement.

Le premier atelier thématique portait sur le contexte et la justification du projet, les variantes et les aménagements connexes de la mine. Dans cette séance, des commentaires et suggestions relatifs aux caractéristiques du site en général et aux critères de sélection des variantes analysées ont été abordés par les membres. Des questions liées au traitement du minerai, aux options de production de ferronickel, à la restauration du site et au mode de transport envisagé pour le concentré de nickel ont également été soulevées.

Le deuxième atelier thématique a porté sur la méthodologie de l'EIES ainsi que sur le portrait, les impacts, les mesures d'atténuation et de compensation du milieu naturel. Des questions relatives à ces thématiques ont donc été abordées. Des préoccupations relatives à l'eau (impacts sur les ruisseaux, quantité d'eau prélevée, qualité de l'eau) ont été soulevées ainsi que sur la faune et la flore (impacts sur les frayères, espèces vulnérables, milieux humides, recherche de zones refuges pour les animaux déplacés, etc.). Enfin, plusieurs critères de sélection de projets de compensation des impacts sur le milieu naturel ont été suggérés.

Le troisième atelier thématique portait sur le paysage, le bruit et les vibrations. Des questions et suggestions relatives à la méthodologie et à l'analyse des impacts liées à ces thématiques ont donc été abordées. Les participants ont également effectué des commentaires en lien avec le développement économique régional, les impacts sur la qualité de l'eau de surface ainsi que les aspects de santé et sécurité du projet. Des questions et des propositions ont aussi été soulevées en ce qui concerne les modalités de suivi du projet et de ses impacts.

Le quatrième atelier thématique portait sur la qualité de l'air ainsi que la nouvelle variante retenue comme mesure d'atténuation. Des questions, suggestions et préoccupations relatives à l'emplacement

et à l'évolution dans le temps des différentes infrastructures, à la présence de contaminants dans les résidus et dans l'eau de procédé, à la méthodologie et à l'analyse des impacts sur la qualité de l'air ainsi qu'au dynamitage et à la dispersion des poussières ont été soulevées. Les participants ont également questionné les impacts généraux de la nouvelle variante (bruit, paysage, circulation, etc.) et ont demandé de refaire certaines simulations visuelles.

Le cinquième atelier thématique portait sur la gestion de l'eau ainsi que sur l'eau souterraine et l'eau de surface. Des questions et suggestions relatives à la méthodologie et à l'analyse des impacts liées à ces thématiques ont donc été abordées. Les participants ont soulevé des préoccupations en lien avec les risques de contamination associés aux résidus miniers, aux impacts sur la nappe phréatique ainsi qu'au débit et à la qualité de l'eau de la rivière Villemontel.



Le sixième atelier thématique portait sur le milieu humain et la circulation routière. Les simulations visuelles et sonores de la nouvelle variante ont également été présentées. Des questions et suggestions relatives à la méthodologie, à l'analyse et aux compensations des impacts liées à ces thématiques ont donc été abordées. Les participants ont questionné l'évaluation de l'importance des impacts sur le milieu humain effectuée par les experts. Des préoccupations relatives aux acquisitions de propriétés et aux mesures d'atténuation inhérentes à celles-ci ont été soulevées. Les retombées économiques du projet ont aussi soulevé l'intérêt des participants.

Le septième atelier thématique portait sur le parc à résidus miniers, les risques inhérents à un bris de digue, les mesures de prévention et de suivi, la restauration du site et l'après-mine. Des suggestions relatives à la vision de l'après-mine ont été apportées par les membres. Plusieurs questions furent posées en lien avec les garanties financières prévues pour la restauration ainsi que sur les modalités de restauration préliminaires envisagées par l'entreprise.

Enfin, la rencontre-bilan portait sur la rétroaction de la deuxième phase de la démarche d'information et de consultation et sur l'évaluation des impacts du projet par les membres du comité consultatif élargi lors d'un exercice interactif avec des télévotants. Lorsque l'évaluation des participants différait sensiblement de celle des experts, des échanges sur les raisons pouvant expliquer cette différence ont eu lieu.

Les membres du Comité élargi étaient invités à valider le contenu des comptes-rendus avant qu'ils ne soient rendus publics.

4.2 TABLE MUNICIPALITÉS-COMPAGNIE

Les principaux sujets abordés par les participants lors de la première rencontre de la TMC en 2012 touchaient la disposition des infrastructures, le minerai, la restauration, la protection des eskers, le potentiel de développement économique associé au projet ainsi que l'entente provisoire qui était alors en développement avec Launay. Des préoccupations en lien avec l'eau, les impacts visuels, la qualité de l'air et la santé et sécurité du site ont également été soulevées.

Lors de la deuxième rencontre, l'état d'avancement des études en cours (faisabilité, nouvelle variante, processus d'autorisation), l'entente provisoire signée entre RNC et Launay et l'évaluation des impacts au niveau de la qualité de l'air, du paysage, du bruit et des vibrations ont été abordés. Il a aussi été question de l'importance d'échanger avec RNC afin que la collectivité se prépare de manière adéquate pour bénéficier des retombées sociales et économiques du projet (connaissance des besoins industriels, immobiliers et de formation).

La troisième rencontre de la TMC a porté spécifiquement sur la gestion de l'eau et l'évaluation des impacts du projet sur les eaux de surface et souterraine. Les questions et commentaires des participants étaient liés à l'effluent minier et aux impacts potentiels du projet sur les eskers.

La quatrième rencontre a porté sur la demande d'exclusion de la zone agricole, le campement de travailleurs temporaire, les défis du logement et du développement immobilier, la gestion des matières résiduelles et l'après-mine.

4.3 SÉANCE D'INFORMATION ET RENCONTRES D'ÉCHANGES AVEC PIKOGAN

Les commentaires, attentes et préoccupations émis durant les différentes séances d'information et de consultation avec la PNA de Pikogan touchent surtout les risques sur l'environnement, l'ampleur du projet, les opportunités de développement économique pour la communauté, les besoins en formation, la restauration et la post-fermeture, les considérations culturelles du territoire ainsi que le projet en général. Les risques associés au parc à résidus miniers (contamination, risques pour la faune, etc.) ainsi que les impacts potentiels sur le lac Chicobi figurent parmi les plus grandes inquiétudes des membres de la communauté.

4.4 SYNTHÈSE

Une synthèse des sujets discutés par les participants lors des démarches de consultation sur les impacts, principalement des questionnements, des commentaires et des préoccupations, a été produite.

Le tableau 4.1 présente les principaux sujets discutés classés par thèmes. Le tableau global des sujets abordés dans le cadre des démarches de consultation des impacts est disponible à l'annexe 1.

Tableau 4.1 Principaux sujets discutés lors des démarches de consultation sur les impacts	
❖	Démarches d'information et de consultation
➤	Objectivité et transparence de la consultation
➤	Modalités de fonctionnement du Comité consultatif élargi
❖	Méthodes et moyens d'analyse des impacts
➤	Méthodologie et cadre d'analyse de l'évaluation des impacts sonores, sur l'eau, la qualité de l'air, la circulation routière, les impacts économiques, le milieu humain et le paysage
➤	Caractérisation et compensation des impacts sur le milieu naturel
❖	Développement économique
➤	Préparation des communautés pour bénéficier économiquement du projet
➤	Formation et prévision des besoins de main-d'œuvre
➤	Deuxième transformation en région
➤	Ententes et échanges avec les municipalités afin de maximiser les retombées
❖	Eau
➤	Impacts (qualité, niveau, accessibilité, usages, écoulement) sur les eaux souterraines (eskers, nappe phréatique, puits) et de surface (ruisseaux, rivière Villemontel)
➤	Risques de contamination liés aux résidus miniers
➤	Bilan des eaux et gestion de l'eau sur le site
❖	Localisation des composantes
➤	Éloignement des composantes par rapport aux éléments de valeur (limite de bassin versant, eskers, Route 111, résidences)
➤	Rapprochement du parc à résidus de Launay (nouvelle variante)
❖	Faune, flore et milieux humides
➤	Impacts sur les espèces aquatiques et fauniques valorisées (ex. : grande faune)
➤	Impacts sur les milieux humides
❖	Impacts visuels
➤	Effet sur le paysage
➤	Mesures d'atténuation des impacts visuels
❖	Climat et qualité de l'air
➤	Émission et dispersion des poussières
➤	Mesure d'atténuation et de contrôle des poussières

<p>❖ Milieu humain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effets sur les activités récréotouristiques ➤ Effets sur les activités agroforestières ➤ Acquisition des propriétés pour les besoins fonciers du projet ➤ Possibilités de développement domiciliaire ➤ Qualité de vie après la fermeture de la mine ➤ Mesures d'atténuation des impacts sur les humains
<p>❖ Santé et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédés et produits chimiques utilisés ➤ Sautages en période d'exploitation ➤ Sécurisation du site ➤ Bris de digue
<p>❖ Nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances sonores ➤ Vibrations ➤ Mesures d'atténuation des impacts
<p>❖ Transport et circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Scénarios de transport envisagés (train versus camion) ➤ Circulation de camions
<p>❖ Communauté autochtone</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation ➤ Protection de l'environnement ➤ Maximisation des retombées sociales et économiques pour la communauté ➤ Valeur accordée au lac Chicobi ➤ Utilisation du territoire
<p>❖ Après-mine et restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation face aux enjeux rattachés à la fin des activités minières ➤ Modalités de restauration envisagées ➤ Option du remblayage complet de la fosse ➤ Option d'aménagement d'un lac vivant pour la récréation et la villégiature
<p>❖ Projet (divers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étapes de développement du projet et échéancier ➤ Rentabilité du projet, bénéfices, moyens de financement, etc. ➤ Impact du rachat de RNC par une autre entreprise

5. RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats des démarches de consultation sur les impacts du projet Dumont en trois sections distinctes :

- Les critères de localisation des infrastructures issus des consultations et l'évolution de l'emplacement des infrastructures du projet
- L'évaluation de l'importance des impacts par le Comité consultatif élargi
- L'attention portée par RNC aux préoccupations, aux demandes et aux suggestions soulevées par la communauté

5.1 CRITÈRES DE LOCALISATION ISSUS DES CONSULTATIONS ET ÉVOLUTION DE L'EMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PROJET

Au cours de la consultation sur les impacts du projet Dumont, plusieurs critères relatifs à la localisation des infrastructures et aux aménagements sur le site ont été progressivement déterminés ou reconfirmés. Ces critères contribuent à définir des secteurs jugés propices et d'autres à éviter pour l'implantation de certaines infrastructures, au regard des activités qui y sont projetées et de l'analyse des impacts qui en a été faite.

Tableau 5.1 Critères de localisation issus des consultations

	Conserver les composantes au nord de la Route 111 pour éviter que les camions la traverse
	Éloigner les aires de circulation de camions de la Route 111 et des résidences
	Éloigner la pile la plus haute (halde de roches stériles) de la Route 111 et des résidences
Nuisances sonores, visuelles et poussières	Localiser les piles les moins hautes (parcs à résidus et aire d'entreposage des dépôts meubles) près de Launay et de la Route 111
	Localiser les piles temporaires (minerai de faible teneur) près du secteur urbain de Launay et de la Route 111
	Localiser les piles qui seront rapidement revégétées (aire d'entreposage des dépôts meubles et digues du parc à résidus) près du secteur urbain de Launay et de la Route 111
	Éloigner le parc à résidus de la Route 111 et des résidences
Eau	Localiser les composantes à l'intérieur d'un seul bassin versant (rivière Villemontel)
	Respecter une distance tampon d'un kilomètre par rapport aux eskers (Launay et St-Mathieu-de-Berry)
Milieux sensibles	Protéger le milieu humide à l'est de Launay
	Protéger les boisés à proximité de l'esker de Launay
	Protéger l'habitat d'espèces à statut particulier répertoriées sur le site (campagnol des rochers, droséra à feuilles linéaires, hudsonie tomenteuse, polygonelle articulée)

RNC s'est efforcée de les intégrer dans ses différents travaux d'optimisation du projet. En effet, la disposition des infrastructures a évolué de manière importante. On compte ainsi trois scénarios :

- Le scénario issu de l'étude d'évaluation préliminaire du projet en 2010 qui a servi pour la phase I des démarches d'information, de consultation.
- Le scénario issu de l'étude de pré faisabilité qui a été présenté lors de rétroaction de la phase I liée à l'étude de pré faisabilité. Les activités d'information et de consultation menées entre février et septembre 2012 prenaient en compte ce scénario.
- Le scénario développé pendant la réalisation de l'EIES. Il s'agit d'une variante de l'implantation des infrastructures de surface élaborée suite au constat que la position de certaines composantes dans le scénario 1 ne permettait pas de respecter la réglementation sur la qualité de l'air. Cette nouvelle variante fut présentée aux membres du Comité élargi le 1^{er} octobre 2012. Le contenu des activités d'information et de consultation subséquentes tenait compte de ce scénario. Cette variante respecte également la majorité des critères de localisation issus des consultations.

Critères de localisation	RESPECT DES CRITÈRES		
	Projet initial – Évaluation préliminaire 2010	Variante 1 – Suite à la phase 1 de consultation – 2011	Variante 2 – Suite à la phase 2 de consultation – 2012
Composantes au nord de la Route 111	Oui	Oui	Oui
Aires de circulation de camions éloignées	Non	Non	Oui
Pile haute (stériles) éloignée de la route 111 et des résidences	Non	Oui	Oui
Piles moins hautes (résidus et dépôts meubles) rapprochées de la route 111 et du novau urbain de Launay	Non	Non	Oui
Piles temporaires (faible teneur) rapprochées de la route 111 et du novau urbain de Launay	Oui	Oui	Non
Revégétation des infrastructures visibles	Non	Non	Oui
Parc à résidus éloigné de la Route 111 et des résidences	Non	Oui	Non
Dans un seul bassin versant	Oui	Oui	Oui
Distance tampon d'un kilomètre respecté par rapport aux eskers	Oui	Oui	Oui
Infrastructures absentes du milieu humide accueillant la droséra à feuilles linéaires	Oui	Non	Oui
Infrastructures absentes du milieu humide à l'est de Launay	Non	Oui	Oui
Infrastructures éloignées des boisés proches de l'esker de Launay (hudsonie tomenteuse et polygone articulé)	Oui	Oui	Oui
Infrastructures absentes du territoire du campagnol des rochers	Oui	Oui	Oui

Projet initial – Évaluation préliminaire 2010	Variante 1 – Suite à la phase 1 de consultation – 2011	Variante 2 – Au cours de la phase 2 de consultation – 2012
---	--	--



5.2 ÉVALUATION DES IMPACTS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF ÉLARGI

Dans le cadre des ateliers thématiques 2 à 6, les membres du Comité élargi étaient invités à donner leur perception de l'importance des impacts en comparaison avec l'évaluation faite par les experts. L'exercice se faisait individuellement, par écrit et de manière volontaire par le biais de feuilles d'évaluations et de commentaires remis aux membres. Néanmoins, le faible taux de réponse n'a pas permis de tirer des conclusions représentatives.

L'exercice d'évaluation des impacts par le Comité élargi a donc été repris le 25 février 2013, lors de la rencontre-bilan sur la deuxième phase de consultation. Il a été révisé et modulé de façon à obtenir la perception des membres sur l'importance des impacts après l'application des mesures d'atténuation.

Près de deux heures ont été réservées lors de la rencontre pour ce faire. L'exercice se déroulait en grand groupe, à l'aide de télévotants préservant la confidentialité et présentant les résultats en temps réel. Un temps d'échanges était réservé sur les impacts pour lesquels l'évaluation des membres différait de celle des experts ou lorsqu'un grand nombre de participants choisissait de ne pas répondre.

Au total, 27 impacts ont été évalués. Ils correspondent à ceux identifiés dans l'EIES, mais certains ont été regroupés sous un même libellé. À titre d'exemple, les impacts de l'augmentation des particules dans l'air en phase de construction et d'exploitation ont été regroupés en un seul impact à évaluer, soit celui de la qualité de l'air. Un tableau, présenté à l'annexe 3, expose les regroupements réalisés à partir des impacts de l'EIES. De plus, les impacts jugés positifs n'ont pas été considérés de même que ceux touchant des sujets non abordés lors des ateliers thématiques de la phase II de consultation (ex. : patrimoine archéologique). Il importe de rappeler que les thématiques des ateliers avaient été sélectionnées en fonction des préoccupations soulevées au cours de la phase 1 de consultation.

Le tableau 5.2 présenté à la page suivante fait état des résultats de l'exercice. La colonne sur l'évaluation des membres du Comité consultatif élargi présente l'évaluation pour laquelle le pourcentage des votes était le plus élevé. Si deux résultats s'équivalaient en termes de proportion du vote, ces deux résultats sont inscrits.

L'évaluation des participants est équivalente ou légèrement supérieure à celle des experts pour la plupart des impacts à l'exception de l'impact sur la présence autochtone qui a été jugé faible par les membres alors que les experts le jugeaient moyen. Les résultats détaillés des votes sont présentés à l'annexe 4.

Bien que les résultats des exercices « papier » ne sont pas compilés dans ce rapport, RNC a porté une attention particulière aux mesures d'atténuation proposées par écrit et lors des ateliers par les participants.

Tableau 5.2 Résultats de l'évaluation sociale des impacts		
Impact évalué	Évaluation de l'expert	Évaluation des membres du CCE
1. Augmentation des poussières	Faible	Faible / moyenne
2. Émission de contaminants et GES	Moyenne	Moyenne
3. Dioxyde d'azote	Forte	Forte
4. Bruit	Faible	Faible / moyenne
5. Écoulement des eaux de surface	Moyenne	Moyenne
6. Qualité de l'eau de surface	Faible	Moyenne
7. Qualité de l'eau souterraine	Faible	Moyenne
8. Écoulement de l'eau souterraine	Faible à moyenne	Moyenne
9. Perte d'habitats forestiers	Moyenne	Moyenne
10. Perte de milieux humides	Faible	Faible
11. Faune aquatique	Très faible à faible	Faible
12. Amphibiens et reptiles	Faible	Faible
13. Dérangement des oiseaux et des mammifères	Très faible à faible	Faible
14. Perte d'habitats pour les oiseaux et les mammifères	Moyenne	Moyenne
15. Perte d'habitats potentiels des espèces fauniques à statut particulier	Très faible à faible	Faible
16. Économie	Moyenne	Moyenne
17. Milieu résidentiel	Faible	Faible
18. Chasse	Faible	Faible
19. Forêt et agriculture	Faible	Faible
20. Circulation routière	Faible	Moyenne
21. Infrastructures et bâtiments (vibrations)	Aucun impact significatif	Faible
22. Présence autochtone	Moyenne	Faible
23. Bien-être psychologique	Moyenne	Moyenne
24. Sécurité économique	Moyenne	Moyenne
25. Cohésion sociale	Faible	Moyenne
26. Attachement au milieu (fermeture)	Faible	Faible
27. Paysage	Moyenne à faible	Faible

5.3 ATTENTION PORTÉE PAR RNC AUX PRÉOCCUPATIONS ET AUX PROPOSITIONS IDENTIFIÉES

L'exercice de consultation sur les impacts a permis à RNC de prendre connaissance des préoccupations de citoyens et d'organisations et de noter leurs opinions, leurs suggestions et leurs observations sur le projet Dumont et ses impacts. Celles-ci sont reprises dans les pages suivantes, en spécifiant les rencontres lors desquelles elles ont été consignées ainsi que les attentions portées par RNC à ces dernières.

La tenue de l'atelier 7 portant sur le bris de digue et la restauration est en soit une attention portée par RNC à deux sujets pour lesquels une demande d'information avait été formulée par les membres au cours de la consultation.

La réalisation d'études supplémentaires sur le terrain afin de compléter la caractérisation du milieu (ex. : pêches dans certains ruisseaux pour vérifier la présence de l'omble de fontaine) ainsi que l'ajout de points de vue pour l'appréciation des impacts sur le paysage sont des exemples d'actions réalisées par l'entreprise afin de répondre aux demandes des citoyens. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre par RNC et d'autres interventions seront faites dans le futur.³

³ La majorité des informations présentées aux pages suivantes ont déjà été intégrées dans l'EIES transmise au MDDEFP. Les nouveaux éléments, tirés des ateliers thématiques 5, 6 et 7 du Comité élargi qui ont eu lieu après le dépôt de l'EIES, sont identifiés par trois étoiles (***) et seront considérés dans le rapport de questions-réponses à remettre au MDDEFP. Les éléments pour lesquels des préoccupations ont été soulevées à plusieurs reprises sont présentés dans les encadrés gris foncés. Les identifications composées de trois lettres et d'un chiffre (ex. AIR4) font référence à la mesure d'atténuation tirée de l'EIES.

Qualité de l'air

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

1. Vérifier la direction des vents dominants sur le site utilisée dans les études (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

GENIVAR a compilé les données météorologiques, dont la vitesse et la direction des vents, pour la modélisation des poussières. Il est important de mentionner que les vents qui contribuent à la dispersion de poussières ne sont pas nécessairement les vents les plus forts, mais il s'agit aussi des vents de moindre vitesse qui soufflent dans des directions très variées, ce qui explique que l'impact lié aux poussières ne se limite pas à la seule direction associée aux vents dominants.

2. Analyser les impacts des poussières générées par les camions à la sortie du site et sur la Route 111 (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

L'impact des poussières générées par les camions à la sortie du site est marginal. L'impact sur la route 111 n'a pas été analysé compte tenu que cette zone est à l'extérieur du site minier.

3. Analyser la possibilité d'augmenter la grosseur des camions afin d'en diminuer le nombre, pour minimiser les émissions de poussières et les polluants associés (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique n'a été réalisée à ce niveau, mais plusieurs mesures d'atténuation sont prévues afin de minimiser les poussières. Voici un autre exemple de mesure d'atténuation envisagée :

Mettre en place un système de trolley utilisant l'énergie électrique pour la remontée des camions de la fosse et des principales haldes de minerai de basse teneur et de roches stériles, quand la configuration de la fosse sera propice à son implantation et lorsque la capacité du concentrateur sera portée à 100 000 t/j (sous réserve de la disponibilité d'énergie électrique à prix rentable et de la démonstration de la rentabilité du projet). Cette mesure permettrait de réduire la consommation de carburant diesel d'environ 28 % sur la durée de vie du projet (**AIR4**)

4. Analyser les risques à la santé associés à la présence de chrysotile dans les soulèvements de poussières provenant de la fosse et des piles (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

RNC n'a pas fait d'analyse de risque à la santé associée à la présence de chrysotile dans les soulèvements de poussières. Par contre, des mesures d'atténuation sont prévues pour limiter le soulèvement de poussières de manière générale et des mesures particulières au chrysotile les complètent :

- Pour la surface de roulement des routes de halage, utiliser uniquement des matériaux granulaires exempts de fibres de chrysotile (gabbro et roches volcaniques) (**AIR12**).
- Autour des concasseurs primaires, installer des systèmes de dépoussiérage pour capter les poussières et les fibres, s'il y a lieu. Au besoin, la base de ces équipements sera arrosée durant la période estivale et des bâches seront installées durant l'hiver (**AIR8**).
- Équiper tous les appareils de forage de dispositifs de dépoussiérage (sac de filtrage) (**AIR9**).

5. Analyser les risques liés aux émissions d'oxydes d'azote (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

RNC prévoit comme mesures d'atténuation de :

- Installer des détecteurs en périphérie de la fosse pour mesurer en temps réel les concentrations d'oxydes d'azote lors des sautages (**AIR10**).
- Réaliser une étude de dispersion atmosphérique pour modéliser les concentrations de dioxyde d'azote dans l'air ambiant lors de sautages en conditions particulières. Cette étude, qui devra être complétée avant les premiers sautages, permettra d'évaluer les risques d'exposition des populations avoisinantes et d'orienter la conception des prochaines versions du plan de mesures d'urgence qui pourraient prévoir notamment des mesures préventives (**AIR11**).

6. Analyser les impacts liés à l'accumulation de poussières contenant potentiellement des métaux lourds dans les milieux humides (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Un suivi de la déposition des poussières (jarres) a été inclus au programme de suivi environnemental décrit dans l'EIES.

7. Prendre en compte que l'arrosage des routes, réalisé pour minimiser les poussières, créera potentiellement de la boue sur la Route 111 (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)
8. Analyser les impacts environnementaux de l'utilisation « d'abats poussières » sur le milieu (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune action particulière n'a encore été portée à ce stade sur ces éléments. Nous pouvons toutefois préciser que les routes de halage de minerai ne sont pas les routes qui seront utilisées pour le transport du matériel hors site (ex. concentré).

9. Prendre en compte les gains sociaux et environnementaux dans l'évaluation de la mise en place d'un système de trolley (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Une évaluation environnementale a été faite par rapport à la réduction de la consommation de carburant, et conséquemment, des émissions de GES après la mise en place d'un système de trolley. RNC est consciente du gain environnemental et social lié à l'utilisation d'un tel système pour l'assistance électrique des camions lors de leur remontée, néanmoins, la rentabilité économique demeure une prérogative majeure dans l'évaluation de sa mise en place.

Ambiance sonore

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

10. Évaluer les nuisances sonores pour les résidents établis le long de la route 111 lors de la phase d'exploitation en prenant en compte :
 - Les sautages (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)
 - Le transport et le transbordement (camions et train) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011 et Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
 - Les opérations courantes et les équipements (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Les modélisations faites concernant le bruit et les vibrations permettent de qualifier les nuisances pour les résidents le long de la route 111 lors de la phase d'exploitation. Par ailleurs, une série de mesures d'atténuation particulières sera mise en place si les normes ne sont pas respectées à l'emplacement des résidences le long de la route 111.

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

11. Utilisation du bruit ambiant comme écran sonore pour les opérations plus bruyantes (exemple : réalisation d'un portrait sonore horaire de la route 111 afin d'identifier les heures de pointe) (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune action particulière n'a encore été portée à ce stade sur ces éléments.

12. Ajouter d'autres buttes à des endroits stratégiques pour atténuer le bruit (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Dans la conception des aires d'entreposage des dépôts meubles, RNC a considéré les propositions faites. Les modélisations sonores ont toutefois démontré qu'un tel mur écran n'était pas efficace pour atténuer le bruit en raison de son éloignement des sources de bruit ou des récepteurs sensibles (résidences). La mesure d'atténuation suivante est néanmoins prévue :

- Aménager un talus d'une hauteur minimale de 10 m autour des concasseurs primaires (**BRU6**).

13. Construire un muret coupe-son en collaboration avec des artistes de la région (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Il n'est pas prévu dans le projet de construire de muret coupe-son, notamment pour la raison évoquée précédemment.

Paysage

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

14. Effectuer des simulations visuelles du centre-ville de Launay, de la cour arrière des maisons situées au nord de la route 111 ainsi que de la cour arrière de la salle municipale (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
15. Prendre en compte la hauteur des observateurs lors de l'analyse des impacts visuels, par exemple, à partir du 2^e étage des maisons situées sur la route 111 (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
16. Effectuer des simulations visuelles aux principales étapes de l'exploitation et de la restauration (progression dans le temps) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Deux points de vue ont été ajoutés aux simulations visuelles effectuées pour apprécier l'impact visuel du projet de la cour arrière des maisons situées au nord de la route 111 à Launay et au niveau de la salle municipale.

17. S'assurer que les arbres plantés comme mesure d'atténuation visuelle le seront aux bons endroits, en fonction de la nouvelle variante à l'étude (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Une mesure d'atténuation est prévue :

- Au nord de route 111, aménager dans les milieux ouverts, des écrans végétaux de manière à rejoindre les massifs d'arbres existants, pour camoufler certaines infrastructures minières. Des plantations mixtes de 30 % de feuillus et de 70 % de conifères viendront créer des barrières visuelles naturelles avec une épaisseur des plantations variant de 25 à 35 m, tout en se liant aux massifs de la végétation actuelle. Une partie de ces travaux a déjà été réalisée en 2012 pour favoriser la création rapide du couvert arborescent. D'autres travaux de reboisement pourront être réalisés sur des propriétés n'appartenant pas à RNC, après entente avec les propriétaires concernés (**PAY1**).

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

18. À propos des bandes d'arbres envisagées comme mesures d'atténuation visuelles :

- Début de la plantation rapidement pour que les arbres aient le temps de grandir (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

****RNC a pris un engagement à cet effet lors de l'atelier**

- Maintien et entretien des arbres localisés aux endroits stratégiques du point de vue visuel, en prenant rapidement des mesures afin de limiter les coupes par les propriétaires privés (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

****RNC a pris un engagement à cet effet lors de l'atelier**

- Implantation d'un écran au nord-est de Launay et près du secteur industriel de Launay (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
- Choix d'essences d'arbres qui poussent rapidement et qui camouflent bien (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
- Analyse de la possibilité de planter des arbres autour des piles du projet afin de stabiliser les pentes (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
- Intégration d'infrastructures du projet au paysage environnant (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)
- Revégétalisation des piles afin qu'elles aient l'air naturel (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues :

- Au nord de la route 111, aménager dans les milieux ouverts, des écrans végétaux de manière à rejoindre les massifs d'arbres existants, pour camoufler certaines infrastructures minières. Des plantations mixtes de 30 % de feuillus et de 70 % de conifères viendront créer des barrières visuelles naturelles avec une épaisseur des plantations variant de 25 à 35 m, tout en se liant aux massifs de la végétation actuelle. Une partie de ces travaux a déjà été réalisée en 2012 pour favoriser la création rapide du couvert arborescent. D'autres travaux de reboisement pourront être réalisés sur des propriétés n'appartenant pas à RNC, après entente avec les propriétaires concernés (**PAY1**).
- Pour atténuer l'impact visuel des haldes de roches stériles et favoriser leur revégétalisation lors de la restauration, aménager un plateau d'au moins 3 m de largeur dans leur portion supérieure. Ce plateau sera recouvert de terres organiques et planté d'arbres résineux (**PAY2**).
- Sur les propriétés de RNC, au nord de la route 111, préserver les lisières boisées existantes (**PAY3**).

En juillet et août 2012, des plantations ont été réalisées sur une profondeur de 35 m aux limites sud des lots et sur une distance de 1 000 m (4 500 plants au total de six essences différentes). Les plantations étaient composées de 70 % de résineux et de 30% de feuillus. On a procédé à une répartition aléatoire avec l'objectif de créer un écran naturel le long de la route 111.

19. Mise en valeur du potentiel récréotouristique de la région : aménagement d'un belvédère, de pistes de quatre-roues, d'un circuit touristique et de sentiers pédestres près de Launay, qui s'insèrent bien dans le paysage (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011, Atelier 2 du CC, 30 mai 2011 et Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues :

- À la fin des travaux de construction, réaménager et restaurer les zones perturbées selon le plan de fermeture pour qu'elles s'intègrent le mieux possible avec le paysage naturel (revégétalisation) (**PAY4**).
- Mettre en œuvre un plan de restauration minière qui intègre en avant-plan l'amélioration du paysage naturel du site (**PAY5**).

20. Optimisation de l'aspect visuel du site ainsi que de l'effet de confinement des poussières offert par les aires d'accumulation (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Dans la variante actuelle du projet, la pile de dépôts meubles 1 sera modelée de manière à contribuer à créer un écran visuel.

Eau

GESTION DE L'EAU SUR LE SITE

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

21. Planifier rigoureusement la récupération, la gestion et la réutilisation de l'eau, à chaque étape du projet (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011 et Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Les détails sont présentés dans l'EIES. L'approche de RNC en matière de gestion de l'eau poursuit les objectifs suivants :

- Maximiser la quantité d'eau propre retournée dans la rivière Villemontel
- Maximiser la recirculation et la réutilisation des eaux industrielles
- Assurer un approvisionnement d'eau fiable au procédé de traitement du minerai
- Minimiser le rejet de l'effluent minier
- Minimiser la quantité d'eau prélevée dans la rivière Villemontel

Les bilans d'eau présentés dans l'EIES seront optimisés en phase de faisabilité et seront mis à jour périodiquement.

EAU DE SURFACE – QUALITÉ ET ÉCOULEMENT

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

22. Évaluer les effets du détournement ou de la captation de l'eau des ruisseaux sur les bassins du site et sur la rivière Villemontel (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)
23. ***Analyser les conflits d'usage potentiels en aval de la prise d'eau du projet (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Minimiser le prélèvement des eaux dans la rivière Villemontel (*Séance d'information à Launay, 30 janvier 2012*).

Les analyses en phase de préfaisabilité n'indiquent pas la nécessité de prélever de l'eau dans la rivière Villemontel. Les effets du détournement et de la captation d'eau sur le site minier ont été évalués en termes de pertes d'habitat du poisson dans l'EIES. Néanmoins, comme le niveau de la rivière Villemontel est contrôlé par une succession de seuils, tels que des barrages de castor, la diminution du débit occasionnée par le projet ne devrait pas avoir d'incidence significative sur d'autres usages potentiels en aval du projet.

24. Examiner des options respectant le caractère naturel des ruisseaux (détournement, réaménagement écologique, etc.) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC

Aucune étude spécifique n'a été réalisée à ce niveau.

25. Calculer la longueur d'une distance tampon que les infrastructures ne devront pas dépasser pour ne pas affecter l'autre bassin versant (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC

Aucune étude spécifique n'a été faite à ce niveau, mais RNC a cherché à localiser les composantes du projet Dumont à l'intérieur d'un seul et même bassin versant (rivière Villemontel), notamment dans le but de limiter les impacts sur les autres bassins.

26. ***Ajouter les déversements accidentels, le réseau sanitaire et la concentration en éléments nutritifs comme sources potentielles d'impact sur la qualité de l'eau de surface (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC

Le projet minier n'aura qu'un seul effluent localisé au sud du projet, près de la rivière Villemontel, à la sortie de l'usine de traitement des eaux. Toutes les eaux industrielles en amont de ce point devront être traitées selon les normes en vigueur avant d'être retournées dans le milieu récepteur, incluant les eaux issues du réseau sanitaire. De plus, RNC mettra en place des mesures spécifiques dans le cadre de l'élaboration de son plan de mesures d'urgence afin de gérer efficacement et minimiser les impacts de tout déversement.

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

27. ***Analyser la possibilité de dériver une partie du Ruisseau sans nom 1 dans la rivière Villemontel afin de minimiser l'impact sur son débit (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*).

Attention portée par RNC

La rivière Villemontel est constituée d'une succession de plans d'eau horizontaux contrôlés par des barrages de castors qui maintiennent des niveaux d'eau à faibles débits. L'étude des débits réservés écologiques effectuée dans la rivière Villemontel indique que la réduction du débit causé par la disparition du Ruisseau sans nom 1 ne causera pas de pertes notables d'habitats pour le poisson dans la rivière Villemontel. Par ailleurs, un canal de dérivation des eaux de non contact est prévu afin de rediriger les eaux s'écoulant de la partie nord-est du bassin versant, non affectée par le projet, vers la rivière Villemontel.

EAUX SOUTERRAINES - QUALITE ET ÉCOULEMENT

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

28. Analyser la possibilité que le déboisement entraîne une remontée de la nappe phréatique (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Des mesures d'atténuation sont prévues à cet effet :

- Pour protéger les eaux souterraines sous l'esker sans nom situé dans la partie sud-est de la propriété, limiter le déboisement au minimum requis pour réaliser les travaux au sud-est de la fosse (**SOU1**).
- Pour protéger les eaux souterraines sous l'esker, les travaux requis en périphérie de la portion sud-est de la fosse devront être réalisés en s'assurant de protéger le sol et l'humus pour éviter la mise à nu du sol et les orniérages en dehors de la zone des travaux (**SOU3**).

29. Analyser les risques de drainage minier acide (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Des études de géochimie environnementale sont réalisées depuis 2010 et se poursuivent actuellement sur ce sujet. Elles démontrent, entre autres choses, que les rejets miniers issus du projet Dumont n'ont aucun potentiel de générer du drainage minier acide. Les résultats de ces études permettront d'établir le mode de gestion adéquat des résidus miniers et de la roche stérile et de concevoir des équipements de contrôle et de traitement appropriés.

30. Analyser les risques liés au rapprochement des piles de l'esker de Launay (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

- Pour minimiser les risques de contamination des eaux souterraines dans les secteurs sensibles, les infrastructures et les aires d'accumulation du projet ont été conçues de manière à ne pas empiéter dans une zone tampon d'une largeur d'un kilomètre à partir de la limite est, en surface, de l'esker de Launay. Cette zone se prolonge tout le long de l'esker de Launay situé vis-à-vis la propriété (**SOU4**).

Par ailleurs, le modèle numérique d'écoulement des eaux souterraines a été modifié pour prendre en compte le nouvel emplacement du parc à résidus miniers.

31. Analyser les risques à la santé et à l'environnement liés aux contaminants présents dans l'eau de procédé (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

L'eau de procédé sera utilisée pour pomper les résidus miniers vers le parc à résidus ou elle sera accumulée temporairement. L'eau du parc à résidus sera réutilisée par le concentrateur et lors d'un trop-plein, elle sera envoyée à l'usine de traitement pour être épurée. Les suivis de la qualité de l'effluent minier et de la qualité de l'eau dans le milieu aquatique permettront d'évaluer les risques à la santé et à l'environnement associés au rejet de contaminants dans le milieu aquatique.

32. Analyser les risques liés à la présence de contaminants dans les résidus qui seront retournés dans la fosse, incluant les résidus d'explosifs (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012 et Atelier 5 du CCÉ 26 novembre 2012*)

33. Analyser les risques de contamination des nappes phréatiques par l'eau se retrouvant dans la fosse à la fin du projet (analyser le risque que l'eau présente dans la fosse à la fin du projet soit rabattue vers les eskers) (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011 et Atelier 5 du CCÉ 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Le suivi de la qualité de l'eau dans la fosse sera amorcé dès le début de la déposition des résidus miniers dans la fosse. Lors de la fermeture du complexe minier à l'an 34, des données de qualité de l'eau auront été accumulées sur une quinzaine d'années, ce qui permettra d'évaluer s'il est nécessaire de traiter cette eau dans le plan de fermeture. Rappelons que le roc de la fosse est peu fracturé et peu perméable, ce qui limite les risques de migration de contaminants.

Des études concernant les risques de contamination liés aux résidus dans la fosse sont actuellement en cours.

34. ***Vérifier auprès des anciens propriétaires fonciers les usages passés de territoire qui auraient pu réduire les propriétés imperméabilisantes du sol à l'emplacement du parc à résidus (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Attention portée par RNC :

Une évaluation environnementale visant à vérifier l'historique d'utilisation des terres localisées dans l'empreinte du projet et la contamination potentielle de ces dernières est incluse dans les annexes de l'EIES (annexe 17).

35. Analyser les risques (qualité et quantité) pour les puits situés à proximité du site (*Séance d'information à Launay, 23 février 2011*)
36. Garanties de remplacement de l'approvisionnement en eau potable en cas de problèmes (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011 et Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)
37. ***Préciser les mesures correctives qui pourraient être mises en place au niveau des puits résidentiels et communiquer aux acteurs municipaux et gouvernementaux intéressés les différentes possibilités (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Une évaluation théorique des risques des vibrations sur les puits a été réalisée. Une analyse des impacts du rabattement de la nappe phréatique sur les puits a aussi été réalisée, dont le détail se trouve dans l'EIES. Enfin, des mesures d'atténuation et de compensation sont aussi prévues :

- Des puits de surveillance en phase de suivi permettront d'identifier rapidement d'éventuelles modifications qualitatives ou quantitatives de l'eau souterraine et advenant que ces mêmes modifications soient susceptibles d'affecter la consommation humaine, la population sera prévenue immédiatement et des mesures appropriées seront mises en place pour maintenir l'alimentation en eau potable (**SOU1**).
- Advenant que le suivi démontre une influence de la mine sur des puits privés (qualité de l'eau et débit d'approvisionnement), des travaux correctifs seront réalisés aux frais de RNC (**INF2**).

Des mesures spécifiques seront mise en place en fonction des enjeux. Au besoin, les pistes de solutions seront étudiées avec les individus concernés. La compagnie s'est engagée publiquement et à plusieurs reprises à effectuer les correctifs nécessaires au besoin.

38. Expliquer dans quelle mesure le modèle hydrogéologique utilisé pour calculer les débits d'exhaure est précis, par rapport à d'autres projets miniers où ces débits ont été sous-estimés (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

L'évaluation des débits d'exhaure utilisée pour la modélisation provient de travaux de terrain extensifs poursuivis sur plusieurs années comprenant, entre autres choses :

- 56 tests d'injection (packer tests) dans le roc dans et autour de l'empreinte de la fosse projetée.
- 23 essais de pénétration des sols permettant d'établir la conductivité hydraulique des argiles et des silts.
- Un réseau de 30 puits de suivi testés plusieurs fois pour la conductivité hydraulique.
- Un essai de pompage sur 24 heures dans les dépôts meubles comprenant deux puits de suivi et trois points de suivi avec pointes filtrantes.

L'ensemble de ces données a été colligé dans le modèle hydrogéologique, en plus des données d'eau de surface et d'intrants provenant des chercheurs de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (groupe de recherche en eau souterraine).

39. ***Effectuer un suivi serré du rabattement de la nappe phréatique pendant l'excavation du réservoir au sud-est de la fosse et réajuster le modèle d'analyse en fonction des résultats (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

40. ***Conserver les puits de surveillance déjà en place (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Le suivi à l'aide de puits de surveillance devrait permettre de suivre l'évolution du rabattement de la nappe phréatique de façon continue tout le long du projet. RNC prévoit conserver certains puits de surveillance déjà en place.

Faune et flore

DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL - FAUNE

Informations amenées lors de la consultation afin de compléter la description du milieu naturel :

41. Présence d'une frayère à truite près d'un lac situé au nord du Lac Doyon (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
42. Présence de poissons (perchaudes, truites, brochets) à l'exutoire du lac Doyon (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
43. Présence de truites dans des tributaires de la branche ouest du ruisseau sans nom 1. (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Des pêches scientifiques additionnelles ont été réalisées dans les tributaires de la branche ouest du ruisseau sans nom 1 et au niveau du lac Doyon en 2012 pour compléter les caractérisations de la faune aquatique, notamment pour vérifier la présence de l'omble de fontaine à la tête du bassin versant du ruisseau sans nom 1. Les résultats de ces pêches ont été intégrés à l'EIES.

44. Traces de cerf de Virginie vues dans le secteur du lac Davy et identification d'un ancien ravage par le MRN dans le secteur du lac Berry (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*).
45. Présence du caribou il y a longtemps dans la région (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*).

Attention portée par RNC :

La présence de ces espèces a été étudiée et celle-ci serait anecdotique.

Demandes d'éléments à décrire ou à analyser afin de compléter la description du milieu naturel faites lors des consultations :

46. Documenter la présence d'espèces valorisées par la population dans la zone d'étude locale : orignaux, castors, loutres, visons, rats musqués, coyotes, pékan, etc. (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

La présence de ces espèces a été notée dans l'étude. Dans l'analyse des impacts, RNC a considéré que la valeur socio-économique des mammifères en phase de construction et d'exploitation est grande.

VÉGÉTATION

Demandes d'éléments à décrire ou à analyser afin de compléter la description du milieu naturel faites lors des consultations :

47. Documenter la présence potentielle d'espèces de champignons d'intérêt près des accumulations d'eau formées près de rapides (Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique sur les champignons près des rapides n'a été réalisée.

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

48. Documenter les modalités envisagées au niveau de la gestion du bois récolté (Atelier 1 du CC, 19 avril 2011)

Attention portée par RNC :

Les mesures suivantes sont prévues :

- Récupérer les bois de valeur marchande, les tronçonner en longueur et les empiler conformément au permis de coupe (ECO2).
- Les déchets de coupes et les débris ligneux seront déchiquetés, brûlés ou valorisés à l'extérieur du site. S'ils sont déchiquetés, les copeaux seront réutilisés au besoin pour la stabilisation temporaire, l'engraissement des sols ou la restauration des haldes de roches stériles et des digues en enrochement. S'ils sont brûlés, les précautions nécessaires pour éviter un incendie seront prises et une autorisation préalable de la SOPFEU aura été obtenue (VEG3).

49. Calculer le volume de bois récolté sur le site nécessaire à l'aménagement du projet (Atelier 1 du CC, 19 avril 2011)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique n'a été réalisée à ce niveau.

50. Analyser les impacts du déboisement sur l'érosion des sols (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Les impacts liés à l'érosion des sols ont été évalués de manière générale dans l'EIES et des mesures d'atténuation spécifiques sont prévues :

- Lors des activités de décapage des sols, exiger des entrepreneurs qu'ils mettent en place des systèmes efficaces de contrôle de l'érosion, de manière à respecter les normes de la qualité de l'eau (concentration en MES) dans la rivière Villemontel. Ce système pourra notamment comprendre le contrôle de l'écoulement de surface sur les aires de travail et leur récupération dans des puisards temporaires, où l'eau y serait pompée vers des zones végétalisées pour y filtrer les MES. Autant que possible, la circulation de la machinerie sera planifiée pour que la formation d'ornières se fasse perpendiculairement aux pentes naturelles **(RHS3)**.
- Au début de la période de construction, aménager un bassin permanent de rétention en amont de l'usine de traitement des eaux pour recueillir les eaux de ruissellement du ruisseau sans nom 1. Avant que la construction des bassins permanents ne soit complétée, des bassins temporaires pourront être aménagés pour gérer les eaux de ruissellement. Ces bassins permettront de mesurer les concentrations en MES et de procéder à un traitement primaire au besoin pour éviter toute augmentation de plus de 25 mg/l de la concentration en MES dans la rivière Villemontel. Pour rencontrer cette norme en tout temps, une unité mobile de filtration sera installée en bordure de ce bassin pour débarrasser l'eau, au besoin, des particules de fin diamètre. En période d'exploitation, l'usine de traitement des eaux sera mise à contribution, si requis **(RHS4)**.
- Pour minimiser l'érosion des haldes de dépôts meubles et favoriser le rétablissement d'un écosystème naturel, stabiliser celles-ci progressivement, d'abord par des graminées, puis par la plantation d'arbustes et d'arbres de différentes essences. Pour contrôler le ruissellement, pour éviter la formation de rigoles et de crevasses et ainsi limiter le transport sédimentaire sur les pentes des piles de dépôts meubles, aménager des terrasses en pente inversée le long des talus **(RHS6)**.

51. Reboisement sur des surfaces au moins équivalentes à celles qui seront déboisées en prenant en compte la nature des habitats affectés (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Mesure de compensation - Capacité forestière

Les terres en friches qui seront acquises par RNC pour développer le projet seront reboisées. Pour compenser la perte de capacité de production forestière, d'autres surfaces pourront aussi être reboisées ailleurs dans l'UAF.

IMPACTS SUR LES MILIEUX HUMIDES

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

52. Analyser une option qui serait un juste milieu entre l'éloignement de la pile de minerai à faible teneur de la route et l'empiètement sur le milieu humide situé à l'est de Launay (*Atelier 1 du CCÉ, 21 mars 2012*)

Attention portée par RNC :

Dans la localisation du parc à résidus, RNC a cherché à éviter l'empiètement sur le milieu humide.

53. Réviser la forme de la cellule 1 du parc à résidus pour minimiser l'impact sur le milieu humide d'intérêt (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

54. Mise en place de mesures limitant le drainage ou la contamination du milieu humide abritant la droséra à feuille linéaire (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

55. ***Analyser l'impact du rabattement de la nappe phréatique sur les milieux humides (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Dans la variante privilégiée du projet les infrastructures n'empiètent plus dans le milieu humide de valeur écologique très élevé. Une mesure d'atténuation est aussi prévue :

- Imperméabiliser les fossés de drainage de la portion sud-ouest de la cellule 2 du parc à résidus, de la portion nord-est de la halde de roches stériles 1 et de la marge est de la halde de dépôts meubles 1 afin d'éviter de drainer les tourbières à valeur écologique élevée (**VEG4**).

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

56. Valorisation des tourbières à valeur élevée et très élevée situées sur le site et sensibilisation de la population (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
57. Achat de lots intra-municipaux de la MRC abritant des milieux humides qu'il serait possible de restaurer ou de valoriser (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
58. Valorisation locale du bois commercial coupé et des déchets de coupes (don de bois de chauffage à la population, utilisation par une entreprise qui valorise la biomasse, etc.) (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
59. Aménagement de nouveaux milieux humides, si l'EIES détermine que cela est nécessaire (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Mesure de compensation - Milieux humides

Pour l'empiètement dans les milieux humides, un projet de compensation sera élaboré et soumis au MDDEFP pour approbation. Des projets potentiels de valorisation et de conservation de milieux humides sont identifiés au lac Harrison, à Launay, et au Refuge Pageau, à Amos.

IMPACTS SUR LES ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PARTICULIER

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

60. Étude des habitats des espèces floristiques à statut particulier pour voir les possibilités d'aménager ou de protéger des habitats semblables en dehors de la zone d'étude locale (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Le projet n'empiète pas dans les habitats d'espèces floristiques à statut particulier. Aucune étude supplémentaire sur les habitats des espèces floristiques à statut particulier n'a été faite en dehors de la zone d'étude pour cette raison.

FAUNE AQUATIQUE

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

61. Évaluer les effets du détournement ou de la captation de l'eau des ruisseaux sur les bassins du site et sur la rivière Villemontel (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011 et Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)
62. Analyser les impacts de la modification du débit de la rivière Villemontel sur la qualité des milieux et des habitats aquatique ainsi que sur la faune aquatique en aval du projet (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012 2011 et Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Les effets du détournement et de la captation d'eau sur le site minier ont été évalués en termes de pertes d'habitat du poisson dans l'EIES. Les effets de la réduction du débit dans la Villemontel en aval du site minier y sont aussi traités en détail. L'étude des débits réservés écologiques effectuée dans la rivière Villemontel indique que la réduction des débits provoquée par les activités minières ne causera pas de pertes notables d'habitats pour le poisson dans la rivière Villemontel.

63. Prise en compte du régime hydrologique lors de la réalisation de certains travaux afin de minimiser les impacts (zones inondées à certaines périodes de l'année) (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Pendant la période de construction, la mesure suivante est prévue :

- Au début de la période de construction, aménager un bassin de rétention en amont de l'usine de traitement des eaux pour recueillir les eaux de ruissellement du ruisseau sans nom 1. Ce bassin permettra de mesurer les concentrations en MES et de procéder à un traitement primaire au besoin pour éviter toute augmentation de plus de 25 mg/l de la concentration en MES dans la rivière Villemontel. Pour rencontrer cette norme en tout temps, une unité mobile de filtration sera installée en bordure de ce bassin pour débarrasser l'eau, au besoin des particules de fin diamètre. En période d'exploitation, l'usine de traitement des eaux de contact sera mise à contribution, si requis (**EAU14**).

64. Mise en place d'un seuil dans la rivière Villemontel (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Il existe déjà plusieurs seuils naturels dans la rivière avec la présence de barrages de castors. Par ailleurs, la modélisation hydrodynamique 1D des écoulements ne fait pas ressortir la nécessité d'aménager un seuil pour maintenir le niveau d'eau (détails dans l'EIES).

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

65. Aménagement de nouvelles frayères, par exemple de truites dans les ruisseaux situés à la tête de la rivière Chicobi (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Un programme de compensation des destructions, des détériorations et des perturbations des habitats du poisson sera élaboré et mis en œuvre à la satisfaction du MPO. L'omble de fontaine est connu pour être présent dans le bassin versant du lac Chicobi. Aucune problématique n'a cependant été mentionnée au niveau du recrutement de cette espèce par la Nation algonquine de Pikogan. Dans ce bassin versant, la question du recrutement de l'esturgeon jaune est davantage préoccupante.

66. Mise en place d'un programme d'acquisition de connaissance sur la qualité de l'eau souterraine et de l'environnement aquatique afin de pouvoir éventuellement améliorer la situation par exemple avec des projets de compensation (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Les projets de compensation devant être présentés aux autorités doivent contribuer directement à la protection de milieux humides ou l'accroissement de la quantité de poissons. Aussi, tout un réseau de puits de surveillance a été établi aux alentours de la propriété. Ces puits de suivi permettront d'identifier rapidement d'éventuelles modifications qualitatives ou quantitatives de l'eau souterraine et advenant que ces mêmes modifications soient susceptibles d'affecter la consommation humaine, la population sera prévenue immédiatement et des mesures appropriées seront mises en place pour maintenir l'alimentation en eau potable.

IMPACTS SUR LES OISEAUX

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

67. Mise en valeur du lac Harrison situé en terres privées au sud-ouest de Launay qui est un milieu propice aux oiseaux migrateurs et création d'un lac artificiel à Launay pour pêcher (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Pour l'empiètement dans les milieux humides, un projet de compensation sera élaboré et soumis au MDDEFP pour approbation. D'ailleurs, un inventaire a été réalisé en juin 2012 dans le lac Harrison pour décrire la faune ichthyenne de ce marais connecté à la rivière Villemontel. Une fiche de projet de compensation est présentée dans l'EIES pour la valorisation et la conservation du milieu humide du lac Harrison.

IMPACTS SUR LES MAMMIFÈRES

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

68. Analyser l'effet du bruit, notamment à long terme, sur les animaux d'élevage situés à proximité du site (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

RNC entend respecter les critères sonores prescrits par le MDDEFP. Ces critères couvrent aussi les territoires destinés à des zones agricoles. Plusieurs mesures sont aussi prévues pour atténuer le bruit sur les humains. En présence de niveau sonore acceptable pour les humains, il est assumé que ces mêmes niveaux ne seront pas susceptibles d'affecter significativement les animaux d'élevage.

69. Analyser les impacts des vibrations sur la faune (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique à l'impact des vibrations sur la faune n'a été réalisée. Cependant, une étude de vibrations a été menée pour s'assurer que ces dernières n'engendreront pas de nuisances pour les humains. En absence d'effet significatif appréhendé sur la population, aucun impact sur la faune n'est aussi anticipé.

70. Analyser les impacts sur la faune de l'installation de clôtures sur le site (exemple : limitation dans les déplacements) (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique à ce sujet n'a été réalisée. Il importe de préciser que le site sera clôturé en façade seulement, ce qui limitera considérablement les contraintes en termes de déplacement de la faune.

71. Analyser la capacité des espèces fauniques (très petits mammifères) à se déplacer hors du site au début des travaux (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune étude spécifique à ce sujet n'a été réalisée.

72. Examen des territoires et des habitats en dehors de la zone d'étude locale et possiblement adjacents à celle-ci pour évaluer les chances de survie, de reproduction et d'activités des espèces forcées de se déplacer (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Une étude spécifique aux milieux humides a été menée à l'aide des cartes écoforestières en périphérie de la zone d'étude locale. La mosaïque de milieux humides et terrestres de la zone d'étude locale est similaire à celle retrouvée dans un rayon de 10 km. Il est donc conclu que les animaux en déplacement, à la recherche de nouveaux territoires de remplacement, pourront survivre et se reproduire. Des informations complémentaires sont fournies dans l'EIES.

73. Gérer les castors lors de l'aménagement du site, notamment afin d'éviter qu'ils se déplacent tous au sud du projet (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Une mesure d'atténuation est prévue :

- Préalablement à tous les travaux de déboisement, octroyer un contrat de piégeage pour capturer le plus grand nombre possible d'animaux à fourrure, particulièrement les espèces moins mobiles comme le castor. Assurer une gestion des activités du castor tout au long de la vie du projet (**MAM1**).

IMPACTS SUR LES ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT PARTICULIER

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

74. Analyser la possibilité de déplacer l'unité d'assemblage d'explosifs pour protéger l'habitat du campagnol des rochers (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

75. Possibilités de relocalisation d'espèces incapables de se déplacer (très petits animaux, etc.) dans des habitats propices situés à proximité (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)

Attention portée par RNC :

Avec le nouveau concept minier (*Atelier 4, CCÉ, 1er octobre 2012*), l'unité d'assemblage d'explosifs a été déplacée au nord. De plus, une mesure de compensation est prévue pour les pertes potentielles d'habitat du campagnol des rochers. En effet, des aménagements d'habitat pour favoriser le campagnol des rochers, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, seront réalisés dans le secteur du lac à la Savane et/ou à l'ouest du parc à résidus projeté, où des individus de cette espèce ont été capturés.

Milieu humain

76. Expliquer comment l'étendue de la zone d'étude a été déterminée pour l'évaluation des impacts sociaux du projet (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Aucune action particulière n'a encore été portée à ce stade sur ces éléments.

ÉCONOMIE

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

77. Analyser les possibilités de deuxième et troisième transformation dans la région (*Séance d'information à Amos, 2 mars 2011*)

Attention portée par RNC :

Extrait du compte-rendu de la 1^{ère} rencontre du comité consultatif élargi : *En ce qui concerne la construction d'une fonderie pour effectuer la deuxième transformation du concentré de nickel dans la région, il s'agit d'un investissement très important et impossible à rentabiliser avec la seule production du projet Dumont*

78. Analyser les impacts de la fermeture de la mine, à la fin du projet, sur la situation économique de la ville (*Séance d'information à Amos, 2 mars 2011*)

79. Documenter les conséquences économiques pour la municipalité si le projet éprouve des difficultés financières et était abandonné (p. ex. : coûts liés au démantèlement des infrastructures, à la gestion des contaminations) (*Troisième rencontre de la TMC, 14 juillet 2011*)

Attention portée par RNC :

Les conséquences économiques ont été évaluées de manière générale pour la fermeture du projet, notamment en ce qui concerne la perte d'emplois et les effets sur la sécurité économique de la population.

80. Analyser les impacts sur l'économie locale advenant le fait que plusieurs personnes quittent leur emploi actuel pour aller travailler chez RNC (*Troisième rencontre de la TMC, 14 juillet 2011*)
81. Analyser les impacts, pour l'économie locale, de l'augmentation générale des salaires que pourrait entraîner le projet (exemple : des entreprises régionales pourraient réviser les salaires à la hausse afin de rester compétitives, dans un but de rétention de main-d'œuvre) (*Troisième rencontre de la TMC, 14 juillet 2011*)

Attention portée par RNC :

Ces impacts ont été analysés et sont présentés dans l'EIES.

82. ***Estimer le pourcentage de la main d'oeuvre qui s'installera en région (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

La question de la provenance et de la disponibilité de main-d'œuvre a été étudiée dans l'étude d'impact environnemental et social.

Extrait de l'EIES : «En période de construction, on projette que les effectifs du secteur de la construction de la région de l'Abitibi-Témiscamingue représenteraient 79 % des effectifs totaux, ou l'équivalent d'environ 1 546 emplois au total, contre quelque 414 emplois hors région.»

En période d'exploitation : « Il serait toutefois peu probable que tous les emplois soient pourvus par des résidents de la région. Une portion des nouveaux emplois seront comblés par une main-d'œuvre d'autres régions du Québec et du Nord de l'Ontario.»

Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues :

- Mettre en place une politique d'embauche permettant d'identifier rapidement les besoins de main-d'œuvre pour permettre aux entités assurant les formations de se préparer et aux personnes désirant suivre ces formations de s'y inscrire (**POP5**).
- Mettre en place un plan de formation de la main-d'œuvre en partenariat avec Emploi Québec, la Commission scolaire Harricana et son service aux entreprises pour des formations adaptées à l'industrie minière (**POP6**).

Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séance d'information, intervenant dédié des ressources humaines, etc.) (**AUT2**).

83. ***Formaliser une procédure d'achats régionaux et la promouvoir auprès des représentants socio-économiques (*Deuxième rencontre de la TMC, 17 mai 2011 et Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation proposée :

- Favoriser les entreprises dont le siège social est basé à proximité du projet dans les appels d'offres lorsque la compétence et le prix sont compétitifs, ce qui se traduira par une politique visant à optimiser l'achat de biens et de services en région (**ECO1**).

84. ***S'assurer de consulter la SADC, en tant qu'intervenant économique, lors des discussions concernant les besoins de main-d'œuvre, de logement et de formation (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation proposée :

- Collaborer avec les organismes régionaux (CLD, chambres de commerce, etc.) pour faire connaître les besoins d'hébergement à l'avance afin d'optimiser les services existants (inventaire des chambres disponibles et possibilités d'hébergement commercial) et en créer de nouveaux, au besoin, pour répondre à la demande des résidents et des travailleurs (**ECO6**).

85. ***S'assurer de consulter la MRC Abitibi-Ouest, comme la municipalité de Taschereau, lors des discussions concernant les besoins de main-d'œuvre, de logement et de formation (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

La zone d'étude régionale comprend les municipalités régionales de comté (MRC) d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest. La municipalité de Taschereau est présente sur la table municipalités et compagnie où des échanges ont lieu sur des sujets ayant trait au projet.

86. ***Promouvoir le projet à l'extérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin d'encourager la migration de travailleurs et de leur famille (entente avec Valorisation Abitibi-Témiscamingue, UQAT, etc.) (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Aucune action particulière n'a encore été portée à ce stade sur ces éléments. Une stratégie de dotation de main-d'œuvre sera développée ultérieurement.

87. ***Planifier des stratégies de placement des conjoints avec les principaux relayeurs et employeurs afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants (Emploi-Québec, chambres de commerce, CSSS, commissions scolaires, etc.) (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation proposée :

- Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séance d'information, intervenant dédié des ressources humaines, etc.) (**AUT2**).

88. ***Participer à des projets à caractère économique, comme la mise en place d'un fonds industriel, la mise en valeur du parc industriel, etc. (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation proposée :

- Établir un partenariat avec une institution de recherche sur des projets en lien avec les activités de RNC (**ECO7**).

89. ***Analyser les possibilités de diversification de l'économie locale (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Le projet Dumont en soi constitue une diversification de l'économie locale. Par ailleurs, les efforts de diversification économique sont avant tout la responsabilité du milieu et des organismes de développement économique.

Mesures d'atténuation proposées :

- Favoriser les entreprises dont le siège social est basé à proximité du projet dans les appels d'offres lorsque la compétence et le prix sont compétitifs, ce qui se traduira par une politique visant à optimiser l'achat de biens et de services en région (**ECO1**).
- Établir un partenariat avec une institution de recherche sur des projets en lien avec les activités de RNC (**ECO7**).

De plus, RNC est ouvert à participer à une réflexion sur la diversification économique en vue de la fermeture de la mine,

90. ***Analyser les possibilités de construction d'un four ou d'une fonderie de nickel en région (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Le volume de concentré produit ne pourrait justifier la construction d'une fonderie. Plusieurs fours et fonderies existent ailleurs au Canada et dans le monde. Les lieux de transformation dépendront des ententes commerciales passées.

UTILISATION DU TERRITOIRE

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

91. Analyser l'espace disponible pour le développement immobilier dans les municipalités avoisinantes (*Deuxième rencontre de la TMC, 17 mai 2011 et Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*)

92. Développer des pistes de solutions assurant le maintien ou la croissance du taux d'hébergement ou du nombre de famille dans les municipalités touchées par le projet (*Deuxième rencontre de la TMC, 17 mai 2011 et Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*)

Attention portée par RNC :

RNC a entamé des échanges avec les municipalités à ce sujet et des mesures d'atténuation sont prévues :

- Prendre en charge les taxes municipales pendant 5 ans, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour les citoyens faisant l'objet de rachat de leur résidence et désirant se réinstaller dans la même municipalité (Launay ou Trécesson) (**POP12**).

93. Analyser les impacts du projet sur la valeur des propriétés, sur l'augmentation des taxes municipales et sur la capacité à payer des citoyens (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Ces impacts ont été analysés et sont présentés dans l'EIES.

94. Analyser les superficies de terres agricoles ou forestières perdues (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)
95. Analyser le manque à gagner au niveau de la perte de capacité forestière permanente (\$) (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*).

Attention portée par RNC :

Ces impacts ont été analysés et sont présentés dans l'EIES.

Mesure de compensation - Capacité forestière

Les terres en friches qui seront acquises par RNC pour développer le projet seront reboisées. Pour compenser la perte de capacité de production forestière, d'autres surfaces pourront aussi être reboisées ailleurs dans l'UAF.

96. Déplacer le sentier de motoneige qui traverse actuellement le site et s'assurer que le nouveau sentier sera praticable cet hiver (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011, Atelier 2 du CC, 30 mai 2011 et Atelier 4 du CCÉ, 1er octobre 2012*)

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Signer une entente avec les acteurs impliqués concernant la relocalisation du sentier de motoneige, notamment le Club de motoneiges d'Amos, qui spécifie les échéanciers ainsi que les responsabilités financières de RNC (*Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*)

Relocaliser le sentier de motoneige à la satisfaction des acteurs impliqués afin qu'il soit praticable à l'hiver 2012 (*Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*). Cet engagement a été révisé lors du 6^e atelier du Comité élargi. Extrait du compte-rendu du 10 décembre 2012: « Les travaux de relocalisation seront effectués cet hiver afin que le nouveau tracé soit utilisable dès l'hiver prochain (hiver 2013). Cet hiver, les motoneigistes pourront emprunter le même sentier que l'hiver dernier. »

97. S'assurer qu'aucune demande de modifications de zonage ne modifie les modalités d'acquisition de certains terrains privés (*Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*)

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Ne pas effectuer de changements de zonage avant de procéder aux acquisitions de résidences nécessaires dans le cadre du projet qui pourrait modifier les modalités d'achat (*Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*)

98. Analyser les impacts sur les usages de l'eau de surface (exemple : pêche) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Les effets du détournement et de la captation d'eau sur le site minier ont été évalués en termes de pertes d'habitat du poisson dans l'EIES. Néanmoins, comme la rivière Villemontel est constituée d'une succession de plans d'eau horizontaux contrôlés par des barrages de castors qui maintiennent des niveaux d'eau à faibles débits, la réduction de débit devrait surtout être sentie localement, près de la Route 111, étant donné les caractéristiques de la rivière.

99. Obtenir de l'information sur l'avenir des camps de chasse qui se trouvent actuellement sur le site du projet (*Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*)

Attention portée par RNC :

Jusqu'à maintenant, RNC a informé les propriétaires de camps de chasse des horaires de travaux effectués sur le site les concernant en collant des affiches à même les camps de chasse.

Il est prévu d'amorcer une démarche d'acquisition auprès des propriétaires de camps de chasse une fois les autorisations obtenues.

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

100. ***Analyser les possibilités de mise en valeur des terres (agriculture, plantation, etc.) qui ne seront pas touchées par le projet, pendant et après le projet (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

101. ***S'inspirer des initiatives locales et régionales au niveau de la restauration de terrains contaminés hors site dans le choix des projets de compensation de l'impact du projet sur la forêt et l'agriculture (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Les mesures de compensation prévues dans l'EIES s'inspirent des échanges avec les communautés locales et régionales.

Mesure de compensation - Capacité forestière

Les terres en friches qui seront acquises par RNC pour développer le projet seront reboisées. Pour compenser la perte de capacité de production forestière, d'autres surfaces pourront aussi être reboisées ailleurs dans l'UAF.

Les mesures d'atténuation suivantes sont prévues:

- Au nord de route 111, aménager dans les milieux ouverts, des écrans végétaux de manière à rejoindre les massifs d'arbres existants, pour camoufler certaines infrastructures minières. Des plantations mixtes de 30 % de feuillus et de 70 % de conifères viendront créer des barrières visuelles naturelles avec une épaisseur des plantations variant de 25 à 35 m, tout en se liant aux massifs de la végétation actuelle. Une partie de ces travaux a déjà été réalisée en 2012 pour favoriser la création rapide du couvert arborescent. D'autres travaux de reboisement pourront être réalisés sur des propriétés n'appartenant pas à RNC, après entente avec les propriétaires concernés (**PAY1**).
- Récupérer les bois de valeur marchande, les tronçonner en longueur et les empiler conformément au permis de coupe (**ECO2**).
- Conserver la vocation des terres agroforestières acquises par RNC et qui ne seront pas touchées par les infrastructures minières projetées (**AGR1**).

102. ***Créer un fonds afin de restaurer des sites abandonnés (ex. : sites de gravières) (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Aucune attention particulière n'a été apportée à cette proposition.

103. ***Analyser la possibilité de vendre les terres agricoles à la fin du projet, par ordre de priorité, aux anciens propriétaires, aux propriétaires à proximité, aux autres personnes intéressées (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

104. ***Analyser les possibilités de revenir à des usages agricoles sur le site après la fermeture, notamment au sud de la voie ferrée et sur les terres qui ne sont pas touchées (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Attention portée par RNC :

Le plan de fermeture du projet Dumont est en cours d'élaboration. RNC prévoit échanger avec les collectivités locales au sujet des orientations préliminaires de restauration. De plus, plusieurs mesures d'atténuation sont prévues :

- À la fin des travaux de construction, réaménager et restaurer les zones perturbées selon le plan de fermeture pour qu'elles s'intègrent le mieux possible avec le paysage naturel (revégétalisation) (**PAY4**).
- Mettre en œuvre un plan de restauration minière qui intègre en avant-plan l'amélioration du paysage naturel du site (**PAY5**).

MILIEU RÉSIDENTIEL

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

105. ***Analyser la capacité des infrastructures municipales à accueillir un aussi gros projet (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Le projet Dumont n'utilisera pas les réseaux d'égouts sanitaires des municipalités.

Des mesures d'atténuation sont prévues :

- Mettre en place un plan de gestion des déchets basé sur le principe des 4RVE (réutilisation, réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination) (**TER1**).
- Contribuer financièrement, de manière directe ou indirecte, au développement d'établissements locaux offrant des services de garde (**POP8**).

106. ***Problème potentiel lié à la réduction des revenus de la municipalité après la fermeture de la mine (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues :

- Aviser tôt les communautés d'accueil de la planification de la cessation des activités de la mine. La communauté socioéconomique régionale et les citoyens seront associés à la planification de la cessation des activités minières par la création d'un comité consultatif communautaire pour mieux prévenir les effets de la période post-exploitation de la mine et pour développer un processus pour en assurer une gestion efficace (**ECO4**).
- Élaborer un plan de cycle de vie du projet Dumont dans une perspective de développement socioéconomique durable des communautés d'accueil (**ECO5**).
- Adhérer à une charte d'éduresponsabilité : RNC encouragera la persévérance scolaire et la formation continue de son personnel (**POP7**).

107. ***Étudier les possibilités d'aménagement de logements sociaux en partenariat avec Launay (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation prévue :

- Élaborer un protocole d'entente cadre de collaboration et de partenariat encadrant la relation entre Launay et RNC au niveau des demandes et des projets communautaires (**POP1**).

108. ***Discuter des possibilités de développements domiciliaires avec les représentants de Guyenne (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

RNC est ouvert aux échanges avec les communautés à proximité du projet.

Extrait du compte-rendu du 6^e atelier thématique du Comité élargi du 10 décembre 2012 : « RNC invite les représentants de Guyenne à venir les rencontrer à ce sujet. »

109.***Analyser les possibilités de partager certaines infrastructures avec la collectivité (eau, électricité haute tension, etc.) en partenariat avec des organismes locaux (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation prévue :

- Élaborer un protocole d'entente cadre de collaboration et de partenariat encadrant la relation entre Launay et RNC au niveau des demandes et des projets communautaires (**POP1**).

110.***Trouver une mesure d'atténuation pour les personnes à faibles revenus qui pourraient vivre des difficultés économiques liées à une hausse de la valeur des maisons et des comptes de taxes (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation prévue :

- Élaborer un protocole d'entente cadre de collaboration et de partenariat encadrant la relation entre Launay et RNC au niveau des demandes et des projets communautaires (**POP1**).

INFRASTRUCTURES, SERVICES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

111. Analyser les dangers de création de fissures dans les maisons et les puits résidentiels liés aux sautages (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Une mesure d'atténuation est prévue :

- Toutes les fondations des résidences non acquises par RNC et situées dans un périmètre d'un kilomètre des zones de sautages feront l'objet d'une inspection préalable par une personne qualifiée afin de documenter leur état actuel. Les mêmes fondations seront inspectées à nouveau au début de la période d'exploitation pour vérifier l'évolution de l'état des structures et pour évaluer l'effet des vibrations associé aux sautages. Advenant que l'influence du projet Dumont soit démontrée, RNC compensera les propriétaires touchés (**INF1**).

Le programme de surveillance et suivi détaillé dans l'EIES comporte aussi des dispositions à cet effet.

112. Analyser les impacts des ondes engendrées lors de sautages en série, qui sont potentiellement plus importants que pour des sautages uniques (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

RNC a fait réaliser une évaluation des impacts des vibrations et surpressions d'air en lien avec le projet Dumont. Cette étude, incluse dans l'EIES, fait des recommandations quant aux modalités des sautages.

113. Identifier les solutions envisagées pour le logement des travailleurs (sur place, dans les municipalités avoisinantes, etc.) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

RNC a prévu l'établissement d'un campement pouvant accueillir environ 500 travailleurs lors de la période de construction.

Une mesure d'atténuation est en outre prévue :

- Collaborer avec les organismes régionaux (CLD, chambres de commerce, etc.) pour faire connaître les besoins d'hébergement à l'avance afin d'optimiser les services existants (inventaire des chambres disponibles et possibilités d'hébergement commercial) et en créer de nouveaux, au besoin, pour répondre à la demande des résidents et des travailleurs (**ECO6**).

114. Identifier les mesures de réduction ou de gestion du trafic (navettes, transport collectif, etc.) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Une mesure d'atténuation est prévue :

- Mettre en place un système de navettes en autobus à partir des principaux pôles urbains locaux pour chaque quart de travail afin de favoriser le transport collectif (**CIR2**).

115. ***Analyser les impacts d'un bris de la digue sur le trafic

Attention portée par RNC :

Une modélisation d'un bris de digue de la cellule 1 sera produite et les mesures d'atténuation à mettre en place seront évaluées en fonction des résultats.

116. Identifier les modifications prévues des infrastructures routières (doubles voies, intersections, etc.) (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Cette responsabilité appartient au MTQ.

Une mesure d'atténuation a été prévue :

- Pour ne pas affecter la fluidité de la circulation, faciliter l'accès au complexe minier et permettre les virages sécuritaires, entreprendre des démarches auprès du MTQ pour étudier la mise en place de voies auxiliaires pour les virages sur la route 111. Une analyse plus détaillée devrait être réalisée lorsque les opérations du complexe minier seront mieux définies (**CIR1**).

117. Privilégier le transport par train (*Atelier 1 du CCÉ, 21 mars 2012 et Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

RNC a engagé les discussions avec le *Canadian National*, propriétaire du chemin de fer, en vue d'analyser la possibilité d'utiliser le train dans le cadre du projet. Une mesure d'atténuation est prévue :

- Sous réserve de prix concurrentiels et de flexibilité adéquate, privilégier le transport de marchandises par train, autant pour l'approvisionnement du complexe minier que pour le transport du concentré (**CIR5**).

118. Analyser les impacts du gel et du dégel sur le chemin de fer qui serait potentiellement utilisé par RNC (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

119. Analyser les dommages que pourrait subir le chemin de fer dû à la proximité des aires d'accumulation (déformation) (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011*)

Attention portée par RNC :

RNC a eu un échange avec le CN sur cet aspect pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incidence.

120. ***Analyser les impacts au niveau de la circulation routière jusqu'à Amos (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Cet élément a été analysé dans l'étude de circulation routière. Les résultats varient selon les scénarios et les années de développement du projet. L'augmentation du nombre de voitures estimée à l'est de l'entrée de la mine pourrait être moins grande à Amos, mais le nombre de camions devrait être semblable.

121. ***Prendre en compte l'attente causée par les trains aux passages à niveau dans l'analyse des impacts (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Le réseau ferroviaire actuel n'est pas surchargé : actuellement, deux ou trois trains font des allers-retours chaque semaine sur la voie ferrée. Dans le cadre du projet Dumont, il est possible que ces mêmes trains soient utilisés, mais avec plus de wagons.

122. ***Rendre l'usage de la navette obligatoire pour les travailleurs. / Chercher à comprendre ce qui n'a pas fonctionné dans les autres projets de navette en région (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

Mesure d'atténuation proposée :

- Mettre en place un système de navettes en autobus à partir des principaux pôles urbains locaux pour chaque quart de travail afin de favoriser le transport collectif (**CIR2**).

123. ***Ne pas déplacer l'entrée projetée du site minier plus près du centre-ville de Launay (*Atelier 6 du CCÉ, 10 décembre 2012*).

Attention portée par RNC :

La sécurité est un facteur majeur pour la situation de l'entrée au site.

Mesure d'atténuation proposée :

- La localisation de l'accès prévu au site minier peut présenter une problématique de visibilité. Pour ne pas affecter la sécurité des usagers de la route 111, l'accès sera localisé afin de respecter les normes de conception routière concernant les distances de visibilité. En disposant de relevés détaillés du profil vertical de la route 111, cette problématique sera adressée en phase de faisabilité pour trouver une solution sécuritaire (**CIR9**).

QUALITÉ DE VIE

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

124. Analyser les impacts sur la qualité de vie (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Ces impacts ont été analysés et sont présentés dans l'EIES.

TISSU SOCIAL

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

125. Analyser les impacts sur le tissu social (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Ces impacts ont été analysés et sont présentés dans l'EIES.

PRÉSENCE AUTOCHTONE

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

126. Évaluer l'impact sur le lac Chicobi (Séance d'information à Pikogan, 8 avril 2011 et échanges avec Pikogan en 2012)

127. Effectuer un suivi de la qualité de l'eau du lac Chicobi (*Séance d'information à Pikogan, 8 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Une mesure de suivi (échantillonnage) est prévue pour évaluer l'impact sur le lac Chicobi. Ainsi, un échantillonnage de la qualité de l'eau du lac Chicobi et de la rivière de même nom a été inclus dans le programme de suivi environnemental décrit dans l'EIES.

Restauration

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

128. Analyser trois scénarios de restauration de la fosse, incluant l'option de son remblaiement total à la fin du projet (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011 et Séance d'information à Amos, 29 novembre 2011*)
129. ***Évaluer les options pour un remplissage accéléré de la fosse (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
130. Documenter les utilisations possibles du site à la fin de la vie utile du projet et examiner les expériences de remise à l'état naturel de plans d'eau dans des fosses minières (*Séance d'information à Amos, 2 mars 2011 et Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
131. Consulter la population au niveau des possibilités de reconversion du site et des bâtiments, à la fin du projet (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011, Atelier 2 du CC, 30 mai 2011 et Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
132. Envisager la création d'un fonds de diversification notamment pour soutenir la revalorisation du site (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011 et Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
133. ***Favoriser un projet d'après-mine rentable pour la communauté (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
134. Effectuer la restauration des piles de manière progressive (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

Attention portée par RNC :

Le projet Dumont est assujéti à la *Loi sur les mines* (LRQ, c M-13.1), RNC sera donc tenue de restaurer la propriété minière à la fin des activités d'exploitation. Dans l'analyse économique du projet, RNC prévoit fournir une garantie financière couvrant 100% de la restauration des aires d'accumulation et de la verser sur 3 ans. RNC a l'intention de consulter la communauté sur la restauration (extrait de la fiche Atelier thématique n° 1). Un premier pas a été franchi lors de l'atelier 7 du CCÉ. Une réflexion collective a été amorcée au sein du CCÉ sur les orientations de restauration et les projets potentiels pour l'après-mine.

L'option de remblaiement de la fosse est détaillée dans l'EIES.

135. Prévoir, dans l'analyse économique du projet, des garanties financières couvrant 100% des coûts dans le plan de restauration, et ce, même s'il ne s'agit pas actuellement d'une obligation réglementaire (*Séance d'information à Launay, 30 janvier 2012*)

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Prévoir des garanties financières couvrant 100% des coûts dans le plan de restauration, et ce, même s'il ne s'agit pas actuellement d'une obligation réglementaire (*Séance d'information à Launay, 30 janvier 2012*)

136. ***Soutenir la communauté dans la planification de l'après-mine, par exemple en mettant en place un comité de réflexion sur l'après-mine (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

137. ***S'assurer d'impliquer les citoyens dans les comités qui seront potentiellement implantés dans l'avenir (comité de suivi et comité de réflexion sur l'après-mine) (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Attention portée par RNC :

Comme elle l'a fait jusqu'à maintenant dans l'élaboration et l'évaluation de son projet, RNC prévoit impliquer la communauté à toutes les phases du projet.

RNC mettra en place un Comité de suivi qui aura comme mandat de suivre l'évolution du projet, d'assurer la mise en place ainsi que le bon fonctionnement des mesures d'atténuation. Ce comité est différent d'un comité qui aurait comme mandat de développer une vision d'après-mine. La forme et les modalités exactes des comités n'ont pas encore été définies. L'entreprise est à l'écoute des suggestions des membres. RNC désire impliquer la population au fur et à mesure de l'avancement du projet afin qu'elle développe elle-même sa propre vision de l'après-mine.

Projets de restauration suggérés lors des consultations :

138. Évaluer la proposition d'aménagement d'un lac vivant pour la récréation et la villégiature pour l'après-mine (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012 et Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
139. ***Évaluer la proposition d'aménagement d'un circuit d'interprétation historique de l'évolution de l'usage du site (avant, pendant et après mine) à partir des archives visuelles du projet Dumont (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
140. ***Analyser la possibilité de restaurer la surface des parcs à résidus avec les écorces de l'ancienne scierie (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)
141. ***Prendre en compte l'importance de planter des arbres dans la revégétation du site, et ne pas seulement utiliser des herbes (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Autres

DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Préoccupations/demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

142. Prendre en compte le fait que les travaux sont déjà entamés lors de la caractérisation de l'état initial du milieu en effectuant des études de manière continue afin de constater l'évolution de l'état du milieu (*Atelier 3 du CC [Comité consultatif sur l'avancement du projet Dumont], 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

Les premières caractérisations environnementales remontent à 2007 et se sont faites sur plusieurs années. Les informations ainsi recueillies permettent de comparer et de constater l'évolution de la situation. D'autres activités ont été menées sur le territoire public par d'autres intervenants que RNC (ex. : récolte de bois, chasse, exploration). Ce territoire n'est pas exempt d'utilisations. Des précautions ont été prises par RNC lors de la réalisation de travaux : restauration des sites de forages et mesures de contrôle des matières en suspension, emploi de produits biodégradables pour les forages, etc.

SOLS

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

143. Analyser la capacité du sol à supporter de lourdes charges (portance) afin de déterminer l'emplacement des différentes piles (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011*)

Attention portée par RNC :

Des campagnes de forage et sondage géotechniques ainsi que des travaux de cartographie des affleurements rocheux ont été réalisés pour apprécier la nature du sol sous les différentes infrastructures et bâtiments. Des études géotechniques spécifiques ont aussi été menées sur la stabilité des pentes de la fosse.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

144. ***Intégration des effets des changements climatiques dans l'étude d'impact (exemple : ajustement de la hauteur de la hauteur des digues) (*Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

- La directive 019-2012 sera suivie selon les règles de bonnes pratiques. Celle-ci spécifie entre autres que pour des ouvrages avec retenue d'eau, un critère de conception de récurrence de la crue de projet de 1 :1000 ans doit être utilisé, une revanche minimale de 1 m et parfois de 1,5 selon le cas. Un déversoir d'urgence doit être aménagé afin de pouvoir évacuer de façon sécuritaire une crue maximale probable.
- Une station météo est en place sur le site permettant localement de quantifier précisément l'ampleur et les risques relatifs aux événements extrêmes;
- Dans le cas d'une crue devant utiliser le déversoir d'urgence, les eaux sont dirigées vers la fosse. Ainsi, aucune conséquence n'est appréhendée à l'exception de problèmes d'opérations (arrêt temporaire des travaux pour l'extraction de minerais et/ou l'arrêt du concentrateur.)

CRITÈRES DE SÉLECTION DE PROJETS DE COMPENSATION TOUCHANT LE MILIEU BIOLOGIQUE

Voici quelques propositions de critères de sélection de projets de compensation qui ont été suggérées lors des consultations. Ces critères peuvent s'appliquer à tous les projets de compensation touchant le milieu biologique.

145. Rechercher des projets de compensation :

- Qui sont situés dans le même bassin versant que le projet (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
- Qui sont situés près du site du projet, mais assez éloignés pour ne pas subir les impacts du projet (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
- Qui sont novateurs et qui vont plus loin que les obligations légales de compenser (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
- Qui sont de l'acquisition de connaissances (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
- Qui assurent une certaine valorisation socioéconomique (ex. : valorisation des peaux de castors, des déchets de coupes, etc.) (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012*)
- Qui profitent à la collectivité et tiennent compte de l'utilisation possible et l'usage des mesures et des lieux choisis (ex : frayères pour poissons sportifs, marais filtrants restaurant la qualité de l'eau, aménagements dans les cours d'eau) (*Atelier 2 du CCÉ, 16 avril 2012 & Atelier 5 du CCÉ, 26 novembre 2012*)

Attention portée par RNC :

Des demandes d'information concernant des projets d'aménagements fauniques et de conservations ont été faites au MRN, au MDDEFP, au MPO, à la MRC d'Abitibi, à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), à la PNA et à certains organismes locaux comme le Refuge Pageau et le Club de chasse et pêche d'Amos. De ses consultations, certains projets de compensation ont fait l'objet d'inventaires et de relevés d'ingénierie hydraulique pour identifier le potentiel des sites identifiés pour l'aménagement d'habitat du poisson ou pour la conservation et la valorisation de milieux humides. Étant donné l'absence de projets relevés dans le bassin versant de la rivière Villemontel, certains projets potentiels se trouvent dans le bassin versant de la rivière Harricana.

SUIVI

Mesures de suivi proposées lors des consultations :

146. Élaboration d'un plan de suivi environnemental en collaboration avec la communauté afin de répondre aux attentes (*Atelier 3 du CC, 15 juin 2011*)

Attention portée par RNC :

- Mettre en place une vigilance participative sur les impacts et les nuisances du projet par le biais d'un comité de suivi citoyen, d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication en continu pour informer sur les suivis environnementaux, pour recevoir les plaintes et pour procéder aux ajustements nécessaires (**VIE1**).

147. Suivi serré des émissions de poussières en phase d'exploitation à Launay, Villemontel et près de la Route 111 (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012 et échanges avec Pikogan en 2012*)

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Assurer un suivi en continu au niveau des émissions de poussières (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Le programme de suivi des poussières qui sera mis en place prévoit des stations d'échantillonnage à Launay, à Villemontel et le long de la route 111.

148. Surveillance en continu au niveau des vibrations (c'est-à-dire à toutes les phases du projet) des impacts des vibrations, notamment au niveau des puits et des maisons

149. Installation d'un point de surveillance permanent des impacts des vibrations au centre de Launay

Attention portée par RNC :

Une mesure d'atténuation est prévue :

- Installer un réseau de surveillance des vibrations au sol et des pressions d'air à proximité des habitations ou des puits artésiens. Ce réseau comprendra de deux à trois sismographes permanents, avec une communication à distance par modem et disposés de façon à évaluer les vibrations et surpressions d'air avec la distance (**VIB1**).

PRINCIPAUX RISQUES D'ACCIDENTS

Préoccupations / demandes d'éléments à analyser soulevées lors des consultations :

150. Analyser les possibilités d'effondrement des piles les plus hautes (*Atelier 4 du CCÉ, 1^{er} octobre 2012*)

Attention portée par RNC :

Extrait de l'EIES : RNC préconise la réduction des risques d'accidents à la source par leur prise en compte dès la phase de conception des installations du projet ainsi que par l'utilisation de technologies éprouvées sur le plan de la sécurité et de la planification. Une analyse détaillée des risques conforme au Guide de gestion des accidents industriels majeurs, développé par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM), sera préparée dès que les différents paramètres de construction et d'exploitation reliés au projet auront été précisés (phase de faisabilité) La mise en oeuvre de mesures de sécurité adaptées, tenant compte des principaux risques d'accidents, viseront également à réduire les risques liés aux effondrements.

151. Analyser les modes de transport, l'origine et la dangerosité des produits chimiques (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011*)

Attention portée par RNC :

Les modes de transport ont été analysés. Une mesure d'atténuation est prévue :

- Sous réserve de prix concurrentiels et de flexibilité adéquate, privilégier le transport de marchandises par train, autant pour l'approvisionnement du complexe minier que pour le transport du concentré. Le plan de mesures d'urgence traite de la dangerosité des produits chimiques (**CIR5**).

152. Analyser les projections potentielles de roches et les autres risques liés aux sautages (*Atelier 1 du CC, 19 avril 2011*)

Attention portée par RNC :

Les impacts potentiels liés aux vibrations et aux surpressions d'air causées par les sautages ont été analysés.

153. Présenter à la population les grandes lignes du plan de mesures d'urgence élaboré en collaboration avec les représentants de Launay (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*).

Engagements de RNC pris lors des consultations :

Présenter les grandes lignes du plan de mesures d'urgence lors d'une rencontre d'échanges ultérieure (*Atelier 3 du CCÉ, 11 juin 2012*)

154. ***Prendre en compte les inquiétudes liées à un bris de digue et en analyser les impacts (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Attention portée par RNC :

Une analyse de bris de digue de la cellule 2, incluant des modélisations, a été menée à la suite de la modification de la localisation des infrastructures. L'objectif de l'analyse n'est pas d'évaluer la probabilité que la digue brise, mais l'effet d'un tel bris, même si ce scénario est hautement improbable. La cellule 2 a été choisie pour la réalisation de l'analyse, puisque le bris de digue est orienté vers le noyau urbain de Launay, et donc, l'impact potentiel est plus grand. Plusieurs mesures de prévention et de suivi seront mises en place par RNC :

- Inspections visuelles saisonnières (minimum de 4 par année) effectuées par un ingénieur qualifié pour vérifier l'état général des digues
- Visite de contrôle à la suite d'évènements climatiques exceptionnels (ex.: crue majeure)
- Visite de contrôle à la suite d'un tremblement de terre d'une magnitude supérieur à 4
- Inspection géotechnique effectuée sur une base annuelle
- Gestion constante du niveau de l'eau dans le parc
- Observations et mesures de suivi compilées dans un registre et transmises au MDDEFP

De plus, RNC prévoit la construction d'une digue de sécurité entre la cellule 2 et le noyau urbain de Launay.

155. ***Étudier les effets d'un bris de digue potentiel de la cellule 1 (*Atelier 7 du CCÉ, 11 février 2013*)

Attention portée par RNC :

Une modélisation d'un bris de digue de la cellule 1 sera produite et les mesures d'atténuation à mettre en place seront évaluées en fonction des résultats.

Mesures d'atténuation ou projets de compensation suggérés lors des consultations :

156. Mise en place des mesures afin de limiter l'accès des parcs à résidus aux véhicules tout terrain (exemple : clôturage) (*Atelier 2 du CC, 30 mai 2011*)

Attention portée par RNC :

Différentes barrières de sécurité permettant l'accès à la propriété seront installées. Extrait de la mesure d'atténuation :

- Les moments des sautages seront indiqués sur des panneaux placés aux différentes barrières de sécurité permettant l'accès à la propriété. Cette information sera aussi diffusée à Launay, à Villemontel et à Guyenne (**POP10**).

6. CONCLUSION

RNC conclut sa démarche de consultation sur les impacts avec la volonté ferme de poursuivre son travail au niveau de la communication et de la participation. RNC désire assurer une bonne diffusion de l'information et recueillir les préoccupations et commentaires de la communauté d'accueil en vue de bonifier le projet, et ce, à toutes les étapes de son projet. Plusieurs moyens et mécanismes le permettent, même si la deuxième phase de consultation a pris fin en février 2013 :

- L'ouverture et la présence du bureau de liaison avec la communauté à Launay
- La mise à jour en continu du site internet de RNC sur le projet Dumont, notamment avec le dépôt des comptes rendus et présentations des derniers ateliers du CCÉ
- La disponibilité du personnel de RNC pour répondre aux questions ou fournir de l'information
- Etc.

RNC entend respecter les engagements qu'elle a pris en matière d'information, de consultation et de participation des parties prenantes.

**ANNEXE 1 : Tableau global des
sujets discutés**

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
Information et consultation	Importance de l'objectivité et de la transparence des démarches / Inquiétude liée à la possibilité que la transparence de RNC diminue lors de situations problématiques ultérieures	Renc. form., Ate. 1 & 3, Renc. bilan			4
	Questionnement sur le Comité consultatif élargi (durée de vie, composition, sélection des membres, objectifs, thèmes des rencontres, personnes ressources)	Renc. form.			1
	Questionnement sur l'ajout de représentants de groupes jeunesse et environnementaux sur le Comité	Renc. form.			1
	Précision à apporter aux comptes-rendus	Ate. 6			1
	Questionnement sur le maintien du bureau de liaison en cours de projet	Ate. 6			1
	Importance de définir des modalités pour rendre compte des travaux des comités	Ate. 7			1
	Importance d'organiser la collaboration avec la communauté pour planifier l'après-mine (ex. : Comité de réflexion sur l'après-mine différent du Comité de suivi)	Ate. 7			1
	Importance d'assurer l'implication des citoyens dans le Comité de suivi et le Comité de réflexion sur l'après-mine.	Ate. 7			1
	Demande de poursuivre les efforts au niveau de la diffusion d'information et de la consultation	Renc. bilan			1
	Importance de poursuivre le travail d'information et d'échanges amorcé avec la municipalité de Launay, Pikogan et éventuellement Trécesson (en lien avec la préparation des collectivités à l'arrivée du projet)	Renc. bilan			1
	Participants ne possédant pas toutes les connaissances nécessaires pour vérifier les données transmises par les experts / Nécessité de faire confiance aux experts	Renc. bilan			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
Méthodes, moyens d'analyse des impacts et compensation	Questionnement sur la méthodologie et le cadre d'analyse de l'évaluation de l'impact sonore	Ate. 2 & 3			2
	Questionnement lié aux critères retenus pour l'analyse des variantes du projet (propositions d'ajout de critères, mention de critère important, révision de la pondération)	Ate. 1			1
	Questionnement sur la méthodologie et le cadre d'analyse de l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air (pire scénario, vents dominants, inclusion de la circulation de camions sur la Route 111)	Ate. 4			1
	Questionnement sur l'existence de données sur les impacts potentiels des projets sur la qualité de l'air	Ate. 4			1
	Questionnement sur la zone d'étude considérée pour la rivière Villemontel	Ate. 2			1
	Questionnement sur les normes de rejets dans l'eau (concentrations maximales à respecter à même l'effluent ou dans la rivière)	Ate. 5			1
	Questionnement concernant la méthodologie utilisée pour modéliser les impacts du projet sur les eaux souterraines (rabattement, fracturation et porosité du roc, impact du creusement et dénoyage de la fosse)	Ate. 5			1
	Questionnement concernant la méthodologie utilisée pour modéliser les impacts du projet sur les eaux de surfaces (inclusion ou non des déversements accidentels et des bris du réseau sanitaire du site)	Ate. 5			1
	Questions sur la méthodologie des travaux de caractérisation de milieu naturel (période, type d'espèces)	Ate. 2		Divers	2
	Questionnement sur la méthodologie utilisée pour l'analyse des impacts au niveau de la circulation routière (impact jusqu'à Amos, en Ontario, augmentation causée par l'arrivée de travailleurs)	Ate. 6			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur la prise en compte des autres projets miniers régionaux dans le modèle d'analyse des impacts économiques	Ate. 6			1
	Questionnement sur le calcul des retombées économiques régionales	Ate. 6			1
	Préoccupation liée à l'importance, jugée moyenne, de l'impact sur l'utilisation du territoire par la communauté autochtone alors que l'importance de la majorité des impacts sur le milieu humain est qualifiée de faible.	Ate. 6			1
	Demande d'ajouter des points de vue supplémentaires pour les simulations visuelles	Ate. 3			1
	Questionnement concernant la période de validité d'une EIES	Ate. 6			1
	Ampleur et durée du projet rendant toutes estimations difficiles (grande marge de manœuvre)	Renc. bilan			1
	Changements climatiques rendant difficiles les prévisions à long terme	Renc. bilan			1
Développement économique et régional	Intérêt envers la création d'emplois et les opportunités d'affaires qui découleront du projet		Renc. 2	Divers	2
	Importance accordée à la deuxième transformation en région Importance d'analyser sérieusement la possibilité de deuxième transformation sur le site afin de maximiser les retombées à long terme et de diminuer le transport (affirmation que des congés fiscaux sont offerts aux entreprises pour favoriser la deuxième transformation)	Ate. 1 & 3 Renc. bilan			3
	Questionnement sur la possibilité de transformer le ferronickel en région (volume requis, aide gouvernementale, installations requises)	Ate. 1 & 6			2
	Questionnement concernant l'obligation ou non des fournisseurs de s'installer en région	Ate. 6			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Inadéquation entre la taille des fournisseurs locaux potentiels et le projet Dumont / Demande d'analyser la possibilité de favoriser les groupes de petits entrepreneurs	Renc. bilan			1
	Importance d'échanger avec RNC afin que la collectivité se prépare à accueillir le projet (connaissance des besoins industriels, immobiliers et de formation) Ressources et connaissances limitées des municipalités afin de voir à la préparation des collectivités à l'accueil du projet	Ate. 6, Renc. bilan	Renc. 2	Divers	4
	Importance de diversifier l'économie locale	Ate. 6			1
	Questionnement sur la formalisation d'une politique d'achats régionaux	Ate. 6			1
	Questionnement sur le plan de cycle de vie et sa mise à jour	Ate. 6			1
	Questionnement sur la possibilité de construire et de partager certaines infrastructures avec la collectivité	Ate. 6			1
	Questionnement sur la formation donnée par RNC et la disponibilité des autres formations nécessaires en région	Ate. 6		Divers	2
	Questionnement sur la disponibilité de la main-d'oeuvre nécessaire / Inquiétudes liées au problème actuel de disponibilité de main-d'oeuvre (ex. : camionneurs) et à la possibilité que le projet aggrave la situation / Création potentielle d'une pénurie de main-œuvre dans d'autres secteurs liée à l'embauche de nombreux travailleurs	Ate. 6, Renc. bilan			2
	Questionnement par rapport à la possibilité d'échanger avec Trécession concernant une entente cadre de collaboration, à l'image de celle négociée avec Launay		Renc. 1		1
	Questionnement sur l'intérêt économique des sous-produits de l'exploitation et leur potentiel de création d'emplois	Ate. 3 & 4	Renc. 1		3

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
Eau	Questionnement sur l'impact du projet sur les ruisseaux se trouvant sur le site (pendant et après l'exploitation)	Ate. 2			1
	Questionnement sur les quantités d'eau prélevées (rivière Villemontel, nappe phréatique, etc.) et retournées au milieu / Difficulté à prévoir les impacts à long terme sur la nappe phréatique, notamment au niveau de la quantité et du niveau	Ate. 2 & 5, Renc. bilan	Renc. 1		4
	Préoccupation liée aux mesures compensatoires de la baisse du niveau d'eau de la rivière Villemontel	Ate. 2			1
	Questionnement lié à la capacité du Ruisseau sans nom 1 à fournir l'eau nécessaire au procédé de traitement	Ate. 5			1
	Préoccupation liée aux impacts du projet sur la qualité de l'eau de surface pendant et après l'exploitation (eau de ruissellement, rivière Villemontel, augmentation possible de la présence d'éléments nutritifs, etc.) Affirmation que l'eau traitée ne sera jamais de même qualité qu'une eau naturelle	Ate. 2, 3, 4 & 5, Renc. bilan	Renc. 3	Divers	7
	Préoccupation liée aux impacts du projet sur la qualité de l'eau souterraine (esker, nappe phréatique, etc.), notamment des possibles contaminations liées aux résidus miniers ou résidus d'explosifs Questionnement du fait que des membranes d'imperméabilisation ne soient pas exigées / préoccupation que les propriétés imperméabilisantes du sol aient été modifiées en raison d'usages passés Questionnement concernant les mesures qui seront mises en place advenant une contamination et inquiétudes quant à la possibilité technique de remédier à une contamination	Ate. 5 Renc. bilan	Renc. 1, Renc. 3	Divers	5
	Questionnement concernant les suivis effectués actuellement dans l'esker de Launay afin d'analyser les impacts des travaux actuels	Ate. 5			1
	Inquiétudes liées à l'encadrement légal très limité par rapport aux impacts sur le niveau et la quantité d'eaux souterraines	Renc. bilan			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Affirmation qu'il est surprenant que les limites du bassin versant des eaux souterraines soient les mêmes qu'en surface	Ate. 5			1
	Importance de chercher à protéger les eskers, l'eau souterraine et à maintenir le projet au sud de la limite de partage des eaux	Ate. 1 & 5			2
	Préoccupation liée à la proximité et au chevauchement partiel des limites du site minier et de la ligne de partage des eaux	Ate. 5			1
	Impacts concentrés à l'intérieur d'un seul bassin versant, limitant le nombre de bassins versants affectés	Renc. bilan			1
	Projet localisé en tête de bassin versant et possibilité que les impacts se répercutent dans les ruisseaux et les rivières en aval	Renc. bilan			1
	Préoccupation liée au rapprochement du parc à résidus de l'esker de Launay	Ate. 4			1
	Impacts sur l'esker sans nom (aquifère de classe I selon le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs)	Renc. bilan			1
	Préoccupation liée à l'impact du rabattement de la nappe phréatique sur les puits, le Lac à la Savane, les milieux humides, etc. (pendant et après l'exploitation)	Ate. 5			1
	Importance d'évaluer la toxicité du matériel utilisé pour le remblayage de la fosse (liquide et solide)	Ate. 4	Renc. 1		2
	Questionnement sur la gestion de l'eau durant la période de construction	Ate. 5			1
	Questionnement sur le bilan d'eau du projet et le débit d'exhaure Affirmation que le débit d'exhaure a été sous-estimé dans le cadre d'autres projets miniers et questionnement concernant ce qui a été fait dans le cas présent afin d'assurer une meilleure précision du modèle	Ate. 5		Divers	2
	Questionnement sur le type de traitement réalisé par l'usine d'épuration des eaux ainsi que les périodes d'activités (pendant et après l'exploitation)	Ate. 5		Divers	2

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur la possibilité d'utiliser des marais filtrants en complément de l'usine de traitement				
	Questionnement concernant la capacité de l'usine de traitement d'eaux usées minières	Ate. 5			1
	Questionnement sur la gestion des surplus d'eau sur le site	Ate. 5			1
	Questionnement sur la provenance de l'eau potable pour les futurs travailleurs	Ate. 5			1
	Importance de minimiser la quantité d'eau présente dans les résidus miniers	Ate. 5			1
	Questionnement sur le pH de l'eau dans le concentrateur et le parc à résidus	Ate. 5			1
	Questionnement sur les caractéristiques des cours d'eau sur et à proximité du site (débit, intermittence, pH)	Ate. 5			1
	Questionnement sur la présence naturelle de métaux dans l'eau	Ate. 5			1
	Questionnement au niveau des impacts des travaux de forages sur l'eau			Divers	1
	Questionnement sur l'ajustement de la hauteur des digues en fonction des effets des changements climatiques / Préoccupations liées aux débordements	Ate. 5		Divers	2
	Questionnement sur les actions prises en cas d'impact sur l'approvisionnement en eau d'un citoyen		Renc. 2		1
	Importance d'avoir un engagement écrit concernant la réalisation de travaux correctifs advenant un changement dans la quantité ou la qualité de l'eau des puits à long terme / Inquiétudes liées aux impacts potentiels sur les puits résidentiels près du site / Questionnement sur les correctifs appropriés possibles et sur la transmission d'une liste de ces correctifs possibles aux municipalités, à la MRC et au gouvernement du Québec	Ate. 5 Renc. bilan			2
	Préoccupation liée aux conflits d'usages potentiels en aval de la prise d'eau du projet	Ate. 5			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur le nombre de bassins versants d'eaux souterraines affectés et leur capacité à revenir à la normale suite à l'exploitation	Ate. 5 & 6			2
	Remise en question des certitudes scientifiques liées à la dynamique de l'eau souterraine / Connaissances limitées des eaux souterraines	Ate. 5, Renc. bilan			2
	Préoccupation liée aux impacts de l'accumulation des poussières dans les lacs à proximité / Inquiétudes liées à l'eau de pluie tombant à l'extérieur du site contenant potentiellement des poussières	Renc. bilan	Renc. 2		2
	Préoccupation liée aux impacts du projet sur la portion canotable de la rivière Villemontel	Ate. 5			1
	Importance accordée au suivi post-exploitation et post-restauration lié à l'eau (ex. : période pour le traitement de l'eau, surveillance, etc.)	Ate. 5		Divers	2
	Questionnement concernant les suivis effectués par le MDDEFP au niveau de la qualité des eaux souterraines	Ate. 5			1
	Affirmation qu'il est difficile d'apprécier l'impact résiduel sur l'eau souterraine puisque les informations sur la modification du régime d'écoulement dans le temps est inconnue (le statut permanent ou temporaire de cet état n'est pas connu)	Ate 5			1
	Questionnement concernant l'hydrologie naturelle du site	Ate. 2 & 5		Divers	3
Localisation des composantes	Questionnement sur la distance séparant le sentier de motoneige et l'unité d'assemblage d'explosifs	Ate. 4			1
	Questionnement sur les règlements entourant la localisation du parc à résidus par rapport aux résidences	Ate. 4			1
	Affirmation qu'il est difficile de déplacer les composantes de l'emplacement prévu sans impacter ou s'approcher de certains éléments de valeur (milieux humides, eskers, ligne de partage des eaux)	Ate. 1			1
	Questionnement sur la possibilité de bouger les piles		Renc. 1		1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur l'emplacement des cuves de flottaison	Ate. 4			1
	Questionnement sur la distance séparant les piles de la Route 111		Renc. 2		1
	Questionnement sur la distance séparant Launay et le concentrateur	Ate. 4			1
	Questionnement concernant la possibilité d'extension du gisement au-delà des limites actuelles			Divers	1
	Questionnement par rapport aux rumeurs à l'effet que la fosse devra être éloignée de la voie ferrée		Renc. 1		1
	Questionnement sur l'échelle des installations et la superficie totale du projet	Ate. 4		Divers	2
Faune, flore et milieu humide	Préoccupation liée aux impacts potentiels sur les espèces aquatiques	Ate. 2		Divers	2
	Préoccupation liée aux frayères	Ate. 2			1
	Affirmation que la faune est sensible au bruit (ex. : les orignaux devront s'éloigner du secteur lors des opérations minières)			Divers	1
	Importance de vérifier les impacts potentiels sur les espèces non vulnérables, mais valorisées par la population (ex. : grande faune)	Ate. 2		Divers	2
	Questionnement sur l'impact du bruit et des vibrations sur la faune	Ate. 2 & 3			2
	Préoccupation liée à la limitation dans les déplacements des espèces présentes sur le territoire causé par le projet	Ate. 2			1
	Questionnement au niveau des impacts des travaux de forages sur la faune			Divers	1
	Importance d'identifier des zones d'accueils pour les espèces fauniques affectées par le projet	Ate. 2			1
Importance de répertorier les impacts sur les champignons situés près des rapides, le cas échéant	Ate. 2			1	

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Préoccupation liée aux impacts sur les espèces à statut particulier (ex. : droséra à feuilles linéaires)	Ate. 2		Divers	2
	Préoccupation liée aux impacts et à la préservation des milieux humides / préoccupation liée à l'accumulation des poussières dans les milieux humides Perte de milieux humides se traduisant en perte d'habitat floristique et faunique	Ate. 2, 3 & 4, Renc. bilan		Divers	5
	Inquiétudes générales liées aux contaminations du sol et de la perte de forêt autour de certains sites miniers			Divers	1
	Importance de mettre en place des mesures compensatoires des impacts sur le milieu naturel à proximité du site (même rivière, même bassin versant, etc.)	Ate. 2			
	Importance de mettre en place des projets de compensations ayant au-delà des obligations légales	Ate. 2			1
Impacts visuels	Questionnement et préoccupation sur la disposition, la hauteur et l'impact visuel des piles	Renc. form., Ate. 1, 3, 4 & 6	Renc. 1 & 2		7
	Questionnement sur la plantation d'arbres comme mesure d'atténuation visuelle (essences utilisées, calendrier, croissance)	Ate. 6	Renc. 2		2
	Importance de voir à l'intégration naturelle du projet au paysage	Ate. 3	Renc. 2		2
	Questionnement sur les chances de succès d'une revégétalisation des parcs à résidus	Ate. 4			1
	Questionnement sur l'impact visuel du projet advenant un feu de forêt	Ate. 3			1
	Questionnement sur la désignation de « corridor » panoramique de la Route 111	Ate. 3			1
	Questionnement au niveau des impacts visuels de la nouvelle variante / Importance de présenter les nouvelles simulations visuelles liée à la nouvelle variante du projet	Ate. 4			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur l'impact de l'aménagement d'une digue de sécurité sur l'atténuation visuelle du projet et sur son aspect visuel (palier, végétation, etc.)	Ate. 7			1
	Préoccupation liée à l'efficacité des arbres préalablement plantés comme mesure d'atténuation pour la nouvelle variante du projet	Ate. 4			1
Climat et qualité de l'air	Préoccupation liée aux émissions de poussière et à la qualité de l'air Dépassements de poussières constatés dans le cadre d'autres projets miniers alors que cela n'était pas initialement prévu	Ate. 3, Renc. bilan	Renc. 2		3
	Questionnement sur le type d'engagements que peut prendre RNC par rapport au suivi de la qualité de l'air	Ate. 4			1
	Questionnement sur la possibilité de maximiser l'utilisation du convoyeur en remplacement du camionnage, pour minimiser les poussières	Ate. 4			1
	Importance de l'entretien préventif de la machinerie afin de diminuer les risques de pollution	Ate. 4			1
	Importance de revégétaliser certaines piles afin de les solidifier	Ate. 4			1
	Préoccupation liée à l'impact des poussières générées par le camionnage (intrants et extrants des activités)	Ate. 4			1
	Préoccupation liée à la présence de chrysotile	Ate. 4			1
	Préoccupation liée au phénomène du nuage orange - Questionnement sur le suivi	Ate. 3	Renc. 1		2
	Questionnement lié aux émissions de gaz à effet de serre du projet / Consommation de carburant associée au transport à l'origine de l'émission d'une grande quantité de gaz à effet de serre (GES)	Renc. bilan		Divers	2
	Questionnement sur l'évolution du climat depuis 2007 et aux impacts dans les études	Ate. 4			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Importance d'analyser la faisabilité de l'arrosage des voies de circulation (atténuation des nuisances versus impact environnemental)	Ate. 4			1
	Importance accordée au suivi de la qualité de l'air		Renc.1	Divers	2
Milieu humain	Importance d'aider les personnes à faibles revenus pouvant éprouver des difficultés économiques liées à l'augmentation du coût de la vie	Ate. 6			1
	Importance d'inciter les jeunes familles provenant de l'extérieur à s'installer en région	Ate. 6			1
	Préoccupation liée à la capacité des infrastructures urbaines à accueillir un aussi gros projet	Ate. 5 & 6			2
	Pression accrue sur certains services (ex. : hôpital) liée à l'arrivée de nombreux travailleurs	Renc. bilan			1
	Questionnement sur la possibilité de relocaliser les propriétés acquises	Ate. 6			1
	Questionnement sur le nombre d'acquisitions envisagées	Ate. 6			1
	Questionnement concernant les camps de chasse sur le site (démarches entamées, relocalisation ou non, aide gouvernementale, etc.)	Ate. 6		Divers	2
	Questionnement sur les critères d'acquisition de résidences (impact potentiel, localisation)	Ate. 6			1
	Questionnement sur le sort réservé aux résidences suite à leur acquisition	Ate. 6			1
	Impact important pour les propriétaires de résidences visées par des options d'achat (ils doivent recommencer leur vie ailleurs)	Renc. bilan			1
	Préoccupations liées à l'hébergement des travailleurs (camps versus résidence permanence)	Ate. 6			1
	Affirmation que la diversité culturelle engendrée par l'arrivée massive de travailleurs étrangers représente un enjeu	Renc. Bilan			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Importance de favoriser le développement de la vie collective et culturelle des citoyens	Renc. bilan			1
	Préoccupation liée au potentiel de développement domiciliaire à Launay /Importance d'analyser les options de développement domiciliaire, notamment à Launay et Guyenne / Disponibilité limitée de terrains équivalents à Launay pour relocaliser des propriétaires de résidences acquises par RNC ou pour du développement domiciliaire	Ate. 6, Renc. bilan			2
	Coordination difficile du développement domiciliaire à Launay : implication de plusieurs acteurs différents, difficultés liées à l'identification d'un « responsable », longueur des démarches administratives, etc.	Renc. bilan			1
	Manque d'information sur la politique concernant la rétention des résidents et le développement domiciliaire	Renc. bilan			1
	Importance d'analyser l'option de la construction de logements sociaux en partenariat avec la ville	Ate. 6			1
	Questionnement sur la perte de capacité forestière et agricole causée par le projet	Ate. 6			1
	Questionnement sur la mise en valeur des terres acquises et du bois coupé / Importance de bien gérer la forêt, la coupe de bois et de reboiser	Ate. 2			1
	Questionnement sur les terres visées par la demande d'exclusion de la zone agricole	Ate. 6			1
	Questionnement sur le statut des terres agricoles actuellement dans le secteur	Ate. 6	Renc. 2		2
	Questionnement sur la possibilité de vendre les terres agricoles à la fin du projet	Ate. 6			1
	Questionnement concernant la relocalisation d'une portion du sentier de motoneige	Ate. 6	Renc. 2		2

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
Santé et sécurité	Questionnements sur le port du masque des travailleurs sur le site	Ate. 4			1
	Questionnement sur les procédés et les produits chimiques utilisés dans le traitement du minerai	Ate. 1	Renc. 1		2
	Questionnement sur les produits chimiques résiduels dans les résidus ou ailleurs	Ate. 5			1
	Questionnement sur les dangers auxquels seraient exposés les citoyens se promenant à proximité des résidus miniers	Ate. 4			1
	Questionnement concernant les impacts que pourrait avoir un bris de digue sur la municipalité de Launay Importance d'étudier les effets d'un bris de digue potentiel de la cellule 1	Ate. 7		Divers	2
	Questionnement concernant l'option d'implanter une digue de sécurité	Ate. 7			1
	Questionnement sur la vitesse à laquelle les résidus se répandraient advenant un bris de digue	Ate. 7			1
	Préoccupation liée aux risques d'explosion avec l'émulsion du diesel et de l'engrais			Divers	1
	Questionnement par rapport au clôturage des pourtours de la fosse		Renc. 1		1
	Préoccupation liée aux dommages potentiels causés par les vibrations aux bâtiments et infrastructures ainsi que des risques de fracturation du roc - Importance de surveiller le niveau de vibration en continu Dommages aux structures des maisons environnantes constatés dans le cadre d'autres projets miniers alors que cela n'était pas initialement prévu	Renc. form. Ate. 3 & 5, Renc. bilan			4
Préoccupation liée au plan des mesures d'urgence	Ate. 3			1	

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
Nuisances (paysage, bruit et vibration)	Préoccupation liée à l'impact sonore, notamment du concasseur	Renc. form. & Ate. 3			2
	Préoccupation liée aux impacts de la nouvelle variante sur le niveau sonore	Ate. 4			1
	Importance d'atténuer le bruit en raison de son caractère irritant à long terme	Ate. 3			1
	Inquiétudes liées aux impacts potentiels engendrés par une circulation routière accrue au niveau du bruit et de la vibration des fenêtres des résidences le long de la Route 111	Renc. bilan			1
	Questionnement sur la possibilité de neutraliser les vibrations	Ate. 3			1
	Impact important pour les citoyens vivant à proximité du site (vibrations ressenties)	Renc. bilan			1
	Questionnement lié aux modes et fréquences de dynamitage / Importance accordée à la publication de l'horaire de sautage comme méthode d'atténuation	Ate. 3, 4 et 6			3
	Questionnement concernant l'efficacité du reboisement en ce qui a trait à l'atténuation des impacts sonore, visuels et de qualité de l'air	Ate. 6			1
Communauté autochtone	Questionnement sur la participation de Pikogan aux démarches de consultation	Renc. form. & Ate. 6			2
	Affirmation que RNC est la première entreprise à consulter Pikogan de cette manière			Divers	1
	Questionnement sur l'obligation ou non de consulter Pikogan			Divers	1
	Questionnement sur la présence d'objectif d'embauche ciblant les autochtones	Ate. 6			1
	Questionnement sur la possibilité d'offrir des formations à Pikogan			Divers	1
	Questionnement sur les privilèges qui pourraient être accordés à Pikogan			Divers	1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Inquiétudes liées aux possibles relocalisations de camps de chasse au nord du site			Divers	1
	Préoccupation liée aux impacts potentiels sur le lac Chicobi (contamination de l'eau, accumulation de poussières)			Divers	1
	Questionnement sur la présence de territoire autochtone ancestrale dans la zone du projet	Ate. 6			1
	Différence dans l'évaluation de l'impact sur Pikogan par rapport aux propriétaires de résidences situées à proximité du site / Affirmation que les cultures différentes des habitants de Launay et de Pikogan expliquent en partie les différences de perceptions concernant les impacts du projet sur Pikogan	Renc. bilan			1
	Affirmation que les communautés autochtones ont certains droits en raison de traités signés il y a longtemps	Renc. bilan			1
Transport et circulation	Questionnement sur les scénarios de transport envisagés (train versus camion) – Chercher à privilégier le transport par train	Ate. 1 & 6	Renc. 1		3
	Affirmation que l'utilisation du train dans le projet dépend principalement du CN et que ce dernier est imprévisible	Renc. bilan			1
	Préoccupation liée à la qualité actuelle du réseau ferroviaire	Ate. 1			1
	Questionnements sur la construction d'une branche de la voie ferrée sur le site	Ate. 4			1
	Préoccupation liée à l'augmentation du trafic ferroviaire (sécurité, bruit, trafic aux passages à niveau)	Ate. 6			1
	Questionnement sur le nombre de camions de concentré de nickel circulant sur les routes / Inquiétudes liées à l'impact potentiel sur le trafic et les dommages aux routes	Ate. 4 & 6, Renc. bilan			3
	Inquiétudes liées au risque d'accident avec des voitures et des vélos engendré par une circulation routière accrue	Renc. bilan			1
	Demande de prendre en compte les impacts sur le trafic qui pourraient être causés par un bris de digue	Ate. 7			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Questionnement sur le système de navette par les travailleurs (horaire, fonctionnement, points de collecte) Importance d'imposer l'utilisation des navettes pour assurer l'efficacité de cette mesure d'atténuation	Ate. 6 Renc. bilan			2
	Questionnement lié à la possibilité d'utiliser le mode <i>fly in/ fly out</i>	Ate. 6			1
	Questionnement sur la voie auxiliaire envisagée sur la Route 111 près de l'accès à la mine comme mesure d'atténuation de la circulation	Ate. 6			1
	Importance de prendre en compte les gains sociaux et environnementaux dans l'évaluation de la mise en place d'un système de trolley	Ate. 4			1
Après-mine et restauration	Questionnement sur les modalités générales de restauration envisagées (piles, site, etc.)	Renc. form. & Ate. 1	Renc. 1	Divers	4
	Importance d'analyser le remblayage complet de la fosse	Ate. 1	Renc. 1	Divers	3
	Questionnement sur le comportement à long terme du parc à résidus (eau et résidus miniers, sol détrempe, solidité) et sur sa restauration	Ate. 5 & 7			2
	Questionnement sur la restauration des digues du parc à résidus	Ate. 7			1
	Questionnements sur la possibilité de construire certaines infrastructures ou bâtiments sur les parcs à résidus restaurés, dont des résidences	Ate. 4 & 7			2
	Questionnement lié au sort réservé aux nombreuses résidences qui seront construites à proximité du projet, suite à la fermeture	Renc. bilan			1
	Propositions de projets d'après-mine, notamment l'aménagement d'un lac vivant renaturalisé pour la récréation et la villégiature	Ate. 7			1
	Préoccupations liées à la possibilité que les résidus retournés dans la fosse limitent la possibilité de créer un lac vivant	Ate. 7			1

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Importance de la restauration des sites miniers abandonnés	Ate. 6			1
	Proposition de favoriser un projet d'après-mine rentable pour la communauté	Ate. 7			1
	Questionnements sur le niveau de remplissage de la fosse à la fin du projet, le temps de remplissage et les options de remplissage accéléré	Ate. 1, 4 & 7		Divers	4
	Préoccupation liée à la restauration advenant l'abandon ou la cessation du projet			Divers	1
	Questionnement concernant la fréquence de mise à jour du plan de restauration et de l'implication de la population	Ate. 7			1
	Questionnement sur la responsabilité de la prise en charge de l'après-mine	Ate. 7			1
	Questionnement concernant l'accessibilité au site restauré	Ate. 7			1
	Constitution d'un fonds de revitalisation du site pour financer son redéveloppement	Ate. 7			1
	Questionnement sur les garanties financières et la possibilité qu'elles ne soient pas suffisantes pour la vision communautaire de l'après-mine Demande qu'une portion des garanties prévues pour la restauration soit consacrée à la maximisation des retombées locale en fin de projet	Ate. 7, Renc. bilan			2
Divers	Questionnements sur la nature des travaux qui seront réalisés par Norascon en phase de construction	Ate. 4			1
	Questionnement sur l'apparence du concentré produit		Renc. 1		1
	Questionnement sur les étapes de développement du projet et sur le début officiel des travaux	Ate. 4	Renc. 2	Divers	3
	Questionnement lié à la rentabilité du projet, des bénéfices, des moyens de financement, etc.		Renc. 1 & 2	Divers	3
	Questionnement lié à la présence d'autres minéraux dans le gisement (matériaux platine, fer, sulfure et autres)	Ate. 4	Renc. 1		2

SUJETS DISCUTÉS LORS DES DÉMARCHES DE CONSULTATION SUR LES IMPACTS

Thèmes	Préoccupation	Rencontre			
		CCÉ	TMC	PNA	Total
	Préoccupation liée à l'impact du rabattement de la nappe phréatique sur la portance des sols	Ate. 5			1
	Questionnement sur l'effet que pourrait avoir la nouvelle loi sur les mines sur le financement du projet		Renc. 2		1
	Questionnement sur la provenance de l'électricité		Renc. 1	Divers	2
	Questionnement sur les caractéristiques du till	Ate. 5			1

**ANNEXE 2 : Documents
distribués lors des rencontres
du Comité consultatif élargi**

Proposition de fonctionnement du Comité

- Fiches d'information :
 - o Atelier no 1 du 21 mars 2012
 - o Atelier no 2 du 16 avril 2012
 - o Atelier no 3 du 11 juin 2012
 - o Atelier no 4 du 1er octobre 2012
 - o Atelier no 5 du 26 novembre 2012
 - o Atelier no 6 du 10 décembre 2012 et compléments sur les nouvelles simulations visuelles et sonores
- Document sur la proposition de critères d'analyse et les variantes d'emplacement des composantes (atelier 1)
- Documents de travail pour l'évaluation des impacts et propositions de mesures :
 - o Atelier no 2 du 16 avril 2012
 - o Atelier no 3 du 11 juin 2012
 - o Atelier no 4 du 1er octobre 2012
 - o Atelier no 5 du 26 novembre 2012
 - o Atelier no 6 du 10 décembre 2012
- Cartes :
 - o Cartes agrandies des scénarios de localisation des composantes (atelier 1)
 - o Cartes agrandies de description du milieu naturel (atelier 2)
 - o Cartes du site montrant les éléments d'intérêt du milieu naturel (atelier 2)
- Comptes-rendus de réunions :
 - o Rencontre de création du 20 février 2012
 - o Atelier no 1 du 21 mars 2012
 - o Atelier no 2 du 16 avril 2012
 - o Atelier no 3 du 11 juin 2012
 - o Atelier no 4 du 1er octobre 2012
 - o Atelier no 5 du 26 novembre 2012
 - o Atelier no 6 du 10 décembre 2012
 - o Atelier no 7 du 11 février 2013
- Document général d'information sur le projet Dumont et sur la démarche d'information et de consultation mise en place par RNC dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social

ANNEXE 3 : Regroupement des impacts potentiels réalisé pour l'exercice d'évaluation des impacts par le CCÉ

L'agglomération des impacts a été réalisée à partir du tableau synthèse des impacts potentiels du projet Dumont présenté dans l'EIES. En se référant aux chiffres rouges dans la colonne « Description de l'impact », il est possible de repérer les impacts regroupés. 27 impacts ont été utilisés au total pour l'exercice. Ils correspondent aux impacts jugés les plus importants par le Comité élargi. Certains impacts, même s'ils sont traités dans l'EIES, n'ont donc pas été retenus pour l'exercice. En référence aux colonnes sur les mesures d'atténuation, un tableau présentant l'ensemble des mesures d'atténuation inscrites dans l'EIES figure à la fin de cette annexe.

Tableau : Présentation du regroupement des impacts potentiels du projet Dumont réalisé pour l'exercice d'évaluation des impacts par les membres du CCÉ

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Qualité de l'air	Construction/préproduction	Le déboisement et le décapage des sols, les remblais et les déblais, l'organisation du chantier, la construction des installations minières et la circulation et l'opération de la machinerie	1. Augmentation des poussières dans l'air (paramètre non modélisé en phase de construction/préproduction) et émission de contaminants et de GES (bilan présenté en phase d'exploitation).	N/A	AIR5, AIR10	AIR2, AIR3, AIR10, AIR11, AIR12, AIR13	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Exploitation	La fosse, les haldes de dépôts meubles de minerai de basse teneur, et de roches stériles, le parc à résidus, le complexe minier, le transport routier et par train et l'opération de la machinerie	1. Augmentation des poussières dans l'air : <ul style="list-style-type: none"> les dépassements mesurés pour les particules totales surviennent au plus quatre fois par année dans le pire scénario (6^e année d'exploitation); pour les particules fines (2,5 µm), aucun dépassement n'est anticipé; le routage sur le site minier constitue le principal contributeur au soulèvement de poussières. 	N/A	AIR6, AIR9	AIR2, AIR3, AIR7, AIR8, AIR10, AIR11, AIR12, AIR13	Faible	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
		L'ensemble des activités sur le complexe minier	2. Émission de contaminants et de gaz à effet de serre : <ul style="list-style-type: none"> les émissions de GES du projet Dumont sont estimées à environ 4 025 305 tCO₂éq, soit environ 0,14 % des émissions québécoises. 	N/A	AIR5	AIR1, AIR4	Faible	Régionale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	
		Les sautages dans la fosse	3. Risque de formation de dioxyde d'azote à des concentrations susceptibles d'affecter la santé : <ul style="list-style-type: none"> réaliser une étude de dispersion atmosphérique pour déterminer les concentrations de dioxyde d'azote dans l'air ambiant lors des sautages et pour évaluer les risques pour la santé des populations avoisinantes. 	N/A		AIR10, AIR11	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne	Négative	Forte/Important	Surveillance et suivi
	Fermeture	Aucun impact spécifique sur la qualité de l'air n'est appréhendé pendant la période de restauration minière. La revégétalisation des sites perturbés aura de plus un effet bénéfique sur la qualité de l'air en réduisant le soulèvement de poussières et les émissions fugitives.											

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
	Construction/préproduction	Le transport routier, la circulation et l'opération de la machinerie, le décapage de la fosse et la présence du chantier de construction	<p>4. Augmentation du bruit en périphérie des zones de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les simulations montrent que la contribution sonore de la mine respecte les critères de bruit lorsque l'ensemble des mesures d'atténuation sont prises en compte. 	N/A	BRU8	BRU1, BRU2, BRU3, BRU4, BRU5	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
Ambiance sonore	Exploitation	Le transport routier, la circulation et l'opération de la machinerie, le minage de la fosse et le concentrateur	<p>4. Augmentation du bruit en périphérie du site minier :</p> <ul style="list-style-type: none"> avec l'application de l'ensemble des mesures d'atténuation, les résultats des simulations indiquent un respect des niveaux sonores à l'emplacement de tous les récepteurs sensibles pour toutes les années modélisées. 	N/A	BRU8	BRU1, BRU2, BRU3, BRU4, BRU5, BRU6, BRU7	Faible	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Fermeture		Lors de la fermeture, à l'an 34, plusieurs des infrastructures auront fait l'objet d'une restauration progressive, comme le parc à résidus, les haldes de stériles et les haldes de dépôts meubles. Le bruit sera nettement moindre que pendant les phases de construction/préproduction et d'exploitation. Pour ces raisons, aucun impact significatif sur le bruit en phase de fermeture n'est appréhendé.										

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Sol	Construction/préproduction	Le chantier de construction, transport routier, la circulation de la machinerie et les parcs à carburant	Risque de contamination des sols : • advenant un déversement fortuit, le sol contaminé sera retiré et éliminé dans un lieu autorisé.	N/A	SOL1, SOL2, SOL4, SOL5, SOL6	-	Faible	Ponctuelle	Courte	Moyenne	Négative	Très faible/ Non important	Surveillance
		Le transport routier, la circulation de la machinerie et le parc à carburant	Risque de contamination des sols par les hydrocarbures : • impact identique à la phase de construction/préproduction.	N/A	SOL1, SOL2, SOL4, SOL5, SOL6	-	Faible	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Négative	Très faible/ Non important	Surveillance
	Exploitation	Le décapage des sols et l'aménagement des infrastructures minières	Perte de sols utilisables à d'autres fins : • l'empiètement global du projet Dumont est estimé à environ 47 km ² ; • une grande proportion de ce territoire (environ 75 %) sera restaurée à la fin des opérations minières.	N/A	SOL3	-	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/ Non important	-
		Le décapage des sols, le transport routier, la circulation de la machinerie, le décapage de la fosse, les haldes de roches stérile, les haldes de minerais et les haldes de dépôts meubles	Augmentation possible des concentrations de métaux à la surface des sols en périphérie des infrastructures minières : • l'augmentation des concentrations de poussière, puis leur déposition sur les sols avoisinants, pourraient occasionner une modification de leur qualité physicochimique.	N/A	Mêmes mesures d'atténuation que pour les poussières.		Faible	Locale	Longue	Moyenne	Négative	Faible/ Non important	Surveillance et suivi
	Fermeture	À la fermeture du complexe minier, vers l'an 34, le reste des infrastructures (bâtiments, concentrateur, halde de minerais, etc.) seront démantelées et restaurées. Par conséquent, une partie du territoire soustrait au développement et réservé à des fins industrielles redeviendra disponible pour d'autres utilisations. L'impact sur les sols en phase de fermeture est donc de nature positive.										Positive	

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Régime hydrique et sédimentaire	Construction/préproduction	Le chantier de construction, le décapage des sols, les barrages et le parc à résidus	<p>5. Modification du patron d'écoulement des eaux lors des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apport de sédiment dans la Villemontel lors d'épisodes prolongés de pluie ou lors d'une précipitation de forte intensité; • surveillance très étroite des travaux devra être réalisée lors des premiers mois de la période de construction/préproduction pour assurer une gestion efficace du ruissellement sur les aires de travail. 	N/A		RHS3, RHS4	Moyenne	Locale	Courte	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	Surveillance
		Le décapage des sols, les barrages, le parc à résidus et le concentrateur	<p>5. Modification du patron d'écoulement des eaux de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> • canalisation de la majeure partie du ruisseau sans nom 1; • diminution du débit moyen annuel de la rivière Villemontel d'environ 8 % en aval du complexe minier. 	N/A		RHS2, RHS4, RHS5	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	Surveillance et suivi
	Exploitation	Les barrages, les systèmes de collectes et de canalisation des eaux de surface et les haldes de dépôts meubles	<p>6. Augmentation possible de l'érosion et du transport sédimentaire dans les cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuite de l'extraction des dépôts meubles pour le décapage de la fosse et leur mise en halde jusqu'à l'an 16 d'exploitation. Ces activités pourront occasionner de l'érosion et du transport de sédiments vers la rivière Villemontel. 	N/A		RHS1, RHS2, RHS3, RHS4, RHS5, RHS6, RHS7, RHS8	Faible	Locale	Moyenne	Moyenne	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Fermeture	L'usine de traitement des eaux sera opérée tant que le suivi ne démontrera pas que leur qualité rencontre les critères à respecter. Pour cette raison, il n'est pas anticipé d'impact significatif sur le transport sédimentaire vers la rivière Villemontel en phase de fermeture.											

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Qualité de l'eau de surface et des sédiments	Construction/préproduction	Le chantier de construction, le décapage des sols et de la fosse, la construction des digues et des chemins, la mise en place des haldes de dépôts meubles	<p>6. Augmentation de la turbidité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> des épisodes de grande turbidité pourraient survenir durant les premières semaines de construction en dehors de la période de gel; des eaux troubles pourront être gérées adéquatement dès que les bassins de rétention et l'usine de filtration mobile pourront être opérés efficacement. 	N/A	EAU4, EAU5, EAU6, EAU8	EAU15, EAU16	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Exploitation	Le barrage, les haldes de dépôts meubles, de roches stériles et de minerai	<p>6. Augmentation possible de la turbidité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> avant d'être rejetées à même l'effluent final de la mine Dumont, la concentration en MES sera mesurée sur une base hebdomadaire. En cas de concentration élevée ne rencontrant pas les normes, les eaux feront l'objet d'un traitement pour les débarrasser de leur charge particulaire. 	N/A	EAU5, EAU6, EAU9,	EAU3, EAU11, EAU10, EAU14, EAU15, EAU16	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
		Le concentrateur, le parc à résidus, les haldes de roches stériles et de minerai et les eaux d'exhaure de la fosse	<p>6. Dégradation possible de la qualité de l'eau et des sédiments en aval du point de rejet de l'effluent final :</p> <ul style="list-style-type: none"> la roche stérile et les résidus miniers du projet Dumont sont classifiés lixiviables selon la directive 019 sur l'industrie minière; les eaux de contact pourraient nécessiter d'abaisser leur concentration en cuivre, en chrome et en nickel; le système d'épuration des eaux usées minières sera élaboré pour atteindre une performance de traitement optimale. 	N/A	EAU1, EAU2, EAU8, EAU9, EAU12, EAU13	EAU16	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Négative	Faible/Non important	Suivi
	Fermeture	Au stade de la préfaisabilité, il n'est pas possible d'évaluer les impacts potentiels sur la qualité de l'eau lors de la fermeture et les années suivantes car il y a beaucoup d'inconnus, notamment le plan de restauration et l'étude des charges de contaminants qui n'étaient pas disponibles au moment d'écrire ces lignes.											

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/ socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Eau souterraine	Construction/ préproduction	Le chantier de construction, le transport routier, la circulation de la machinerie et les parcs à carburant	<p>7. Risque de contamination de l'eau souterraine :</p> <ul style="list-style-type: none"> risques de contamination attribuables à un éventuel déversement fortuit d'envergure; en présence d'un sol très peu perméable, il est très peu probable qu'un tel déversement puisse atteindre les eaux souterraines avant d'être récupéré. 	N/A	SOU2	SOU1, SOU3, SOU6, INF2	Faible	Locale	Longue	Moyenne	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
		Le décapage des sols et de la fosse, l'aménagement du bassin de la fosse, la construction du barrage et la mise en place des haldes de dépôts meubles	<p>8. Changement du régime d'écoulement local :</p> <ul style="list-style-type: none"> il est possible que les premiers effets sur l'eau souterraine (rabattement de la nappe), dans le secteur sud-est de la fosse, le long de la route 111, puissent se faire sentir avant la fin de la phase de construction/préproduction. 	N/A		SOU6	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Le transport routier, la circulation de la machinerie, le parc à carburant, le parc à résidus, la halde de minerais et les haldes de roches stériles et le remplissage de la fosse à l'aide de résidus à partir de l'année 20	<p>7. Risque de contamination des eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> la présence de matériel classifié lixiviable (parc à résidus miniers et haldes de roches stériles) peut occasionner un risque de migration vertical de certains métaux; en présence d'une assise imperméable relativement uniforme à la base des différentes infrastructures minières, ce risque est faible. 	N/A	SOU2	SOU1, SOU3, SOU4, SOU5, SOU6	Faible	Locale	Longue	Faible	Négative	Faible/Non important	Suivi et compensation	
	Exploitation	Le dénoyage de la fosse et l'arrêt du dénoyage	<p>8. Modification au régime d'écoulement de l'eau souterraine :</p> <ul style="list-style-type: none"> le dénoyage de la fosse occasionnera un rabattement de la nappe d'eau souterraine de l'ordre de 1 à 5 m le long de la route 111, ce qui pourrait affecter près d'une vingtaine de puits; à la fin de la période de dénoyage de la fosse, à la dix-neuvième année, l'étendue maximale du rabattement équivalent à 1 m n'atteindra pas les eskers de Launay et de Saint-Mathieu-Berry; à partir de l'an 20, l'eau souterraine contribuera à remplir graduellement la fosse jusqu'à ce que l'équilibre se crée avec l'eau souterraine des sols environnants. 	N/A	-	SOU6	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	Suivi

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/ socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Eau souterraine (suite)	Fermeture	Le parc à résidus miniers et les haldes de roches stériles et la présence de résidus au fond de la fosse	<p>7. Risque de contamination des eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> le risque de contamination des eaux souterraines est similaire à celui prévalant en phase d'exploitation; la migration verticale possible de contaminants est peu probable et sera vérifiée au moyen du réseau de puits de surveillance qui sera maintenu en place tant que ce risque n'aura pas été écarté. 	N/A	-	SOU6	Faible	Locale	Longue	Faible	Négative	Faible/Non important	Suivi
Végétation et peuplements écoforestiers	Exploitation	La présence des infrastructures	9. Perte d'habitats forestiers (2 190 ha).	Moyenne	VEG1, VEG2, VEG3, VEG6	-	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	Surveillance
	Fermeture	La restauration	La revégétalisation des sites perturbés aura un effet bénéfique sur la reprise de la végétation en favorisant l'établissement naturel de peuplements forestiers à moyen et long termes.								Positive		
Milieux humides	Exploitation	La présence des infrastructures	<p>10. Perte de milieux humides (2 525 ha) :</p> <ul style="list-style-type: none"> étang (15,6 ha); marais (32,8 ha); marécages (1 247,3 ha); tourbières (1 229,0 ha). <p>L'ensemble des milieux humides se trouvent en situation 3 selon la démarche d'analyse du MDDEFP. Des compensations pour la perte de ces milieux sont à prévoir.</p>	Grande	VEG1, VEG2, VEG3, VEG6	VEG4	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible*/Non important	Surveillance, compensation et suivi
Espèces floristiques à statut particulier	Construction/préproduction	Le décapage et le déboisement	9. Perte potentielle de plants d'espèces à statut particulier.	Puisque les habitats propices aux plantes à statut particulier ont été ciblés lors des inventaires, la probabilité que des secteurs impactés abritent des colonies de ces plantes est très faible. Pour les raisons précédentes, aucun impact sur les espèces floristiques à statut particulier n'est appréhendé.									

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Faune aquatique	Construction/préproduction	L'ensemble des travaux de construction	11. Évitement des bouchons de turbidité par les poissons.	Moyenne	EAU8, EAU9, EAU12, FAQ1, FAQ2, FAQ3	EAU3, EAU10, EAU11, EAU14, EAU15, EAU16,	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance
		Le ravitaillement et l'entretien de la machinerie ainsi que les matières résiduelles et dangereuses	11. Mortalité ou émigration de poissons en cas de déversements accidentels.	Moyenne	EAU1, EAU2	-	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible	Négative	Très faible/Non important	Surveillance
		La circulation et l'opération de la machinerie et les chemins d'accès	11. Dérangement des poissons.	Moyenne	-	-	Faible	Ponctuelle	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	-
	Exploitation	La présence des infrastructures	11. Perte d'habitat aquatique par remblayage des cours d'eau (31 ha).	Moyenne	-	FAQ4, FAQ5	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Très faible*/Non important	Surveillance, compensation et suivi
		L'effluent minier	11. Modification possible de la communauté aquatique en aval du point de rejet de l'effluent minier.	Moyenne	EAU8, EAU9, EAU12, EAU13	EAU16	Faible	Locale	Longue	Faible	Négative	Faible/Non important	Surveillance et suivi
	Fermeture	La restauration	Aucun impact négatif spécifique à la faune aquatique engendré par la restauration minière n'est appréhendé. À la fin de l'exploitation de la mine Dumont, les canaux de dérivation des cours d'eau seront aménagés, de sorte que ces derniers pourront être recolonisés par les poissons.										
Herpétofaune	Construction/préproduction	L'ensemble des travaux de construction	12. Dérangement de la reproduction des anoures par le bruit.	Grande	-	-	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Moyenne	Négative	Faible/Non important	-
		La circulation et l'opération de la machinerie	12. Mortalités accidentelles d'amphibiens et de reptiles.	Grande	-	-	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Moyenne	Négative	Faible/Non important	-
	Exploitation	La présence des infrastructures	12. Perte d'habitats pour les amphibiens et les reptiles (2 525 ha).	Grande	VEG1	-	Moyenne	Locale	longue	Élevée	Négative	Faible*/Non important	Compensation (milieux humides)
Faune avienne	Construction/préproduction	L'ensemble des travaux de construction	13. Dérangement de couples nicheurs par le bruit.	Grande	OIS1, OIS2	-	Faible	Ponctuelle	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance
	Exploitation	Le déboisement et la présence des infrastructures	14. Perte d'habitat pour les oiseaux (4 715 ha).	Grande	OIS1, OIS2	-	Moyenne	Locale	Moyenne	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	Surveillance
	Fermeture	La restauration	Aucun impact spécifique à la faune avienne engendré par la restauration minière n'est appréhendé. Il est même attendu qu'après restauration des haldes, du parc à résidus et de l'ensemble du site, certains d'habitats pourront redevenir disponibles pour les oiseaux forestiers et les espèces qui affectionnent les milieux ouverts.										

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Mammifères	Construction/préproduction	L'ensemble des travaux de construction	13. Dérangement de mammifères par le bruit.	Grande	-	-	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Moyenne	Négative	Faible/Non important	-
		La circulation et l'opération de la machinerie	13. Mortalités de mammifères.	Grande	MAM1, MAM2	-	Faible	Ponctuelle	Courte	Moyenne	Négative	Très faible/Non important	Surveillance
	Exploitation	La présence des infrastructures	14. Perte d'habitat pour les mammifères (4 715 ha).	Grande	VEG1	-	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	-
	Fermeture	La restauration	La restauration de plusieurs infrastructures minières, une fois que la végétation se sera bien établie, permettra un retour de plusieurs espèces de mammifères à l'intérieur de l'empreinte du projet.										Positive
Espèces fauniques à statut particulier	Exploitation	Le décapage et le déboisement et la présence des infrastructures	15. Perte d'habitats potentiels : • moucherolle à côtés olive (1 565 ha); • quiscale rouilleux (2 838 ha); • engoulevent d'Amérique (1 660 ha).	Grande	OIS1, OIS2	-	Faible	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance
		Le décapage et le déboisement et la présence des infrastructures	15. Perte d'habitats potentiels pour le campagnol des rochers.	Grande	VEG1	-	Faible	Ponctuelle	Longue	Élevée	Négative	Très faible*/Non important	Compensation et suivi
Économie locale et régionale	Construction/préproduction	La main d'œuvre et les achats	Création ou maintien d'emplois et retombées économiques chez les fournisseurs locaux et régionaux.	N/A	ECO 1	ECO 6	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Exploitation	La main d'œuvre et les achats	• Création ou maintien d'emplois et retombées économiques chez les fournisseurs locaux et régionaux; • Augmentation de l'employabilité de la main-d'œuvre régionale; • Pression à la hausse des salaires et transfert de main-d'œuvre.	N/A	ECO1	ECO3 POP5 MOE9 ECO6 POP9 ECO7	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Fermeture	• La main-d'œuvre et les achats; • La fin de l'exploitation de la mine;	• Création ou maintien d'emplois et retombées économiques chez les fournisseurs locaux et régionaux;								Positive	N/A	
		• La restauration finale.	• 16. Perte d'emplois et réduction des achats en région; • 16. Diminution de la valeur des immeubles.	Grande	ECO1	ECO4 ECO5	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Négative	Moyenne/Non important	
Utilisation résidentielle du territoire	Construction/préproduction	Voir Exploitation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Exploitation	L'acquisition de propriétés par RNC	17. Diminution du nombre de logements privés et possibilité de perdre des résidents à Launay et Trécesson.	Moyenne	N/A	POP12 POP1, POP4,	Faible	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Compensation – (POP 12)
	Fermeture	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Utilisation industrielle du territoire	Construction/préproduction	Voir exploitation											
	Exploitation	La main-d'œuvre et les achats	Possibilité de remise en valeur de la zone industrielle à proximité du site de projet Dumont.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Fermeture	Voir exploitation											
Villégiature, loisirs et tourisme (volet chasse et piégeage)	Construction/préproduction	Voir exploitation											
	Exploitation	La présence du complexe minier en général	<ul style="list-style-type: none"> 18. Déplacement de cinq abris sommaires sous bail en terres publiques et de camps ou abris de chasse sur des terrains privés; 18. Déplacement des activités de chasse; 18. Empiètement du projet sur des terrains de piégeage enregistrés actuellement vacants. 	Grande	VIL1		Moyenne	Ponctuelle	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Compensation – (VIL1)
	Fermeture	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Villégiature, loisirs et tourisme (volet cueillette de petits fruits)	Construction/préproduction	Voir exploitation											
	Exploitation	La présence du complexe minier en général	18. Activité de cueillette de petits fruits susceptible d'être déplacée vers des secteurs plus éloignés du site projeté de la mine.	Moyenne		N/A	Faible	Ponctuelle	Longue	Moyenne	Négative	Très faible/Non important	
	Fermeture	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Forêt et agriculture	Construction/préproduction	Déboisement Décapage	Voir exploitation.										
	Exploitation	La présence du complexe minier en général	<ul style="list-style-type: none"> 19. Perte de forêt commerciale exploitable; 19. Immobilisation de terres à vocation agricole. 	Moyenne	ECO2	AGR1	Faible	Ponctuelle	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	Compensation
	Fermeture	N/A	N/A	N/A / N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Circulation routière	Construction/préproduction	La circulation et l'opération de la machinerie	20. Accroissement du nombre de véhicules sur la route 111.	Moyenne	CIR3 CIR4 CIR6	CIR2, CIR7, CIR9	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	
	Exploitation	Le transport routier et l'opération de la machinerie	20. Accroissement du nombre de véhicules et de camions sur la route 111.	Moyenne	CIR3 CIR4 CIR6	CIR1, CIR2, CIR5, CIR7, CIR9	Faible	Locale	Longue	Élevée	Négative	Faible/Non important	
	Fermeture	La restauration finale	20. Accroissement du nombre de véhicules sur la route 111.	N/A / Moyenne	CIR6	CIR5, CIR7, CIR9	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible	

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Bâtiments et infrastructures de services municipaux et individuels	Exploitation	La fosse	21. Faible risque de dommages aux bâtiments et infrastructures de services municipaux et individuels en lien avec les vibrations résultant des sautages à la mine.	N/A	VIB2 VIB3 VIB4	VIB1 VIB4 VIB5 INF1 INF2	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun impact significatif	
	Construction/préproduction	<ul style="list-style-type: none"> Le décapage et le déboisement; Les remblais et déblais; La construction des installations minières. 	Empiètement du projet sur des zones de potentiel archéologique.	Faible	ARC1 ARC2		Faible	Ponctuelle	Courte	Faible		Très faible/Non important	Surveillance
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> La fosse; Les aires d'accumulation de mort-terrain; Les aires d'accumulation de minerai à faible teneur; Les haldes de roches stériles; Le parc à résidus; La restauration et réhabilitation en continu. 	Empiètement du projet sur des zones à potentiel archéologique.	Faible	ARC1 ARC2		Faible	Ponctuelle	Longue	Faible		Très faible/Non important	Surveillance
Patrimoine et archéologie	Fermeture	N/A	N/A	N/A / N/A		N/A	N/A / N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	
Présence autochtone	Construction/préproduction	<ul style="list-style-type: none"> La main-d'œuvre et les achats 	Emploi pour les membres de la communauté de Pikogan.		AUT2	AUT1					Positive	N/A	
	Exploitation Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> La présence du complexe minier en général 	22. Empiètement sur une portion du territoire utilisé par des membres de la communauté de Pikogan.	Grande	MOE1		Moyenne	Ponctuelle	Long	Élevée	Négative	Moyenne/Non important	

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
	Construction/préproduction	N/A	N/A	N/A / N/A		MOE8, POP8	N/A / N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun impact significatif	
Bien-être psychologique de la population	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> L'acquisition des propriétés; La fosse; Les aires d'accumulation de mort-terrain; Les aires d'accumulation de minerai à faible teneur; Les haldes de roches stériles; Le parc à résidus; Le transport routier et par train et l'opération de la machinerie; La restauration et la réhabilitation en continu. 	23. Détérioration de la qualité de vie d'une partie de la population environnante en raison de ses inquiétudes relatives à l'effet potentiel du projet sur l'environnement et la santé.	Grande	POP10 POP11	VIE1 VIE2 VIE3 VIE4 POP2 POP8 MOE8	Moyenne	Locale	Longue	Élevée	Négative	Moyenne/ Non important	Compensation
	Fermeture	La restauration finale	23. Possible détérioration de la qualité de vie d'une partie de la population en raison de ses inquiétudes relatives à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé de la contamination du milieu par les résidus miniers.	Grande		VIE1	Moyenne	Locale	Moyenne	Faible	Négative	Faible/Non important	Suivi des plaintes
Sécurité économique de la population et services à la communauté	Construction/préproduction	La main-d'œuvre et les achats	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité économique de la population; Amélioration des services commerciaux. 24. Difficultés économiques potentielles pour les personnes à revenus faibles ou fixes; 24. Pression sur les services existants. 	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Exploitation	La main-d'œuvre et les achats	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité économique de la population; Amélioration des services municipaux, communautaires et commerciaux. 24. Difficultés économiques potentielles pour les personnes à revenus faibles ou fixes. 	Grande	ECO1	ECO6	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Négative	Moyenne/ Non important	
				N/A	ECO1	ECO3 ECO6 POP8 POP1 VIE4	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Valeur environnementale globale (écosystémique/socioéconomique)	Mesures d'atténuation courantes	Mesures d'atténuation particulières	Intensité résiduelle de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Probabilité d'occurrence	Nature de l'impact	Importance de l'impact résiduel	Mesures de bonification ou de compensation, Programme de surveillance ou de suivis requis
Sécurité économique de la population et services à la communauté (suite)	Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> La main-d'œuvre et les achats; La restauration finale; La fin de l'exploitation de la mine. 	<ul style="list-style-type: none"> 16. Pertes d'emplois et réduction des achats en région; 24. Détérioration possible de la sécurité économique des ménages; 24. Diminution des services à la communauté. 	Grande	ECO1	ECO4 ECO5	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Négative	Moyenne/ Non important	
Cohésion sociale	Construction/préproduction	La main-d'œuvre et les achats	25. Faible risque de dégradation de la cohésion sociale du milieu à la phase de construction des installations minières.	N/A	N/A	SOC1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun impact significatif	
	Exploitation	La main-d'œuvre et les achats	25. Risque mineur de détérioration de la cohésion du milieu.	Grande	ECO1	POP1, SOC1	Moyenne	Locale	Moyenne	Faible	Négative	Faible/Non important	
	Fermeture	La main-d'œuvre et les achats	25. Faible risque de remise en question de la cohésion sociale du milieu.	Grande	ECO1	ECO4 ECO5	Moyenne	Locale	Moyenne	Faible	Négative	Faible/Non important	
Attachement au milieu	Construction/préproduction	La main-d'œuvre et les achats	Augmentation de l'attachement de la population locale à son milieu.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Exploitation	La main-d'œuvre et les achats	Augmentation de l'attachement de la population locale à son milieu.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	
	Fermeture	La fin de l'exploitation de la mine	26. Réduction de l'attachement de la population locale à son milieu.	Grande	ECO1	ECO4 ECO5	Moyenne	Locale	Moyenne	Faible	Négative	Faible/Non important	
Paysage	Construction/préproduction	La présence du chantier de construction	27. Modification du champ visuel des observateurs mobiles et fixes.	Moyenne	PAY3, PAY4	PAY1	Faible	Locale	Courte	Élevée	Négative	Faible/Non important	Surveillance
	Exploitation	La présence des haldes et du parc à résidus	27. Modification du champ visuel des observateurs mobiles et fixes.	Moyenne	PAY4	PAY1 PAY2 PAY6	Moyenne à faible	Ponctuelle	Longue	Élevée	Négative	Moyenne à faible	Surveillance
	Fermeture	La présence des haldes et du parc à résidus	27. Modification du champ visuel des observateurs mobiles et fixes.	N/A	PAY5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Positive	N/A	

Note : Lorsque suivie d'un astérisque, l'importance résiduelle de l'impact a été réévaluée en fonction de la compensation qui sera mise en place.

Tableau : Mesures d'atténuation courantes et particulières du projet Dumont

Numéro	Mesure
Qualité de l'air	
*AIR1	Mettre en place un système de navettes en autobus à partir des principaux pôles urbains locaux pour chaque quart de travail afin de favoriser le transport collectif.
*AIR2	Pour minimiser le soulèvement de poussières durant les travaux de décapage ou de nivellement, arroser les sols asséchés, au besoin, afin de maintenir la surface humide.
*AIR3	Pour limiter la dispersion de poussières sur les routes non pavées, les arroser avec de l'eau et des abat-poussières.
*AIR4	Mettre en place un système de trolley utilisant l'énergie électrique pour la remontée des camions de la fosse et des principales haldes de minerai de basse teneur et de roches stériles, quand la configuration de la fosse sera propice à son implantation et lorsque la capacité du concentrateur sera portée à 100 000 t/j (sous réserve de la disponibilité d'énergie électrique à prix rentable et de la démonstration de la rentabilité du projet). Cette mesure permettrait de réduire la consommation de carburant diesel d'environ 28 % sur la durée de vie du projet.
AIR5	Les véhicules utilisés devront respecter les normes du <i>Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds</i> . De plus, les carburants utilisés respecteront les dispositions réglementaires de la <i>Loi sur les produits pétroliers</i> et la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> , qui concernent les concentrations maximales de plomb (< 30 mg/l), de soufre (15 mg/ kg), de phosphore (1,3 mg/l) et de benzène (< 1,5 %) dans les carburants.
AIR6	Utiliser des convoyeurs fermés pour la manutention du minerai et du concentré.
*AIR7	Pour limiter la dispersion de résidus miniers dans l'environnement, arroser, au besoin, les surfaces asséchées des aires de déposition aussi souvent que requis pour maintenir la surface humide jusqu'au développement d'une croûte minérale qui contrôlera effectivement la dispersion des poussières.
*AIR8	Autour des concasseurs primaires, installer des systèmes de dépoussiérage pour capter les poussières et les fibres, s'il y a lieu. Au besoin, la base de ces équipements sera arrosée durant la période estivale et des bâches seront installées durant l'hiver.
AIR9	Équiper tous les appareils de forage de dispositifs de dépoussiérage (sac de filtrage).
*AIR10	Installer des détecteurs en périphérie de la fosse pour mesurer en temps réel les concentrations d'oxydes d'azote lors des sautages.

Numéro	Mesure
Qualité de l'air (suite)	
*AIR11	Réaliser une étude de dispersion atmosphérique pour modéliser les concentrations de dioxyde d'azote dans l'air ambiant lors de sautages en conditions particulières. Cette étude, qui devra être complétée avant les premiers sautages, permettra d'évaluer les risques d'exposition des populations avoisinantes et d'orienter la conception des prochaines versions du plan de mesures d'urgences qui pourraient prévoir, notamment, des mesures préventives.
*AIR12	Pour la surface de roulement des routes de halage, utiliser uniquement des matériaux granulaires exempts de fibres de chrysotile (gabbro et roches volcaniques).
*AIR 13	Analyser périodiquement les concentrations en silts sur les routes pour renseigner sur les besoins d'entretien. L'entretien des surfaces de roulement sera très rigoureux pour maintenir de très faibles concentrations de particules de fin diamètre.
Ambiance sonore	
*BRU1	Les niveaux sonores à respecter de nuit étant plus bas, exploiter de jour les zones les plus à risques de contribuer à des dépassements sonores aux résidences établies le long de la route 111. Ainsi, en fonction des niveaux sonores à respecter, aucune activité ne sera permise sur la halde de dépôts meubles 2 et sur les portions sud et ouest de la halde de roches stériles 2 durant la nuit. Aucune activité ne sera aussi permise dans la portion sud de la cellule 1 du parc à résidus durant la nuit.
*BRU2	Pendant la nuit, les équipements mobiles seront munis d'un stroboscope pour signaler les mouvements de recul.
*BRU3	Pendant le jour, les équipements mobiles seront munis d'alarmes de recul à bruit blanc pour signaler les mouvements de recul.
*BRU4	Lorsque possible, les équipements et les trajets empruntés seront éloignés des résidences. Autant que possible, la circulation de la machinerie (niveleuses, camions-citernes, équipements de services, etc.) devra donc éviter la portion sud du site minier (près de la route 111) et l'accès des camions aux haldes devra se faire en priorité par le nord. De plus, près de la route 111, seuls des bouteurs sur pneus, moins bruyants, seront employés.
*BRU5	En fonction des niveaux sonores à respecter, tous les équipements mécaniques (camions de halage, camions-citernes, pelles mécaniques, bouteurs, etc.) seront insonorisés (silencieux sur les systèmes d'échappement, bennes, radiateurs, etc.).
*BRU6	Aménager un talus d'une hauteur minimale de 10 m autour des concasseurs primaires.
*BRU7	Mettre en place un système de trolley utilisant l'énergie électrique pour la remontée des camions de la fosse et des principales haldes de minerai de basse teneur et de roches stériles, quand la configuration de la fosse sera propice à son implantation et lorsque la capacité du concentrateur sera portée à 100 000 t/j (sous réserve de la disponibilité d'énergie électrique à prix rentable et de la démonstration de la rentabilité du projet). Cette mesure permettrait de réduire la consommation de carburant diesel d'environ 28 % sur la durée de vie du projet.
BRU8	S'assurer de l'entretien adéquat des équipements et du bon état des silencieux et des catalyseurs de la machinerie.

Numéro	Mesure
Sol	
SOL1	Inspecter la machinerie avant la première utilisation et de façon régulière par la suite afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (absence de fuites d'hydrocarbures).
SOL2	Rendre facilement accessible en tout temps une trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers et des matières dangereuses et munir les engins de chantier d'absorbants pour pouvoir intervenir rapidement.
SOL3	Pour réduire les prélèvements dans des bancs d'emprunt, combler tous les besoins en matériel granulaire à même les dépôts meubles et les roches stériles extraits de la fosse. Les roches stériles seront concassées sur place.
SOL4	Prendre des précautions pour éviter tout déversement d'explosif près d'un trou lors des forages et récupérer les produits résiduels échappés le cas échéant.
SOL5	Les réservoirs de carburant seront à double parois ou pourvus d'une aire de confinement pouvant contenir 110 % de leur volume.
SOL6	Rapporter immédiatement tout déversement accidentel au responsable du plan d'urgence, qui aura été élaboré et approuvé avant le début des travaux. Circonscrire immédiatement la zone touchée et la nettoyer rapidement. Aviser les réseaux d'alerte d'Environnement Canada (1-866-283-2333) et du MDDEFP (1-866-694-5454) dans un court délai. Retirer le sol contaminé et l'éliminer dans un lieu autorisé. Comptabiliser tous les déversements ainsi que les mesures correctives prises par RNC dans un registre interne.
Vibrations	
*VIB1	Installer un réseau de surveillance des vibrations au sol et des pressions d'air à proximité des habitations ou des puits artésiens. Ce réseau comprendra de deux à trois sismographes permanents, avec une communication à distance par modem et disposés de façon à évaluer les vibrations et surpressions d'air avec la distance.
VIB2	Pour les propriétés non acquises par RNC à moins d'un kilomètre de la fosse, la vitesse maximale des vibrations permises au sol au point d'impact sera de 12,7 mm/s et le seuil maximal des pressions d'air à toute habitation sera de 128 décibels linéaires.
VIB3	En présence d'habitations à moins d'un kilomètre de la fosse, interdire le dynamitage entre 19 h et 7 h.
*VIB4	Toutes les fondations des résidences non acquises par RNC et situées dans un périmètre d'un kilomètre des zones de sautages feront l'objet d'une inspection préalable par une personne qualifiée afin de documenter leur état actuel. Les mêmes fondations seront inspectées à nouveau au début de la période d'exploitation pour vérifier l'évolution de l'état des structures et pour évaluer l'effet des vibrations associées aux sautages. Advenant que l'influence du projet Dumont soit démontrée, RNC compensera les propriétaires touchés.
*VIB5	Optimiser la séquence d'initiation des sautages en fonction des résultats du réseau de surveillance de manière à programmer des délais optimaux en fonction des caractéristiques du site et ainsi réduire les risques d'amplification des vibrations et des surpressions d'air.

Numéro	Mesure
Régime hydrique et sédimentaire	
*RHS1	Pour minimiser l'apport de sédiments, interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau sans nom 1 ou procéder à un empiérement du fossé sur une centaine de mètres en amont de la traverse de la route et à la mise en place d'une membrane sur les talus au droit de la traverse.
*RHS2	Pour minimiser les conséquences de la réduction du débit de la rivière Villemontel en aval du site minier, aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans cette rivière à moins d'une situation exceptionnelle.
*RHS3	Lors des activités de décapage des sols, exiger des entrepreneurs qu'ils mettent en place des systèmes efficaces de contrôle de l'érosion, de manière à respecter les normes de la qualité de l'eau (concentration en MES) dans la rivière Villemontel. Ce système pourra notamment comprendre le contrôle de l'écoulement de surface sur les aires de travail et leur récupération dans des puisards temporaires, où l'eau y serait pompée vers des zones végétalisées pour y filtrer les MES. Autant que possible, la circulation de la machinerie sera planifiée pour que la formation d'ornières se fasse perpendiculairement aux pentes naturelles.
*RHS4	Au début de la période de construction, aménager un bassin permanent de rétention en amont de l'usine de traitement des eaux pour recueillir les eaux de ruissellement et du ruisseau sans nom 1. Avant que la construction des bassins permanents ne soit complétée, des bassins temporaires pourront être aménagés pour gérer les eaux de ruissellement. Ces bassins permettront de mesurer les concentrations en MES et de procéder à un traitement primaire, au besoin, pour éviter toute augmentation de plus de 25 mg/l de la concentration en MES dans la rivière Villemontel. Pour rencontrer cette norme en tout temps, une unité mobile de filtration sera installée en bordure de ce bassin pour débarrasser l'eau, au besoin, des particules de fin diamètre. En période d'exploitation, l'usine de traitement des eaux sera mise à contribution, si requis.
*RHS5	Au début de la phase d'exploitation, la portion est de la fosse sera déjà minée, ce qui permettra d'y accumuler une grande partie de l'eau du site minier (capacité de 15 Mm ³). Une partie des MES sédimentera dans ce bassin. Lorsque le niveau d'eau du bassin nécessitera une évacuation, le trop-plein sera acheminé vers l'usine de traitement des eaux.
*RHS6	Pour minimiser l'érosion des haldes de dépôts meubles et favoriser le rétablissement d'un écosystème naturel, stabiliser celles-ci progressivement, d'abord par des graminées, puis par la plantation d'arbustes et d'arbres de différentes essences. Pour contrôler le ruissellement, pour éviter la formation de rigoles et de crevasses, et ainsi limiter le transport sédimentaire sur les pentes des piles de dépôts meubles, aménager des terrasses en pente inversée le long des talus.
*RHS7	Pour assurer la stabilité des haldes de dépôts meubles et pour éviter l'érosion et le transport sédimentaire des argiles, celles-ci seront encapsulées au centre des piles et recouvertes de matériaux granulaires plus stables (sable et gravier).
*RHS8	Pour favoriser la restauration des haldes de roches stériles et pour mieux contrôler les érosions hydrique et éolienne des particules de fin diamètre, un plateau sera aménagé dans la portion supérieure de la pile. Sur ce plateau, des plantules, jeunes d'arbustes et arbres seront plantés pour servir de banque de graines, pour stabiliser la pile, pour en augmenter la diversité écologique et pour une meilleure intégration dans le paysage. Enfin, des graminées et des légumineuses feront l'objet d'un ensemencement sur les pentes, des mesures particulières seront prises pour en favoriser la germination.

Numéro	Mesure
Qualité de l'eau de surface et des sédiments	
EAU1	Les aires de stationnement, de lavage et d'entretien de la machinerie seront situées à au moins 60 m de tout cours d'eau, incluant les canaux de dérivation.
EAU2	Le ravitaillement de la machinerie se fera sous surveillance constante, à au moins 30 m de tout cours d'eau, incluant les canaux de dérivation.
*EAU3	Pour minimiser l'apport de sédiments, interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau sans nom 1 ou procéder à un empiérement du fossé sur une centaine de mètres en amont de la traverse de la route et à la mise en place d'une membrane sur les talus au droit de la traverse.
EAU4	Utiliser des matériaux granulaires propres pour la mise en place des batardeaux pour la construction des digues, lorsque requis.
EAU5	Stabiliser les endroits remaniés (ex : pentes de talus et piles de dépôts meubles) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.
EAU6	Empêcher le transport de particules fines dans le milieu aquatique au-delà de la zone immédiate des travaux par un moyen efficace.
EAU7	Acheminer les huiles usées provenant de la machinerie vers un lieu d'élimination prévu à cette fin.
EAU8	Traiter les eaux usées domestiques avec une unité de traitement mobile aux biodisques pour que ces eaux rencontrent les normes pour la DBO5, les coliformes, les MES et le phosphore.
EAU9	Les haldes de roches stériles, de minerai de faible teneur et de dépôts meubles ainsi que le parc à résidus seront ceinturés par des fossés collecteurs pour que les eaux de drainage soient réutilisées.
*EAU10	Pour minimiser l'érosion des haldes de dépôts meubles et favoriser le rétablissement d'un écosystème naturel, stabiliser celles-ci progressivement, d'abord par des graminées, puis par la plantation d'arbustes et d'arbres de différentes essences. Pour contrôler le ruissellement, pour éviter la formation de rigoles et de crevasses, et ainsi limiter le transport sédimentaire sur les pentes des piles de dépôts meubles, aménager des terrasses en pente inversée le long des talus.
*EAU11	Pour assurer la stabilité des haldes de dépôts meubles et pour éviter l'érosion et le transport sédimentaire des argiles, celles-ci seront encapsulées au centre des piles et recouvertes de matériaux granulaires plus stables (sable et gravier).
EAU12	Pour limiter l'infiltration d'eau de surface et pour favoriser l'établissement rapide d'un couvert végétal, les cellules de résidus miniers, au moment de leur restauration, seront recouvertes d'environ 15 cm de sol, composé d'un mélange d'argile brune, de sable et gravier et de matières organiques, qui aura été mis en réserve au début du projet. Une fois le matériel mis en place, il sera ensemencé avec un mélange de graminées et légumineuses (p. ex. : trèfle, fétuque rouge, ray-grass et pâturin palustre).
EAU13	Pour minimiser la dissolution de nitrate et d'ammoniac dans les eaux d'exhaure, employer une émulsion d'ANFO à faible capacité de dissolution dans les trous de forage lors des sautages.

Numéro	Mesure
Qualité de l'eau de surface et des sédiments (suite)	
*EAU14	Au début de la période de construction, aménager un bassin permanent de rétention en amont de l'usine de traitement des eaux pour recueillir les eaux de ruissellement et du ruisseau sans nom 1. Avant que la construction des bassins permanents ne soit complétée, des bassins temporaires pourront être aménagés pour gérer les eaux de ruissellement. Ces bassins permettront de mesurer les concentrations en MES et de procéder à un traitement primaire, au besoin, pour éviter toute augmentation de plus de 25 mg/l de la concentration en MES dans la rivière Villemontel. Pour rencontrer cette norme en tout temps, une unité mobile de filtration sera installée en bordure de ce bassin pour débarrasser l'eau, au besoin, des particules de fin diamètre. En période d'exploitation, l'usine de traitement des eaux sera mise à contribution, si requis.
*EAU15	Lors des activités de décapage des sols, exiger des entrepreneurs qu'ils mettent en place des systèmes efficaces de contrôle de l'érosion, de manière à respecter les normes de la qualité de l'eau (concentration en MES) dans la rivière Villemontel. Ce système pourra notamment comprendre le contrôle de l'écoulement de surface sur les aires de travail et leur récupération dans des puisards temporaires, où l'eau y serait pompée vers des zones végétalisées pour y filtrer les MES.
*EAU16	Autant que possible, utiliser l'effluent de l'unité de traitement aux biodisques pour divers usages (p. ex. : arrosage des surfaces vertes aménagées et des routes, transfert dans le bassin du concentrateur, etc.) avant de le rejeter dans le milieu aquatique via l'effluent final.
Qualité de l'eau souterraine et régime d'écoulement	
*SOU1	Pour protéger les eaux souterraines sous l'esker sans nom situé dans la partie sud-est de la propriété, limiter le déboisement au minimum requis pour réaliser les travaux au sud-est de la fosse.
SOU2	Pour prévenir une contamination des eaux souterraines, aucun entretien ou ravitaillement de la machinerie ne sera autorisé en dehors des endroits désignés à cette fin. Ces endroits devront notamment être situés à l'extérieur des zones de recharge des nappes souterraines (p. ex. : affleurements rocheux) et de l'esker sans nom situé dans la partie sud-est de la propriété. Les points de ravitaillement seront clairement identifiés par des enseignes.
*SOU3	Pour protéger les eaux souterraines sous l'esker sans nom, les travaux requis en périphérie de la portion sud-est de la fosse devront être réalisés en s'assurant de protéger le sol et l'humus pour éviter la mise à nu du sol et les orniérages en dehors de la zone des travaux.
*SOU4	Pour minimiser les risques de contamination des eaux souterraines dans les secteurs sensibles, les infrastructures et les aires d'accumulation du projet ont été conçues de manière à ne pas empiéter dans une zone tampon d'une largeur d'un kilomètre à partir de la limite est, en surface, de l'esker de Launay. Cette zone se prolonge tout le long de l'esker de Launay situé vis-à-vis la propriété.
*SOU5	Les résultats des essais cinétiques sur la roche stérile et sur les résidus miniers du projet montrent que ces derniers sont considérés lixiviables selon la Directive 019 sur l'industrie minière. Les résultats provenant du modèle numérique d'écoulement de l'eau souterraine disponibles à ce jour, indiquent que globalement, sous le parc à résidus, le débit de percolation quotidien maximal moyen sera inférieur à 3,3 l/m ² , ce qui rencontre le critère de la Directive 019 pour une mesure d'étanchéité de niveau A, tel que requis pour des résidus lixiviables.

Numéro	Mesure
Qualité de l'eau souterraine et régime d'écoulement (suite)	
*SOU6	Les puits de surveillance en phase de suivi permettront d'identifier rapidement d'éventuelles modifications qualitatives ou quantitatives de l'eau souterraine et advenant que ces mêmes modifications soient susceptibles d'affecter la consommation humaine, la population sera prévenue immédiatement et des mesures appropriées seront mises en place pour maintenir l'alimentation en eau potable.
Végétation	
VEG1	La machinerie ne circulera pas en dehors des limites des aires de travail, lesquelles devront être identifiées par un matériau solide, résistant aux intempéries et aux déchirures, et d'une couleur très visible à distance.
VEG2	Lors du déboisement, porter une attention particulière à la végétation à la limite des aires de travail afin de ne pas l'endommager. Éviter, autant que possible, la chute des arbres à l'extérieur des limites du déboisement et dans les cours d'eau.
VEG3	Les déchets de coupes et les débris ligneux seront déchiquetés, brûlés ou valorisés à l'extérieur du site. S'ils sont déchiquetés, les copeaux seront réutilisés au besoin pour la stabilisation temporaire, l'engraissement des sols ou la restauration des haldes de roches stériles et des digues en enrochement. S'ils sont brûlés, les précautions nécessaires pour éviter un incendie seront prises et une autorisation préalable de la SOPFEU aura été obtenue.
*VEG4	Imperméabiliser les fossés de drainage de la portion sud-ouest de la cellule 2 du parc à résidus, de la portion nord-est de la halde de roches stériles 1 et de la marge est de la halde de dépôts meubles 1 afin d'éviter de drainer les tourbières à valeur écologique élevée.
VEG5	Pour les travaux de revégétalisation, s'assurer que le mélange de semences est exempt d'espèces envahissantes. Privilégier des semences d'espèces indigènes et appropriées à la zone de rusticité.
VEG6	Récupérer les bois de valeur marchande, les tronçonner en longueur et les empiler conformément au permis de coupe.
Faune aquatique	
FAQ1	Utiliser des matériaux granulaires propres pour la mise en place des batardeaux et les stabiliser au moyen d'une membrane géotextile ou d'un empierrement.
FAQ2	Stabiliser les endroits remaniés (ex : pentes de talus et piles de dépôts meubles) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.
FAQ3	Empêcher le transport de particules fines dans le milieu aquatique au-delà de la zone immédiate des travaux par un moyen efficace.
*FAQ4	Pour minimiser les conséquences de la réduction du débit de la rivière Villemontel en aval du site minier, aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans cette rivière à moins d'une situation exceptionnelle.
*FAQ5	Lors du remblayage des cours d'eau et des étangs à castor, favoriser des méthodes qui permettront aux poissons de fuir le chantier.

Numéro	Mesure
Faune avienne	
OIS1	La machinerie ne circulera pas en dehors des limites des aires de travail et une clôture sera installée à la limite du périmètre de protection des endroits désignés sensibles.
OIS2	Pour ne pas affecter le recrutement de l'année en cours, réaliser le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux (du 1 ^{er} mai au 15 août).
Mammifères	
MAM1	Préalablement à tous les travaux de déboisement, octroyer un contrat de piégeage pour capturer le plus grand nombre possible d'animaux à fourrure, particulièrement les espèces moins mobiles comme le castor. Assurer une gestion des activités du castor tout au long de la vie du projet.
MAM2	Sensibiliser les travailleurs au fait de ne pas nourrir les animaux et de ne pas laisser traîner de nourriture afin de ne pas attirer les animaux à fourrure à proximité des aires de travail. La sensibilisation pourra se faire au moyen d'affiches et de séances d'information.
Aménagement et utilisation du territoire	
TER1	Mettre en place d'un plan de gestion des déchets basé sur le principe des 4RVE (réutilisation, réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination).
*TER2	Contribuer financièrement, de manière directe ou indirecte, au développement d'établissements locaux offrant des services de garde.
Agriculture	
*AGR1	Conserver la vocation des terres agroforestières acquises par RNC et qui ne seront pas touchées par les infrastructures minières projetées.
Infrastructures et services	
*INF1	Toutes les fondations des résidences non acquises par RNC et situées dans un périmètre de 1 km des zones de sautages feront l'objet d'une inspection préalable par une personne qualifiée afin de documenter leur état actuel. Les mêmes fondations seront inspectées à nouveau au début de la période d'exploitation pour vérifier l'évolution de l'état des structures et pour évaluer l'effet des vibrations associées aux sautages. Advenant que l'influence du projet Dumont soit démontrée, RNC compensera les propriétaires touchés.
*INF2	Advenant que le suivi démontre une influence de la mine sur des puits privés (qualité de l'eau et débit d'approvisionnement), des travaux correctifs seront réalisés aux frais de RNC.
INF3	Préalablement à tous les travaux de déboisement, octroyer un contrat de piégeage pour capturer le plus grand nombre possible d'animaux à fourrure, particulièrement les espèces moins mobiles comme le castor pour assurer la sécurité des installations et des voies de circulation. Assurer une gestion des activités du castor tout au long de la vie du projet.

Numéro	Mesure
Transport et circulation	
*CIR1	Pour ne pas affecter la fluidité de la circulation, faciliter l'accès au complexe minier et permettre les virages sécuritaires, entreprendre des démarches auprès du MTQ pour étudier la mise en place de voies auxiliaires pour les virages sur la route 111. Une analyse plus détaillée devrait être réalisée lorsque les opérations du complexe minier seront mieux définies.
*CIR2	Mettre en place un système de navettes en autobus à partir des principaux pôles urbains locaux pour chaque quart de travail afin de favoriser le transport collectif.
CIR3	Entreprendre des démarches auprès du MTQ pour qu'une signalisation sur la route 111 soit ajoutée dans les deux directions pour prévenir les automobilistes de la présence d'un accès avec des camions.
CIR4	Mettre en place un passage à niveau muni d'un système de feux clignotants avec barrière à l'accès principal au complexe minier au droit de la voie du CN.
*CIR5	Sous réserve de prix concurrentiels et de flexibilité adéquate, privilégier le transport de marchandises par train, autant pour l'approvisionnement du complexe minier que pour le transport du concentré.
CIR6	Regrouper autant que possible les camions hors normes en convois.
*CIR7	Pour minimiser les impacts sur la circulation, l'itinéraire à privilégier pour le transport des camions hors normes sera d'emprunter la route 109 à partir de la route 117 de façon à éviter les carrefours giratoires d'Amos, qui contrairement à ceux de Val d'Or, ne sont pas conçus pour assurer le transit de ce type de camion.
CIR8	Pour assurer la sécurité aérienne des avions, prévenir NAV CANADA préalablement à chacun des sautages.
*CIR9	La localisation de l'accès prévu au site minier peut présenter une problématique de visibilité. Pour ne pas affecter la sécurité des usagers de la route 111, l'accès sera localisé afin de respecter les normes de conception routière concernant les distances de visibilité. En disposant de relevés détaillés du profil vertical de la route 111, cette problématique sera adressée en phase de faisabilité pour trouver une solution sécuritaire.
Villégiature, loisir et tourisme	
VIL1	Négocier des compensations de gré à gré avec les détenteurs de baux de villégiature (abri sommaire).
VIL2	Collaborer avec les organismes régionaux (CLD, chambres de commerce, etc.) pour faire connaître les besoins d'hébergement à l'avance afin d'optimiser les services existants (inventaire des chambres disponibles et possibilités d'hébergement commercial) et en créer de nouveaux, au besoin, pour répondre à la demande des résidents et des travailleurs.

Numéro	Mesure
Population	
*POP1	Élaborer un protocole d'entente cadre de collaboration et de partenariat encadrant la relation entre Launay et RNC au niveau des demandes et des projets communautaires.
*POP2	Ouvrir un bureau de liaison à Launay d'ici la fin de 2012 pour informer la population sur le projet, recevoir les préoccupations et recueillir les commentaires et les suggestions des citoyens.
POP3	Aviser les résidents et les utilisateurs du territoire des dates de début et de fin des travaux de construction.
*POP4	Dans le cadre de la passation d'entente en vue d'acquérir des propriétés, offrir aux propriétaires de choisir les professionnels habilités avec lesquels ils souhaitent recourir pour réaliser des évaluations ou prendre des conseils notariés ou en fiscalité. RNC prendra à sa charge les honoraires relatifs à ces évaluations, services-conseils et acte notarié portant sur les ententes et les acquisitions.
*POP5	Mettre en place une politique d'embauche permettant d'identifier rapidement les besoins de main-d'œuvre pour permettre aux entités assurant les formations de se préparer et aux personnes désirant suivre ces formations de s'y inscrire.
*POP6	Mettre en place un plan de formation de la main-d'œuvre en partenariat avec Emploi Québec, la Commission scolaire Harricana et son service aux entreprises pour des formations adaptées à l'industrie minière.
*POP7	Adhérer à une charte d'éduresponsabilité : RNC encouragera la persévérance scolaire et la formation continue de son personnel.
*POP8	Contribuer financièrement, de manière directe ou indirecte, au développement d'établissements locaux offrant des services de garde.
*POP9	Créer la bourse de formation RNC pour des étudiants inscrits à des institutions de formation reconnues.
POP10	Les moments des sautages seront indiqués sur des panneaux placés aux différentes barrières de sécurité permettant l'accès à la propriété. Cette information sera aussi diffusée à Launay, à Villemontel et à Guyenne.
POP11	Pour les ménages déplacés, négocier les conditions d'acquisition de gré à gré avec les propriétaires concernés.
*POP12	Prendre en charge les taxes municipales pendant 5 ans, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour les citoyens faisant l'objet de rachat de leur résidence et désirant se réinstaller dans la même municipalité (Launay ou Trécesson).
Autochtones	
*AUT1	Élaborer un protocole d'entente et de partenariat pour la participation de la communauté de Pikogan au projet Dumont.
AUT2	Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séance d'information, intervenant dédié des ressources humaines, etc.).

Numéro	Mesure
Économie	
ECO1	Favoriser les entreprises dont le siège social est basé à proximité du projet dans les appels d'offres lorsque la compétence et le prix sont compétitifs, ce qui se traduira par une politique visant à optimiser l'achat de biens et de services en région.
ECO2	Récupérer les bois de valeur marchande, les tronçonner en longueur et les empiler conformément au permis de coupe.
*ECO3	Promouvoir un plan de formation de la main-d'œuvre en partenariat avec Emploi Québec, la Commission scolaire Harricana et son service aux entreprises et/ou la Corporation de l'enseignement et de formation d'Amos-Région pour des formations adaptées à l'industrie minière.
*ECO4	Aviser tôt les communautés d'accueil de la planification de la cessation des activités de la mine. La communauté socioéconomique régionale et les citoyens seront associés à la planification de la cessation des activités minières par la création d'un comité consultatif communautaire pour mieux prévenir les effets de la période post-exploitation de la mine et pour développer un processus pour en assurer une gestion efficace.
*ECO5	Élaborer un plan de cycle de vie du projet Dumont dans une perspective de développement socioéconomique durable des communautés d'accueil.
*ECO6	Collaborer avec les organismes régionaux (CLD, chambres de commerce, etc.) pour faire connaître les besoins d'hébergement à l'avance afin d'optimiser les services existants (inventaire des chambres disponibles et possibilités d'hébergement commercial) et en créer de nouveaux, au besoin, pour répondre à la demande des résidents et des travailleurs.
*ECO7	Établir un partenariat avec une institution de recherche sur des projets en lien avec les activités de RNC.
Main-d'œuvre	
MOE1	Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs, particulièrement pour les membres des communautés autochtones (séance d'information, intervenant dédié des ressources humaines, etc.).
MOE2	Prévoir des mesures disciplinaires pour contrer les comportements discriminatoires.
MOE3	Mettre en œuvre et maintenir à jour un programme rigoureux de santé et sécurité au travail.
MOE4	Prendre des mesures particulières pour protéger les travailleurs exposés à des fibres d'amiante chrysotile.
MOE5	Mettre en place un système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
*MOE6	Mettre en place un système de navettes en autobus à partir des principaux pôles urbains locaux pour chaque quart de travail afin de favoriser le transport collectif.
*MOE7	Promouvoir un plan de formation de la main-d'œuvre en partenariat avec Emploi Québec, la Commission scolaire Harricana et son service aux entreprises et/ou la Corporation de l'enseignement et de formation d'Amos-Région pour des formations adaptées à l'industrie minière.

Numéro	Mesure
Main-d'œuvre (suite)	
*MOE8	Mettre en place une politique d'embauche permettant d'identifier rapidement les besoins de main-d'œuvre pour permettre aux entités assurant les formations de se préparer et aux personnes désirant suivre ces formations de s'y inscrire.
*MOE9	Adhérer à une charte d'éduoresponsabilité : RNC encouragera la persévérance scolaire et la formation continue de son personnel.
*MOE10	Créer la bourse de formation RNC pour des étudiants inscrits à des institutions de formation reconnues.
Tissu social	
*SOC1	Prendre en charge les taxes municipales pendant 5 ans, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour les citoyens faisant l'objet de rachat de leur résidence et qui désirent se réinstaller dans la même municipalité (Launay ou Trécesson).
Qualité de vie	
*VIE1	Mettre en place une vigilance participative sur les impacts et les nuisances du projet par le biais d'un comité de suivi citoyen, d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication en continu pour informer sur les suivis environnementaux, pour recevoir les plaintes et pour procéder aux ajustements nécessaires.
*VIE2	Élaborer un plan de gestion préventive, de contrôle et de traitement des nuisances avant le début de la construction du complexe minier.
*VIE3	Compenser adéquatement les nuisances, dommages et éventuels préjudices causés par le projet lorsque la responsabilité de RNC aura été démontrée.
*VIE4	Contribuer activement à la vie communautaire et au développement régional, notamment par le biais de dons et de commandites.
Paysage	
*PAY1	Au nord de route 111, aménager dans les milieux ouverts, des écrans végétaux de manière à rejoindre les massifs d'arbres existants, pour camoufler certaines infrastructures minières. Des plantations mixtes de 30 % de feuillus et de 70 % de conifères viendront créer des barrières visuelles naturelles avec une épaisseur des plantations variant de 25 à 35 m, tout en se liant aux massifs de la végétation actuelle. Une partie de ces travaux a déjà été réalisée en 2012 pour favoriser la création rapide du couvert arborescent. D'autres travaux de reboisement pourront être réalisés sur des propriétés n'appartenant pas à RNC, après entente avec les propriétaires concernés.
*PAY2	Pour atténuer l'impact visuel des haldes de roches stériles et favoriser leur revégétalisation lors de la restauration, aménager un plateau d'au moins 3 m de largeur dans leur portion supérieure. Ce plateau sera recouvert de terre organique et planté d'arbres résineux.
PAY3	Sur les propriétés de RNC, au nord de la route 111, préserver les lisières boisées existantes.
PAY4	À la fin des travaux de construction, réaménager et restaurer les zones perturbées selon le plan de fermeture pour qu'elles s'intègrent le mieux possible avec le paysage naturel (revégétalisation).

Numéro	Mesure
Paysage (suite)	
PAY5	Mettre en œuvre un plan de restauration minière qui intègre en avant-plan l'amélioration du paysage naturel du site.
*PAY6	Pour minimiser l'érosion des haldes de dépôts meubles et favoriser le rétablissement d'un écosystème naturel, stabiliser celles-ci progressivement, d'abord par des graminées, puis par la plantation d'arbustes et d'arbres de différentes essences. Pour contrôler le ruissellement, pour éviter la formation de rigoles et de crevasses, et ainsi limiter le transport sédimentaire sur les pentes des piles de dépôts meubles, aménager des terrasses en pente inversée le long des talus.
Patrimoine et archéologie	
ARC1	Si des vestiges d'intérêt sont découverts lors des travaux, aviser immédiatement le responsable des travaux et prendre des mesures pour protéger le site.
ARC2	Procéder à un bref inventaire archéologique dans les secteurs de potentiel moyen identifiés lors de l'étude de potentiel archéologique qui sont touchés par les travaux. Si des vestiges sont découverts, mettre en place des mesures de protection afin d'éviter de compromettre leur intégrité. Fouiller le site si celui-ci ne peut être protégé.
*	Mesure d'atténuation particulière.

Tableau : Mesures de compensation du projet Dumont

Mesure	Description de la mesure
Qualité de l'eau souterraine	RNC procèdera à des correctifs dans l'éventualité où certains résidents pourraient voir la capacité de leur puits ou la qualité physicochimique de leur eau affectées par le projet.
Capacité forestière	Les terres en friche qui seront acquises par RNC pour développer le projet seront reboisées. Pour compenser la perte de capacité de production forestière, d'autres surfaces pourront aussi être reboisées ailleurs dans l'UAF.
Campagnol des rochers	Des aménagements d'habitat pour favoriser le campagnol des rochers, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, seront réalisés dans le secteur du lac à la Savane et/ou à l'ouest du parc à résidus projeté, où des individus de cette espèce ont été capturés.
Milieux humides	Pour l'empiètement dans les milieux humides, un projet de compensation sera élaboré et soumis au MDDEFP et à Environnement Canada pour approbation.
Habitat du poisson	Un programme de compensation des destructions, des détériorations et des perturbations des habitats du poisson sera élaboré, si requis, et mis en œuvre à la satisfaction du MPO.
Abri sommaire	RNC prévoit compenser les détenteurs de baux d'abris sommaires.

**ANNEXE 4 : Évaluation de
l'importance des impacts du
Comité consultatif élargi**

Poussières

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

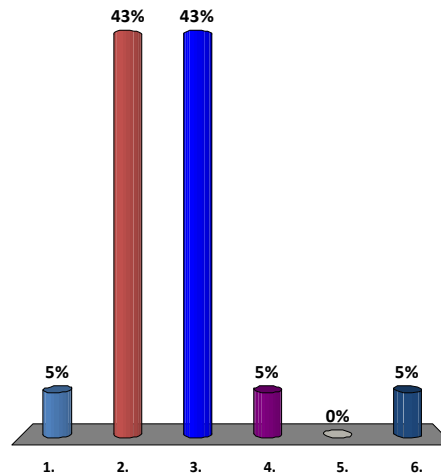
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

21



Contaminants et GES

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

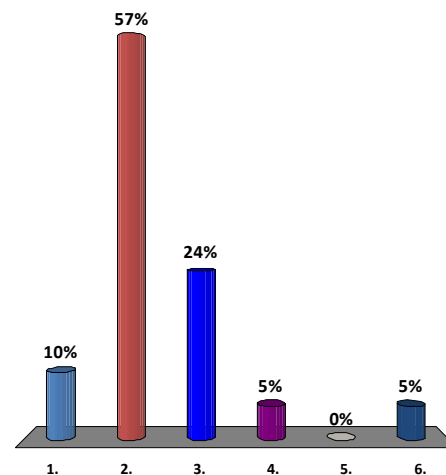
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne

Nombre de réponses :

21



Dioxyde d'azote

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

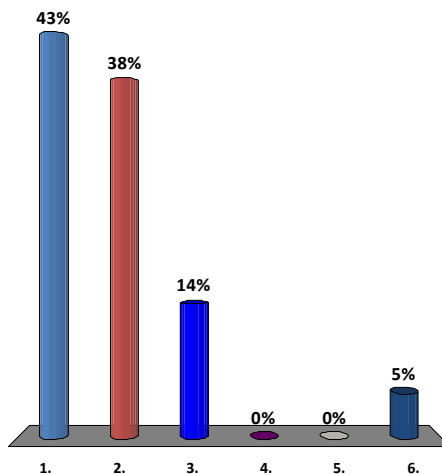
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Forte

Nombre de réponses :

21



Bruit

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

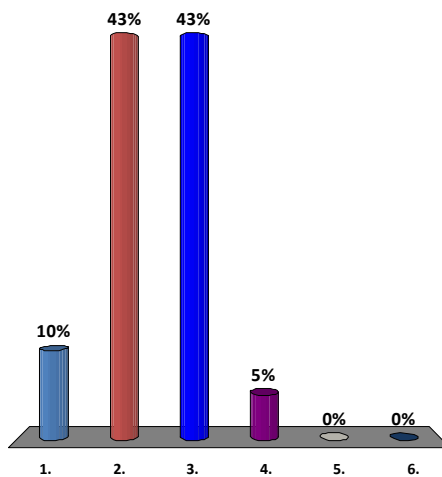
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

21



Écoulement des eaux de surface

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

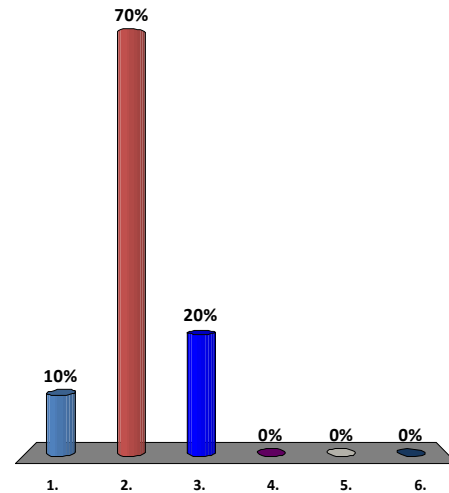
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne

Nombre de réponses :

20



Qualité de l'eau de surface

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

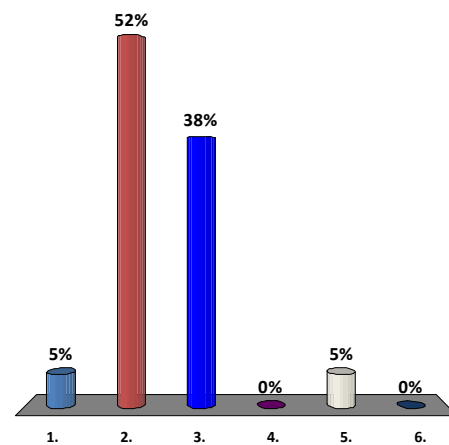
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

21



Qualité de l'eau souterraine

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

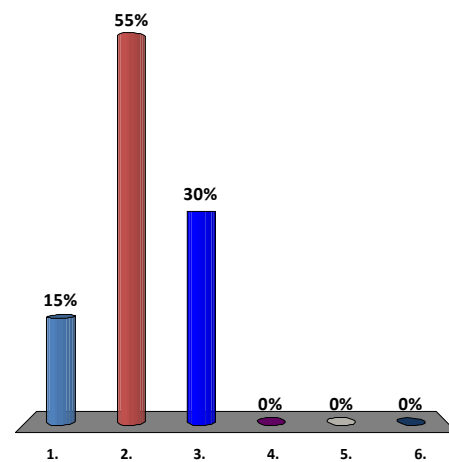
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

20



Écoulement de l'eau souterraine

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

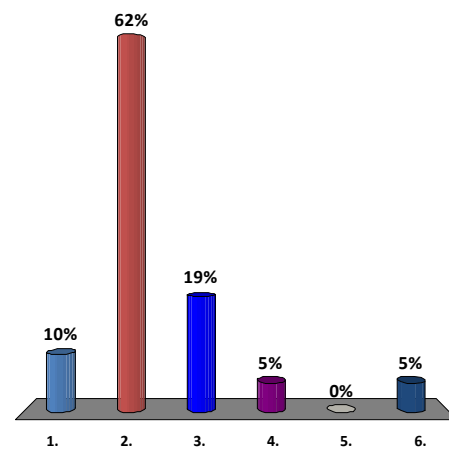
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible à moyenne

Nombre de réponses :

21



Perte d'habitats forestiers

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

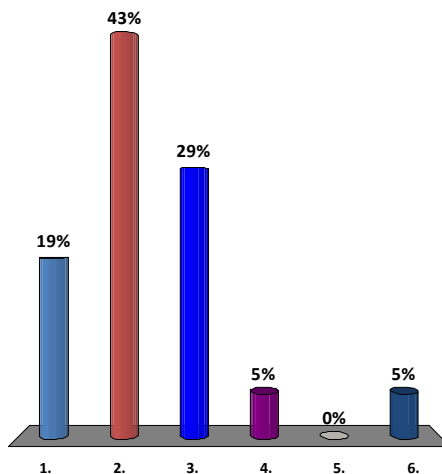
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne

Nombre de réponses :

21



Perte de milieux humides

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

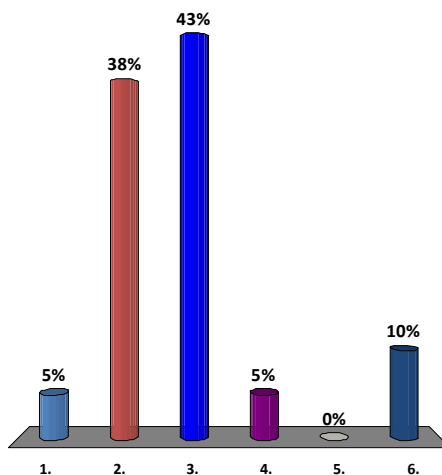
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

21



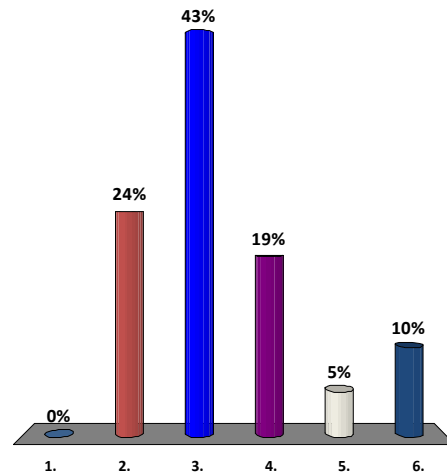
Faune aquatique

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Très faible à faible

Nombre de réponses :
21



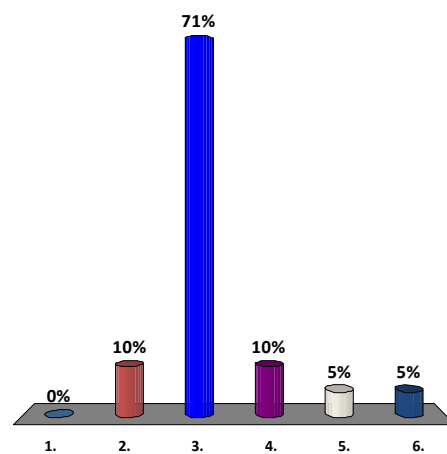
Amphibiens et reptiles

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Faible

Nombre de réponses :
21



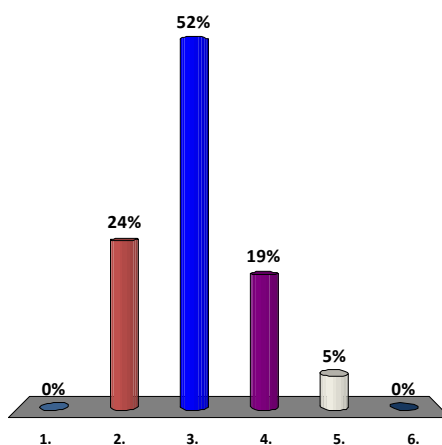
Dérangement des oiseaux et mammifères

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Très faible à faible

Nombre de réponses :
21



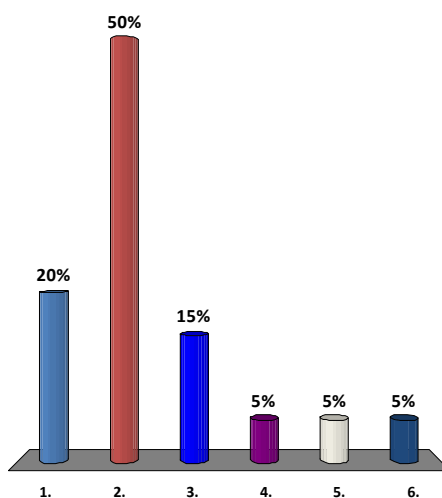
Perte d'habitats (oiseaux et mammifères)

Comment percevez-vous l'importance de cet impact après l'application des mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Moyenne

Nombre de réponses :
20



Perte d'habitats potentiels

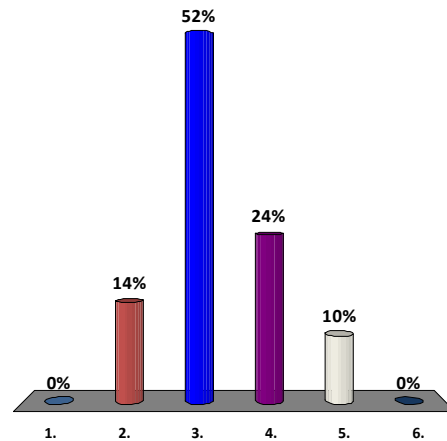
(espèces fauniques à statut particulier)

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Très faible à faible

Nombre de réponses :
21



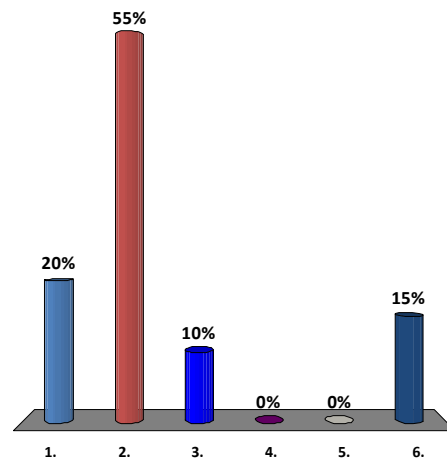
En phase de fermeture: perte d'emplois, réduction des achats...

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Moyenne

Nombre de réponses :
20



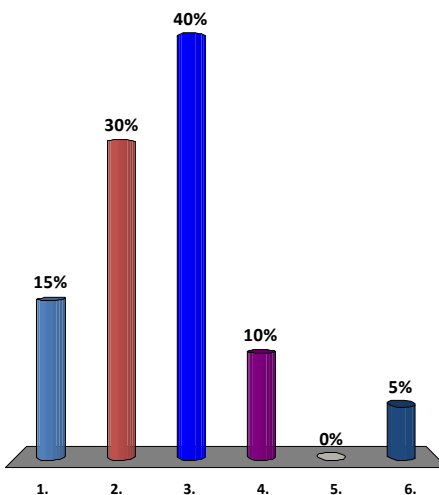
Milieu résidentiel

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Faible

Nombre de réponses :
20



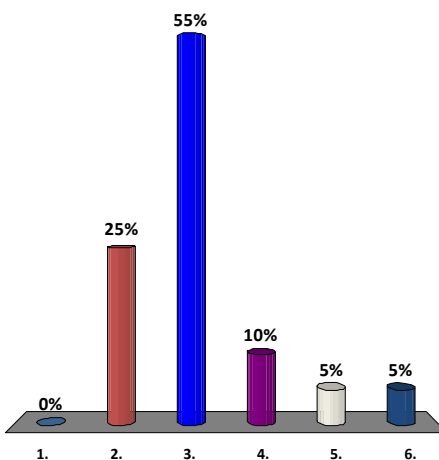
Chasse

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Faible

Nombre de réponses :
20



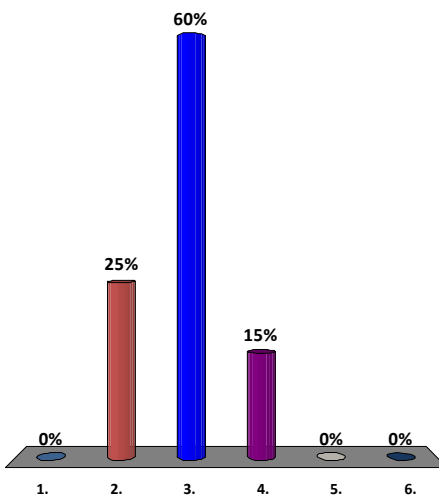
Forêt et agriculture

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Faible

Nombre de réponses :
20



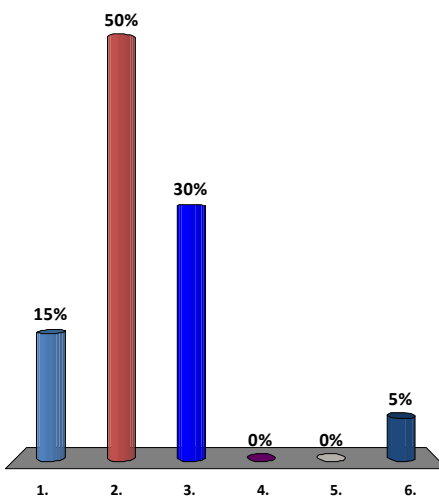
Circulation routière

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Faible

Nombre de réponses :
20



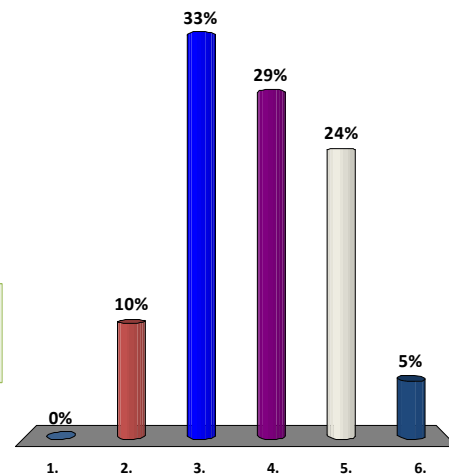
Infrastructures et bâtiments (vibrations)

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Aucun impact significatif

Nombre de réponses :
21



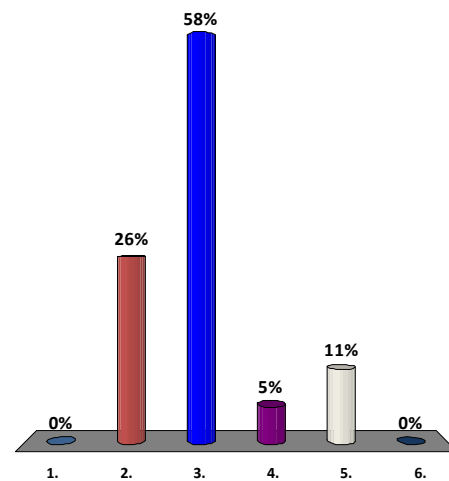
Présence autochtone

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :
Moyenne

Nombre de réponses :
19



Bien-être psychologique

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

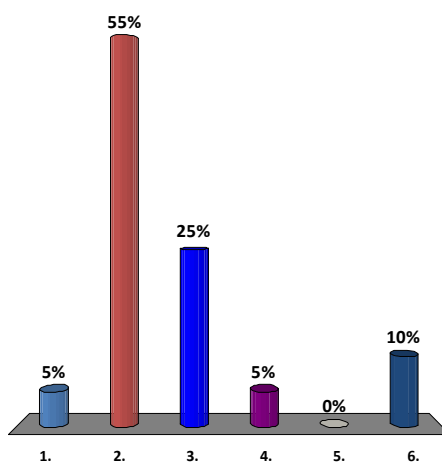
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne

Nombre de réponses :

20



Sécurité économique

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

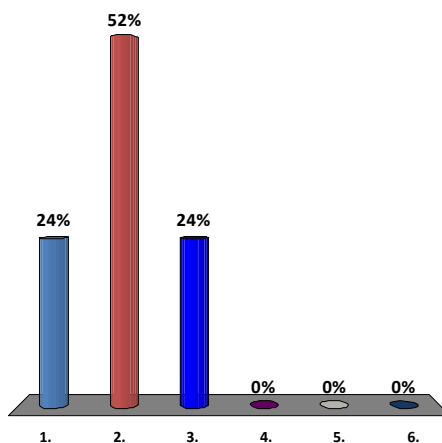
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne

Nombre de réponses :

21



Cohésion sociale

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

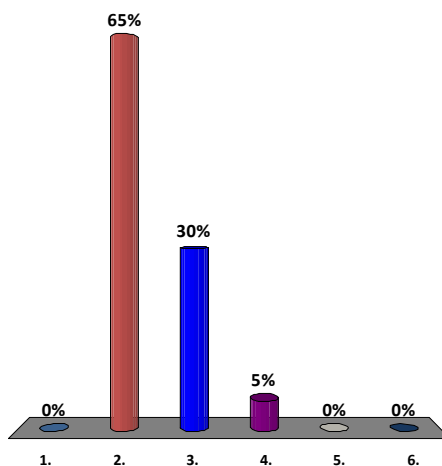
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

20



Attachement au milieu (fermeture)

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

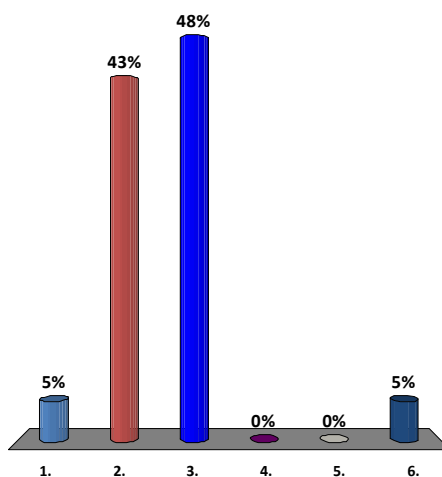
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Faible

Nombre de réponses :

21



Paysage

Comment percevez-vous l'importance de l'impact après mesures d'atténuation ?

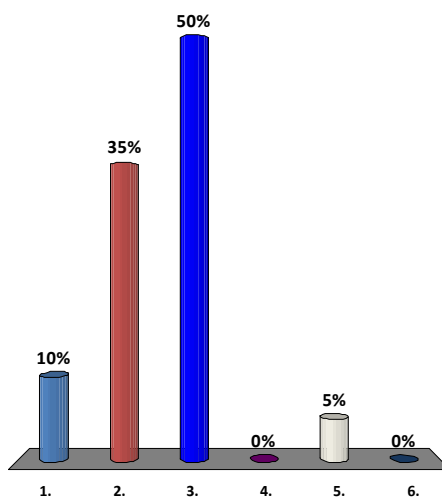
1. Forte
2. Moyenne
3. Faible
4. Très faible
5. Aucun impact significatif
6. Ne se prononce pas

Évaluation des experts :

Moyenne à faible

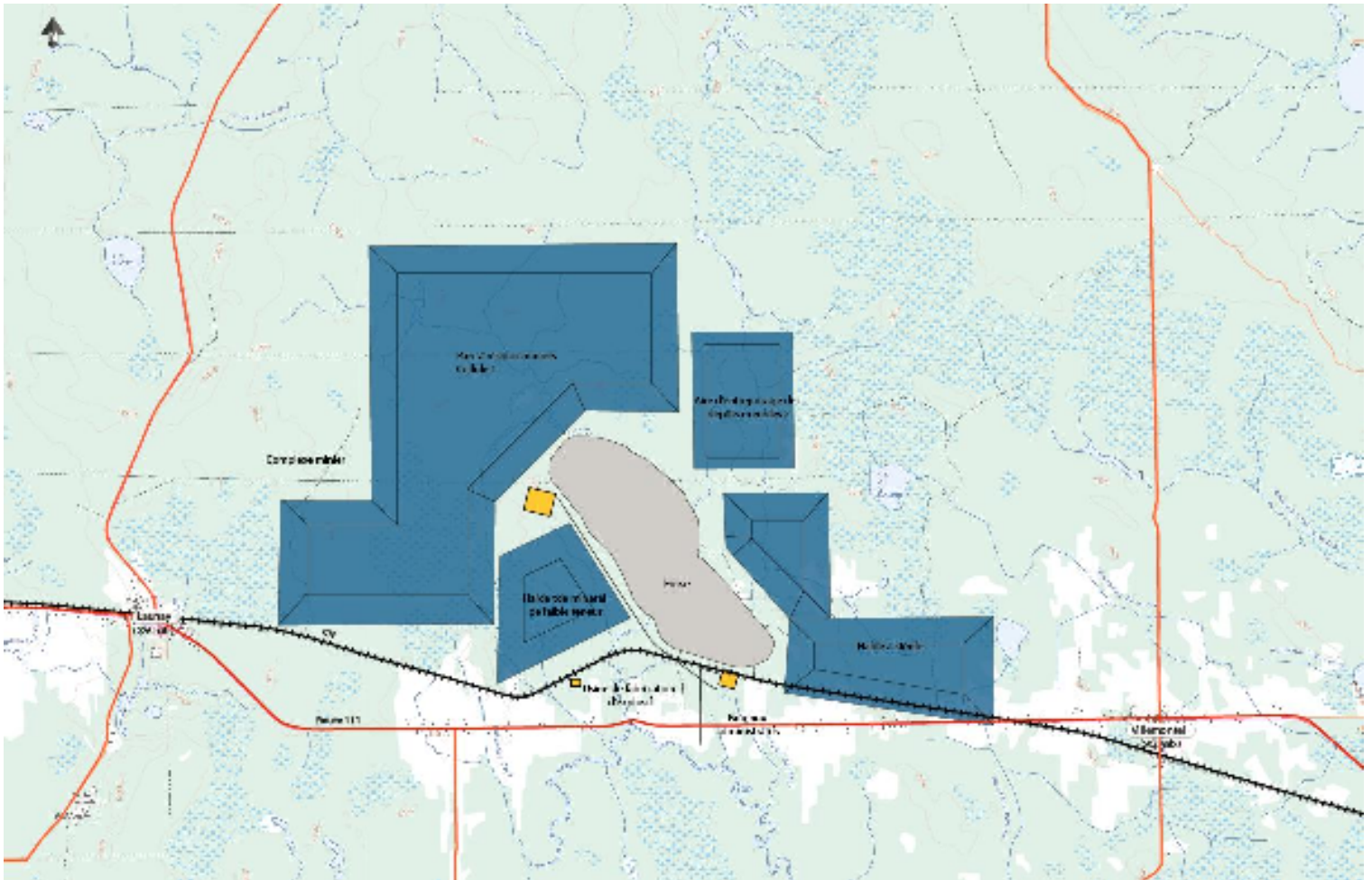
Nombre de réponses :

20

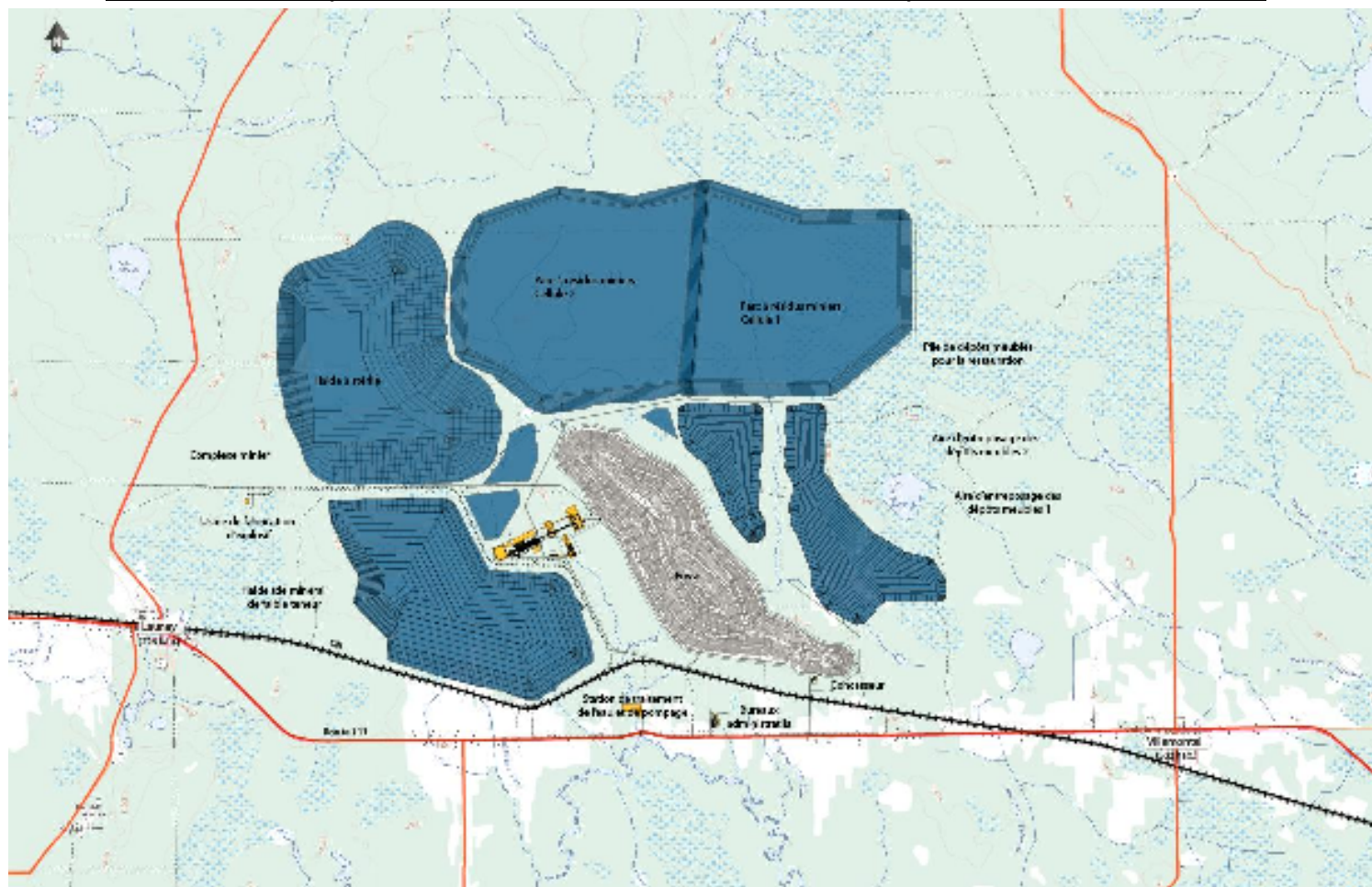


**ANNEXE 5 : Cartes des
différents scénarios du projet
Dumont**

L'évolution de la disposition des infrastructures : Projet initial - Évaluation préliminaire 2010



L'évolution de la disposition des infrastructures : Variante 1 – Suite à la phase 1 de consultation de 2011



L'évolution de la disposition des infrastructures : Variante 2 – Au cours de la phase 2 de consultation de 2012

